

UNIVERSITY OF TORONTO

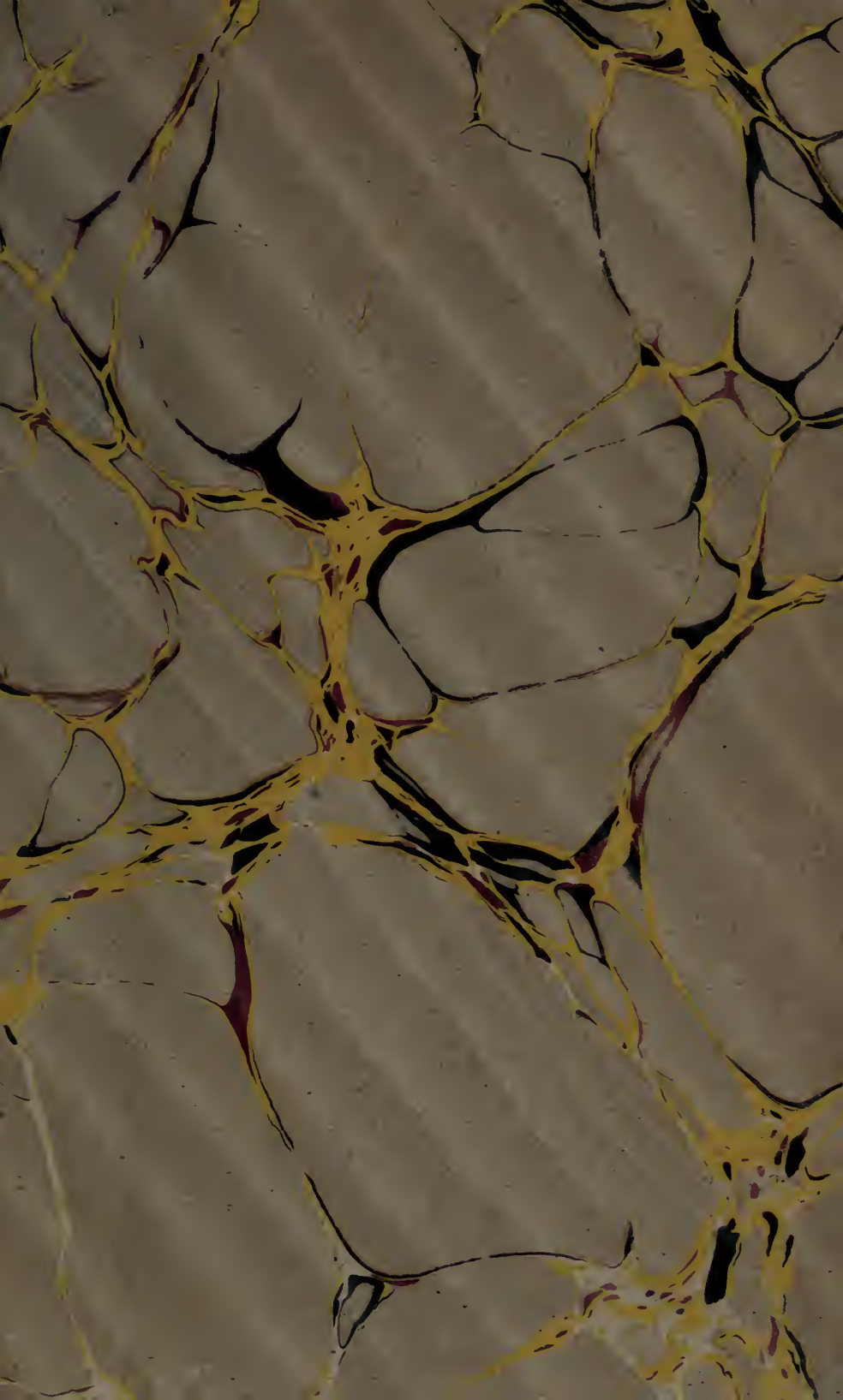


3 1761 01482568 1



UNIVERSITY OF
TORONTO
LIBRARY





COURS
DE
GRAMMAIRE HISTORIQUE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

~~La F. Gr.~~
~~Darroc~~
ARSÈNE DARMESTETER

COURS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE ; MORPHOLOGIE

PUBLIÉE PAR LES SOINS DE

M. LÉOPOLD SUDRE



36638
2/7/95

PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

—
1894

Tous droits réservés.





PC

2101

D3

t.2

AVERTISSEMENT

Pour la publication de cette seconde partie du *Cours de grammaire historique*, je me suis scrupuleusement conformé à la disposition typographique adoptée par M. Muret pour la *Phonétique*. La série des paragraphes contenue dans ce volume fait suite à celle du précédent auquel je renvoie le lecteur chaque fois qu'un fait morphologique a son explication dans l'histoire des sons. Sauf pour le chapitre du Verbe, je n'ai eu à ma disposition qu'une rédaction d'élève dont la plus grande partie avait été révisée par M. A. Darmesteter. Comme M. Muret, j'ai dû introduire çà et là quelques modifications nécessaires, même dans les passages revus par notre maître, notamment dans les paragraphes 148, 164 et 170. Les paragraphes 188, 189, 190 (degrés de comparaison) et 205, 206, 207, 208 (pronoms démonstratifs) ont été complètement refondus, le manuscrit présentant pour ces parties des lacunes et des erreurs que l'auteur aurait certainement comblées ou corrigées. J'ai cru indispensable d'ajouter le paragraphe 198 sur le Pronom impersonnel.

Quant au chapitre du Verbe, il avait été autographié par M. Darmesteter lui-même, à l'usage des élèves du Cours de l'École de Sèvres, et, par suite, j'avais en main la reproduction directe de l'enseignement du maître. J'ai fait seulement quelques retouches, soit pour élargir l'exposition, trop serrée, soit pour faire entrer les résultats de travaux récents : c'est surtout sur les paragraphes 219, 222, 244, 249 et 253 qu'ont porté ces remaniements. Le tableau des formes du verbe *être*, laissé en blanc dans l'exemplaire autographié, est tout entier de moi.

Dans cette tâche, souvent délicate, j'ai eu maintes fois recours aux conseils de M. Gaston Paris et de M. Jeanroy. Qu'ils reçoivent mes remerciements sincères, ainsi que M. Ferd. Brunot et M. Laurent, professeur au collège Stanislas, qui ont bien voulu m'assister dans la correction des épreuves.

L. SUDRE.

LIVRE DEUXIÈME

ÉTUDE DES FORMES GRAMMATICALES OU MORPHOLOGIE

(THÉORIE GÉNÉRALE DES PARTIES DU DISCOURS)

123. LES PARTIES DU DISCOURS. — Les mots dont l'ensemble constitue le lexique sont partagés en classes dites parties du discours ou de l'oraison ¹.

La plupart des grammairiens modernes en connaissent dix : le *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*. Quelques auteurs les réduisent à neuf ou à huit, en ramenant l'article à l'adjectif et le participe au verbe.

La théorie des parties du discours nous vient des grammairiens du xvi^e et du xvii^e siècles, qui en reçurent les principes des grammairiens du moyen âge, héritiers des Latins lesquels s'étaient eux-mêmes inspirés des Grecs. Dans le cours des temps, avec le progrès de la science grammaticale, les distinctions, vagues à l'origine, se précisèrent et gagnèrent en rigueur. Il va sans dire qu'elles durent tenir compte du génie propre des diverses langues : ainsi les grammairiens latins ne connaissent point l'article.

1. *Oraison* est le mot latin *orationem*, *discours* en est la traduction ; ces deux expressions sont ici employées dans un sens détourné.

La division moderne n'est conforme à la réalité des choses que d'une façon générale. Dans le détail, il convient d'y apporter des correctifs.

Le langage nous sert à échanger nos pensées avec les autres hommes ; il doit donc désigner les choses en elles-mêmes, c'est-à-dire *objectivement*, et dans leurs rapports avec nous qui parlons, c'est-à-dire *subjectivement*.

I. *Nom substantif et adjectif.* — L'aspect *objectif* nous donne une première classe, celle des mots par lesquels nous désignons les choses en elles-mêmes : ce sont les **noms**. Par les noms, nous indiquons les choses que nous voyons, les apparences que nous saisissons. Tantôt nous les désignons directement, dans leur nature et leur substance, et nous employons le **nom substantif** : *une fleur*. Tantôt nous les désignons indirectement, dans leurs qualités, et nous employons le **nom adjectif** : *une fleur rouge*.

La distinction entre le substantif et l'adjectif n'est pas absolue. Les substantifs dont nous connaissons la signification étymologique se ramènent au fond à des adjectifs, parce que l'on ne peut dénommer une chose que par l'une de ses qualités : ainsi *une noire*, c'est-à-dire *une note noire* ; *une capitale*, c'est-à-dire *une ville capitale*. Inversement, le substantif redevient adjectif quand, faisant abstraction du reste, on s'en sert pour désigner une seule qualité : *une rose*, *un ruban rose*.

Il faut donc distinguer une première partie du discours, le **nom**, qui se subdivise en **substantif** et en **adjectif**.

II. *Pronom.* — Outre que nous désignons les choses et leurs qualités en elles-mêmes, nous les désignons encore *subjectivement* par rapport à nous qui parlons. Les mots employés à cet usage sont les **pronoms**. Tous les pronoms, quels qu'ils soient, ont pour fonction de situer les choses dans l'espace ou le temps, ou de les déterminer par rapport à celui qui en parle au moyen d'un caractère spécial. Tous, ils semblent sous-entendre

un geste, et, si l'expression n'était paradoxale, on pourrait les appeler des gestes parlés.

Les grammairiens anciens, frappés d'une fonction accessoire qu'ont quelquefois ces sortes de mots, à savoir de remplacer les noms, leur ont donné le nom de **pronomen**, c'est-à-dire **pro nomine**, « à la place du nom. » Cette désignation, transmise par les écoles du moyen âge, s'est conservée jusqu'à nos jours. Mais, pour avoir en sa faveur l'autorité de l'âge, cette désignation n'en est pas moins inexacte. On peut bien dire que dans la phrase : **Jean court, il joue**, le mot **il** remplace **Jean**; mais dans la phrase : **Je travaille et toi, Pierre, tu joues**, ni **je** ni **tu** n'ont pour unique fonction de remplacer le nom de celui qui parle et le nom de Pierre. Ces pronoms expriment quelque chose de plus : ils indiquent que Jean parle et qu'il s'adresse à Pierre. De même, en parlant de Jean et de Pierre, si je dis : **Celui-ci travaille, celui-là joue**, les mots **celui-ci** et **celui-là** ne désignent pas seulement **Jean** et **Pierre**; ils indiquent, en outre, leur situation par rapport à moi qui parle. Enfin, dans cette phrase : **Voici mon livre, voilà le tien, mon et tien** ne remplacent ou ne désignent pas seulement **livre**, mais ils indiquent essentiellement une idée caractéristique de possession.

Le pronom a pour fonction d'exprimer des rapports déterminés qui existent entre la personne qui parle et ce qui fait l'objet de son discours. Le vrai nom du pronom serait le **démonstratif**; mais ce terme a reçu de l'usage un emploi trop spécial pour pouvoir être modifié, et nous conservons l'expression usuelle, si inexacte qu'elle soit, en sachant bien à quoi nous en tenir sur sa véritable valeur.

Les pronoms, comme les noms, se subdivisent en **substantifs** et **adjectifs**. Les **pronoms substantifs** désignent les personnes ou les choses, et les **pronoms adjectifs** les déterminent avec ces caractères particuliers dont nous venons de parler. Les premiers ont spécialement reçu de nos grammairiens le nom de **pronoms**, et les seconds le nom d'**adjectifs déterminatifs**.

III. *Verbe*. — Le monde qui nous entoure et qui fait l'objet de nos discours n'est pas seulement une collection de faits et d'idées ; la vie y circule et l'anime ; les phénomènes qui nous frappent apparaissent pour disparaître en présentant des aspects infiniment variés. Nos langues ont des mots pour affirmer quels modes spéciaux d'activité offrent à notre esprit les personnes ou les choses dont nous parlons ; ces mots, ce sont les **verbes**.

Ces modes de l'activité sont conçus par nous dans leurs rapports avec nous-mêmes comme avec les autres, et nous voyons cette activité se produire dans le temps. Pour marquer ces distinctions, nos verbes possèdent certaines flexions particulières de **modes**, de **temps** et de **personnes**.

Le verbe, exprimant l'action ou la vie en elle-même et par rapport à celui qui parle, réunit les deux points de vue que le nom et le pronom expriment séparément, chacun de son côté.

Cette triple division que nous venons de reconnaître, **nom**, **pronom**, **verbe**, embrasse les divisions plus nombreuses adoptées par nos grammairiens, de substantifs, adjectifs qualificatifs et déterminatifs, pronoms et verbes. Nous laissons de côté l'article, qui rentre dans le pronom adjectif, et le participe, qui n'est qu'un temps du verbe. Tel est l'ensemble des mots **variables** ou **sujets à flexion**.

IV. *Mots invariables*. — La grammaire reconnaît encore les **mots invariables**, qui se divisent en deux séries : d'un côté, les **adverbes**, **prépositions** et **conjonctions**, et d'un autre, les **interjections**.

1° Il n'y a pas de distinction absolue entre l'adverbe, la préposition et la conjonction ; ils servent tous trois à exprimer les rapports abstraits qui unissent les termes de la phrase représentés par les noms, les pronoms et les verbes. Ces rapports sont généraux et constants ; les mots qui les expriment n'ont donc pas à varier.

2° Il faut faire une cinquième classe, une sorte

d'appendice pour l'interjection. L'interjection n'est pas un mot et n'appartient pas, en réalité, aux parties du discours ; c'est un cri exprimant d'une façon vague un sentiment plus ou moins vif.

Telle est la théorie générale des parties du discours dans nos langues modernes ; les questions de détail qu'elles soulèvent seront étudiées à leur place.

CHAPITRE I

DU NOM SUBSTANTIF ET ADJECTIF

SECTION I. — *Des diverses espèces de noms.*

124. Des diverses espèces de noms.

I. NOMS PROPRES. — 125. Du nom propre. — 126. Noms de personnes. — 127. Noms de choses personnifiées. — 128. Noms de nations. — 129. Noms géographiques.

II. NOMS COMMUNS. — 130. Des noms communs, abstraits et concrets ; leur extension et leur compréhension. — 131. Sources des noms communs.

III. NOMS DE MATIÈRE. — 132. Des noms de matière.

IV. NOMS DE QUANTITÉ INDÉTERMINÉE. — 133. Noms collectifs. — 134. Adverbes qui sont de vrais collectifs.

V. NOMS DE QUANTITÉ DÉTERMINÉE. — 135. Des noms de nombre. 136. Noms de nombre ou noms cardinaux. — 137. Noms d'ordre ou noms ordinaux. — 138. Anciens noms de nombre en *ain*, *aine*. — 139. Remarque générale sur les noms de nombre.

VI. NOMS INDÉFINIS. — 140. Des noms indéfinis. — 141. Substantifs indéfinis. — 142. Adjectifs indéfinis. — 143. Qualificatifs qui deviennent indéfinis.

Nous considérerons d'abord les diverses espèces de mots qui constituent les noms substantifs. Nous étudierons ensuite les modifications auxquelles ils sont soumis.

124. DES DIVERSES ESPÈCES DE NOMS. — Les noms, suivant les idées qu'ils expriment, se divisent en six séries :

- 1° *Noms propres* ;
- 2° *Noms communs* ;
- 3° *Noms de matière* ;
- 4° *Noms collectifs* ou *de quantité indéterminée* ;
- 5° *Noms de nombre* ou *de quantité déterminée* ;
- 6° *Noms indéfinis*.

Les substantifs des quatre premières séries ont pour correspondants les adjectifs dits *qualificatifs* ; la cinquième série possède des substantifs et des adjectifs *numéraux*, et la sixième des substantifs et des adjectifs *indéfinis*.

I. Noms propres.

125. DU NOM PROPRE. — Le **nom propre** sert à désigner l'individu considéré en lui-même ; il lui est propre, c'est-à-dire personnel.

Il s'applique : 1° aux personnes : **Pierre, Jeanne** ; 2° aux choses personnifiées : **la Fortune, l'Amour** ; 3° aux nations : **la France, l'Angleterre** ; aux provinces : **Champagne, Bourgogne** ; aux localités : **Paris, Sèvres** ; 4° aux accidents géographiques : **Pyrénées, Seine**, etc.

Les noms propres s'écrivent par une majuscule.

126. NOMS DE PERSONNES. — Les **noms de personnes**, dans la France du moyen âge, consistaient d'abord uniquement en **petits noms**¹, comme chez les anciens Hébreux, les Grecs, les Slaves, etc. Originellement propre à l'individu, le petit nom s'est étendu à tous les membres de la famille. **Pierre Simon** en vieux français signifiait *Pierre (fils de) Simon*, *Simon* étant au génitif.

Vers le milieu du XII^e siècle, commencent à paraître les **noms de famille**. Ce sont :

1. *Petits noms* par opposition aux *noms de famille*, expression claire par elle-même, mais au fond inexacte. Le petit nom est le vrai nom et l'était surtout au moyen âge, alors que les noms de famille n'existaient pas. Le nom de famille est une sorte de nom commun.

1° Des petits noms (prénoms) consacrés par l'usage de plusieurs générations. Ces noms sont :

Soit des noms latins ou des noms d'origine grecque ou hébraïque latinisés et transmis par l'Eglise :

LATINS : Antoine (Antonin, Toinon, etc.¹), Benoît (Benoiton, etc.), Clément (Clémenceau, etc.), Noël, Lenoël, Pascal (Pascalin), Paul (Paulin, Paulet, etc.), Pierre (Pierrot, Perrot, Perrotin, Perrottet, Perrin, Pierret, Perret, etc.).

GRECS : Ambroise, André (Andrieux, Androuet), Baptiste (Baptistin), Denis (Deniset, Denisot, Denisard, Nisard, etc.), Jérôme, Nicolas (Colas, Colin, Colinet, Collard, Collardeau, etc.).

HÉBREUX : Adam (Adenet), Barthélemy (Bartholomé, Barthomieux, etc.), Daniel, Jacques ou Jacob (Jacquet, Jacot, Jacquemin, Jacquart, etc.), Jean (Jeannet, Jeannot, Jeannin, etc.), Joseph (Josepet, Sepet, Jospin, etc.), Lazare (Eléazar, Elzéar), Matthieu ou Macé, Simon ou Siméon (Simonet, Simoncau, Simonin).

Soit des noms d'origine germanique importés par les invasions barbares :

Archambaut, Arnoult, Aubry (Aubriot), Audry, Audefroi, Audiffret, Audigier, Augier, Aycard, Aymart, Aubert (Aubertin, Aubertot, Albert), Baudouin, Baudry (Baudrillard), Bernard (Bernardin, Bernardot), Bertaud, Bertrand, Ferry ou Frédéric, Gaudefroy, Gaudry, Geoffroy (Jouffroy), Guichart, Guillaume (Guillemin, Guilleminot), Guiraut, Henri, Hubert, Lambert (Lambin), Léger, Louis, Manfred, Raynaud (Raynouard), Renauld (Renaudin, Renaudot, Naudet, Naudin), Renard, Regnier, Renier, Robert (Robertot), Sicard, Therriet, Therriot, Thierry, etc.

2° Des noms communs :

Noms de titres : Bailli, Baron, Chevalier, Comte,

1. Nous mettons entre parenthèses les dérivés des noms simples.

Lamiral, Leduc, Lemaitre, Lemoine, Leprêtre, Lévêque, Maréchal, Marquis.

Noms de métiers : Barbier, Berger, Boucher, Boulanger, Bouvier, Charpentier, Couvreur, Lefauchaux, Fèvre (Lefèvre, Lefébure), Fléchier, Sueur (= cordonnier), Lesueur, Tisserand, Tuilier, Vacher (Vacherot), Leverrier.

3° Des épithètes ou sobriquets :

Beaufils, Lebègue, Blanc, Leblanc (Blanchet, Blanchard), Boileau, Bonfils, Bonhomme, Bonjean, Bossu, Brun, Lebrun (Brunet, Bruneau), Chassebœuf, Cornu, Grand, Legrand (Grandet, Grandin), Legris, Grison, Grossetête, Noir, Lenoir (Noirot), Panchaud, Panloup, Dupanloup, Petit, Lepetit, Rouge, Lerouge (Rouget, Rougeot), Roux, Leroux (Rousseau, Roussin), Taillebois.

4° Des noms d'animaux :

Laigle, Lebœuf, Lebouc, Brochet, Lechat, Chevrillard, Chevriot, Létourneau, Lelièvre, Merle, Loiseau, Poisson, Rossignol.

5° Un grand nombre de noms désignant des objets de la vie journalière, rustique, des parties de l'habitation, etc.

Dubois, Bois, Boissier, Delaborde, Desbordes, Laborde, Dubreuil, Delabrousse, Brousse, Delabruyère, Bruyère, Duclos, Delacourt, Lacourt, Delessart, Desessarts, Essart, Delafont, Lafont, Lafontaine, Fougère, Dufour, Delagrangé, Desgranges, Lagrange, Delahaie, Deshaies, Lahaie, Desmarais, Marais, Maresc, Delamare, Desmares, Lamare, Delamarche, Lamarche, Dumay, Dumesnil, Delamotte, Lamotte, Dumoulin, Moulin, Moulinier, Molinier, Duparc, Delaplace, Laplace, Duplessis, Poirier, De la Pommeraye, Pommier, Dupont, Duponcel, Delaporte, Desportes, Laporte, Prunier, Dupuis, Dupuy, Delarive, Larive, Larivière, Rivière, Delaroche, Desroches, Laroche, Duru, Duruy, Duval, Delavallée, Delaville, Laville.

6° Un grand nombre de noms de lieux avec ou sans la particule DE.

Cette particule n'était pas à l'origine un signe de noblesse : ainsi Jean d'Arras, Olivier de Magny. Plus tard, la préposition ayant pris une signification nobiliaire, le nom de lieu devint nom propre de personne : Bouillon, Mailly, Vitry, Wailly, etc.

7° Des noms de nationalité :

Allemand, Lallemand, Langlois, Berrichon, Bourguignon, Breton, Bretonneau, Hennuyer (= du Hainaut), Limousin, Lorrain, Normand, Picard, Poitevin, Poulain (= Polonais).

Les noms de famille passèrent du chef aux enfants sans changer de genre : Jean Legrand, Jeanne Legrand ; c'est que le nom fut, non plus, comme à l'origine, propre à un individu, mais commun à tous les membres d'une même famille. Ainsi les noms de famille se rapprochent des noms communs en ce qu'ils n'ont plus qu'un seul genre ; les petits noms, au contraire, les noms propres par excellence, désignant exclusivement les personnes, continuent à changer de genre.

127. NOMS DE CHOSES PERSONNIFIÉES. — Les choses personnifiées sont représentées comme des êtres mâles ou femelles, non pas suivant l'idée que s'en fait l'esprit, mais uniquement d'après le genre qu'a le nom commun qui sert à les désigner. La Renommée, la Fortune sont figurées comme des femmes, parce que *renommée*, *fortune* sont des substantifs féminins ; le sort, le génie, le mal sont figurés comme des hommes, parce que *sort*, *génie*, *mal* sont des substantifs masculins ; l'Amour est un dieu dans la langue moderne, une déesse dans l'ancienne langue, parce qu'*amour* était autrefois féminin et qu'il est aujourd'hui masculin.

Remarque. — A la classe des noms propres de personnes ou d'êtres personnifiés s'ajoutent les noms communs désignant les objets uniques de leur espèce : le

soleil, la lune, la nature. L'ancienne langue les traitait comme des noms propres. (V. la syntaxe.)

128. NOMS DE NATIONS. — Les noms de nations désignent les pays : Angleterre, France; les villes : Londres, Paris; les habitants : les Anglais, les Français.

Les noms des habitants ou *ethniques* deviennent facilement adjectifs : le peuple français, la langue anglaise, la vie parisienne.

Un emploi spécial de l'adjectif le transforme en substantif masculin désignant la langue du pays : l'anglais, le français, l'arabe, le chinois.

129. NOMS GÉOGRAPHIQUES. — Les noms géographiques dénomment les accidents du sol : montagnes, promontoires, vallées, cours d'eau, îles, etc.

Tantôt, et le plus souvent, le nom propre est précédé d'un nom commun qui le spécifie et lui est uni par apposition : le mont Caucase, le cap Matapan, ou à l'aide de la préposition de, sans article : le val d'Andorre; avec article : la rivière du Loing.

Tantôt le nom propre est employé seul avec ou sans article : la Seine, la Loire, la Lozère, la Corse, les Vosges; — Belle-Isle, Noirmoutiers.

Les noms de lieux français se sont formés soit pendant la période française, d'éléments français : Belleville, Châteauneuf, Montrouge, Noirmoutiers; soit pendant la période franque, d'éléments romans ou germaniques, ou d'éléments romans et germaniques : Romainville, Fauquembergue, Haricourt; soit pendant la période gallo-romaine : tels sont les noms si fréquents [en -ac, -ai, -ay, -ey, -é, -y, qui sont sortis de noms terminés en -iacum : Aurillac, Cambrai, Epernay, Cussey, Sévigné, Choisy¹. Ils peuvent enfin remonter à la période gauloise, et c'est sans doute le cas le plus fréquent, ou remonter même à une époque antérieure aux invasions des Gaulois en Gaule et appartenir aux populations

1. Voir *Formation des mots*.

indigènes que les Gaulois ont trouvées sur le sol qu'ils conquéraient. C'est peut-être à ces origines lointaines qu'il faut rapporter une foule de noms géographiques qu'on n'a pu encore expliquer par aucune racine française, latine, germanique ou celtique.

II. Noms communs.

130. DES NOMS COMMUNS ABSTRAITS ET CONCRETS; LEUR EXTENSION ET LEUR COMPRÉHENSION. — Le **nom commun**, ou plus exactement le **substantif commun**, est un substantif qui s'applique à toutes les choses de même espèce : **arbre**, **fleur**, **livre** désignent non pas tel arbre, telle fleur, tel livre, mais l'un quelconque de tous les arbres, de toutes les fleurs, de tous les livres qui existent. Tous les individus de l'espèce arbre, de l'espèce fleur, de l'espèce livre peuvent être désignés par ces mots.

Les noms communs supposent donc la classification en **genres** et en **espèces** de toutes les choses que la langue connaît et exprime par des substantifs. Le plus habituellement, le substantif commence par être appliqué à un objet déterminé, en vertu d'une qualité particulière qui a frappé l'esprit; puis, de généralisation en généralisation, il s'étend à tous les objets semblables ou analogues, de manière à les embrasser dans une collection qui devient une **espèce**. C'est par une marche analogue que se constituent, comme nous l'avons vu précédemment, les noms de famille, qui, à l'origine, véritables noms propres ou noms de l'individu, s'étendent à cet ensemble d'individus constituant l'espèce appelée la **famille**.

Les substantifs communs sont **concrets** ou **abstrait**s selon qu'ils expriment les objets matériels qui frappent nos sens : **mur**, **table**, **piéd**, **main**, ou les idées qui existent dans notre pensée : **bonté**, **sagesse**, **vertu**.

Les noms communs, concrets ou abstraits, ont plus ou moins d'**extension** (ou d'**étendue**) suivant qu'ils s'appliquent à un plus grand ou à un plus petit nombre

de choses, c'est-à-dire suivant que les espèces qu'ils désignent sont plus ou moins considérables. Ils ont plus ou moins de **compréhension** suivant que les objets désignés ont plus ou moins d'attributs caractéristiques. Ainsi :

<i>végétal</i>	a plus d'extension que	<i>plante</i>
<i>plante</i>	— —	<i>arbre</i>
<i>arbre</i>	— —	<i>chêne</i>
<i>chêne</i>	— —	<i>yeuse</i>

Par contre

<i>yeuse</i>	a plus de compréhension que	<i>chêne</i>
<i>chêne</i>	— —	<i>arbre</i>
<i>arbre</i>	— —	<i>plante</i>
<i>plante</i>	— —	<i>végétal</i>

L'extension et la compréhension du substantif commun sont donc en rapport inverse l'une de l'autre.

131. SOURCES DES NOMS COMMUNS. — Les substantifs communs viennent, pour une part restreinte, de substantifs correspondants du latin populaire dont ils sont la transformation phonétique : **homme**, **femme**, **fil**, **fille**, **feuille**, **mer**, **table**, etc.

Un grand nombre est venu par voie de dérivation de ces mots primitifs, soit dès l'époque romane, soit dans le cours de la langue : **pass-age**, **épouvant-ail**, **sol-eil**, **cord-eau**, **herb-ette**.

D'autres sont formés de ces mêmes mots par voie de composition : **chou-fleur**, **pla(t)-fond**, **porte-plume**.

D'autres, en très grand nombre, sont dus, directement ou indirectement, à la formation savante latine ou grecque qui leur a quelquefois laissé leur forme primitive et le plus souvent les a francisés : **dévotion**, **sujet**, **ultimatum**, — **apathie**, **aristocratie**, **squelette**.

Un petit nombre vient des langues étrangères, la plupart francisés, quelques-uns gardant plus ou moins

fidèlement leur forme antique : **alambic, douane, havre-sac, mandarin, pédant, sérail, truchement**¹, etc.

III. Noms de matière.

132. **DES NOMS DE MATIÈRE.** — Les noms de matière désignent des choses formées d'une même matière ou de parties semblables dont chacune porte le même nom que le tout : **bois, eau, pierre, vin.** Ces mots expriment autant ce qu'il y a de vin, d'eau, de pierre ou de bois dans le monde qu'une portion quelconque, si petite qu'elle soit, de ces matières.

Les objets dénommés ainsi ne sont pas composés d'une collection d'individus ayant chacun son unité ; les noms de matière sont donc des noms de choses qui ne se comptent pas. Voilà pourquoi ils ne s'emploient qu'au singulier. Mais par abstraction on peut quelquefois les supposer comme comprenant des quantités numérables. En ce cas, ils deviennent noms communs et s'emploient au pluriel : **les blés ont réussi cette année ; les eaux,** c'est-à-dire l'ensemble des différents amas d'eau.

IV. Noms de quantité indéterminée.

133. **NOMS COLLECTIFS.** — Les noms de quantité indéterminée ou noms collectifs expriment des assemblages, des collections de personnes ou de choses : **foule, multitude, troupe.**

On les divise en **collectifs généraux** et **collectifs partitifs** suivant qu'ils désignent la totalité ou une partie de la collection : **le troupeau des humains, un troupeau d'ignorants.**

L'étude de ces mots relève de la syntaxe.

134. **ADVERBES QUI SONT DE VRAIS COLLECTIFS.** — A la classe des collectifs partitifs appartient un certain

1. Voir *Formation des mots.*

nombre de mots que les grammairiens rangent parmi les adverbes, et qui ne sont autres que des substantifs ou des adjectifs employés absolument. Ce sont :

Beaucoup, proprement *beau coup* (*coup* au sens de quantité) ;

Trop, forme masculine de *troupe*, employée absolument dans l'ancienne langue pour désigner une grande quantité ou un excès de quantité ;

Pas, point, mie, particules négatives qui désignaient à l'origine des quantités infiniment petites : **il n'a pas, point, mie d'amis**, c'est-à-dire il n'a pas la valeur d'un *pas*, d'un *point*, d'une *miette* d'amis. La valeur partitive de ces mots, encore aujourd'hui, est rendue visible par la présence de la préposition **de** qui précède le régime.

Il en est de même des particules sorties d'anciens adjectifs neutres, français ou latins, et qui se font suivre de la préposition partitive **de** : *il a plus, moins, peu, tant, autant d'argent*. — *Que d'argent il a!*

L'analogie a amené à la suite d'autres mots qui sont de véritables adverbes : **assez, bien, guère** (synonyme de **beaucoup** dans les phrases négatives) et qui se construisent comme les neutres précédents.

V. Noms de quantité déterminée.

135. DES NOMS DE NOMBRE. — Les noms de nombre expriment, les uns le *nombre* : ce sont les **noms cardinaux** ; les autres l'*ordre* : ce sont les **noms ordinaux**.

Le mot **ordinal** s'explique de lui-même ; il est emprunté du latin **ordinalis**, dérivé de **ordinem** (*ordre*). Le mot **cardinal** veut dire *fondamental*, du latin **cardinalis**, dérivé de **cardinem** (*gond de porte*, et au figuré *fondement*)¹.

Les noms désignant le nombre ont donc été dénommés d'après ce caractère particulier qu'ils servent à former les noms d'ordre. Les noms d'ordre, en effet,

1. C'est en ce sens de *fondamental* qu'on dit encore *vertus cardinales, points cardinaux*.

sauf le premier, sont tirés des noms de nombre correspondants à l'aide d'un même suffixe **-ième**.

136. NOMS DE NOMBRE OU NOMS CARDINAUX. — Ils viennent des noms latins correspondants, plus ou moins modifiés par des actions analogiques ou phonétiques.

1° De 1 à 16 :

De 1 à 16 inclusivement, les noms de nombre français sont les noms de nombre latins transformés régulièrement par la phonétique :

Lat. class.	Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
1. ūnum ūnam	ūnu ūna	<i>un, ung</i> <i>une</i>	<i>un</i> <i>une</i>
2. dŭos dŭas	dŏos dŏas	<i>dŏus, dos</i> <i>docs</i>	<i>deux</i>
3. trēs	trēs	<i>treis, trois</i>	<i>trois</i>
4. quattuŏr	quattor	<i>quatre</i>	<i>quatre</i>
5. quīnque	cīnque	<i>cinc</i>	<i>cinq</i>
6. sĕx	sĕx	<i>sis</i>	<i>six</i>
7. sĕptem	sĕpte	<i>set</i>	<i>sept</i>
8. ŏcto	ŏcto	<i>uit</i>	<i>huit</i>
9. nŏvem	nŏve	<i>nuof, nuef</i>	<i>neuf</i>
10. dĕcem	dĕce	<i>dis</i>	<i>dix</i>
11. ūndĕcim	undece	<i>onze</i>	<i>onze</i>
12. duŏdĕcim	dŏdece	<i>doze</i>	<i>douze</i>
13. trĕdĕcim	trĕdece	<i>treze</i>	<i>treize</i>
14. quattuŏrdĕcim	quattŏrdece	<i>quatorze</i>	<i>quatorze</i>
15. quīndĕcim	quīndece	<i>quinze</i>	<i>quinze</i>
16. sĕxdĕcim	sĕxdece	<i>seize</i>	<i>seize</i>

Observations. — **Un.** — Le latin déclinaît **unus** au singulier et au pluriel : **uni Suevi, unae litterae**. Le vieux français emploie de même **un** au pluriel : **uns esperons, unes estoiles, unes letres** ¹. Le français moderne ne l'em-

1. Il faut noter qu'en latin le pluriel de *unus* a le sens de *seul* : *uni Suevi*, les Suèves seuls, ou s'emploie devant un substantif qui, soit comme *castra* (le camp), ne connaît que le pluriel, soit,

ploie plus au pluriel qu'avec la valeur d'adjectif indéfini : **les uns**¹.

Le moyen français écrit **ung** au masculin. Ce **g** n'est qu'un signe introduit dans l'orthographe pour éviter la confusion entre **un** écrit dans les manuscrits **vn** et le chiffre **vii**.

Sur l'absence d'élosion qu'on rencontre parfois devant **un**, voir plus loin à **huit**.

Deux. — Le féminin **does** appartient au plus ancien français et a disparu dans le courant du **xii^e** siècle. Le masculin qui, dès le siècle précédent déjà, servait aussi pour le féminin, a dès le **xiii^e** siècle exprimé régulièrement les deux genres. **Dous**, **dos** est devenu vers le **xiv^e** siècle **deus**, puis **deux**.

L'ancien français avait créé avec la forme de l'accusatif **dous**, **dos**, un nominatif pluriel **doi** qui a disparu à la fin du moyen âge avec la déclinaison.

Trois. — L'ancien français avait également créé une forme de nominatif **trei**, **troi** qui a disparu comme **doi**.

Cinq. — Le latin populaire a changé **quinque** en **cinque** pour éviter la rencontre des deux syllabes consécutives **qu**; de là le français **cinc**, et, avec une orthographe étymologique, **cinq**.

Six et dix. — À la fin du moyen âge, l'orthographe régulière **sis** a été remplacée par l'orthographe étymologique **six** pour remplacer l'**x** du latin, et cette graphie a entraîné, par fausse analogie, le changement de **dis** en **dix**.

Sept. — Le **p** dans **sept** est dû également à une recherche étymologique; l'ancienne prononciation **sêt'** s'est maintenue jusqu'à nos jours à travers la nouvelle orthographe.

comme *litterae*, a un sens au pluriel (épître) différent de celui qu'il a au singulier (caractère d'écriture). De même, en ancien français, *uns* a le sens de *paire* dans *uns esperons* (cf. *uns sollers*, *unes chauxes*), désigne un ensemble d'objets de même espèce dans *unes estoiles* (cf. *uns vers*, *unes paroles*), ou, comme en latin, est placé devant un mot ayant une signification différente au pluriel dans *unes lettres* (cf. *unes fourches*, *uns ciseaux*).

1. Voir plus loin, p. 27.

Huit (et **un**), **Onze**. — L'ancien français écrivait **uit** et quelquefois **huit** avec une **h** muette¹. L'**h** est restée muette jusqu'à ce jour dans **dix-huit**, **vingt-huit**, etc., prononcés **di-z-huit**, **ving-t-huit**. Mais comme tous les noms de nombre commencent par une consonne, sauf **un**, **huit** et **onze**, l'absence de liaison s'est étendue par analogie à ces trois mots. On disait **le deux**, **le trois**, etc., on dit de même **le un**, **le huit**, **le onze**. C'est ainsi que **un** dans quelques cas, **huit** et **onze** en règle générale ne connurent plus la liaison. Cette modification s'étendit naturellement aux dérivés **unième**, **huitième**, **onzième**, **huitain**, **onzain**. Ce changement commence à se produire au **xiv^e** siècle² et ne triomphe qu'à la fin du **xviii^e** siècle. Corneille dit encore l'**onzième**. Le Dictionnaire de l'Académie, en 1718, reconnaît que le **onze du mois** et l'**onze du mois** se disent également, et, en 1762, il donne pour exemples l'**onzième page** et la **onzième page**.

2° De 17 à 19 :

Le latin classique disait **septēmdĕcim**, **octōdĕcim**, **novēmdĕcim**. Si ces composés avaient été conservés par le latin populaire, ils auraient donné en français *setenze*, *uitoze*, *novenze*. Le latin populaire les a remplacés par des formes analytiques qu'ont adoptées l'ancien français et le français moderne :

Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
decem et septem	<i>dix et sept</i>	<i>dix-sept</i>
decem et octo	<i>dix et huit</i>	<i>dix-huit</i>
decem et novem	<i>dix et neuf</i>	<i>dix-neuf</i>

1. Comme le **g** dans *ung* (v. p. 16), l'**h** dans *huit* est un procédé graphique. Elle sert à indiquer que la lettre suivante était un **u**, non un **v**, et à empêcher qu'on ne lût *vit*. Cf. *uile* (de *ōlea*), *uis* (de *ōstium*) écrits *huile*, *huis* pour les distinguer de *vile*, *vis*.

2. Richars li Restorés *la onsime mena*.

(*Li Bastars de Buillon*, éd. Scheler, v- 3002.)

3° De 20 à 100 :

Lat. class.	Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
20 Viginti	veinti	vint	vingt
30 Triginta	treenta	trente	trente
40 Quadraginta	quadraenta	quarante	quarante
50 Quinquaginta	cinquaenta	cinquante	cinquante
60 Sexaginta	sexaenta	seissante	soixante
70 Septuaginta	septaenta	{ setante seissante et dis	septante soixante-dix
80 Octuaginta	octaenta	{ huitante quatre vins	octante quatre-vingts
90 Nonaginta	nonantea	{ nonante quatre vins et dis	nonante quatre-vingt-dix
100 Centum	centu	cent	cent

Observations. — L'orthographe du français moderne **vingt** avec un **g**, **soixante** avec un **x**, **septante** avec un **p**, **octante** pour **huitante** d'après **octo**, est une recherche étymologique due aux lettrés de la Renaissance.

Septante est encore employé dans l'expression **la Version des Septante**, version grecque de la Bible hébraïque faite par *soixante-douze* docteurs juifs sous les Lagides.

La langue commune dit **soixante-dix**, **quatre-vingts**, **quatre-vingt-dix**; dans certaines provinces, au nord et à l'est, on dit **septante**, **octante** (rare), **nonante**. D'où vient cette double série de dénominations? La dernière est conforme aux dénominations des autres dizaines et repose sur le système décimal latin. Il suffit d'un examen superficiel pour reconnaître dans **soixante-dix**, **quatre-vingts**, **quatre-vingt-dix**, les traces du système *vigésimal* qui était en usage chez les Gaulois. Quand les Gaulois désapprirent leur langue pour apprendre celle des vainqueurs, ils ne purent abandonner entièrement leur système de numération qu'ils transportèrent dans la langue nouvelle. Les deux systèmes restèrent en présence pendant le moyen âge où l'on dit concurremment **trente et deux** et **vingt et douze**, **quarante et trois**

et deux vingts et trois, cent cinquante et huit et sept vingts et dix-huit¹. Les anciens manuscrits sont en général paginés d'après le système vigésimal : pour noter la page 138, on écrivait C.XX.XVIII. L'usage moderne fit triompher le système romain. Toutefois ce triomphe n'est pas absolu, puisque septante, huitante, nonante ont été supplantés par soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix. L'on disait couramment au xvii^e siècle six vingts pour *cent vingt*, et quinze-vingts, pour *trois cents*, est resté dans l'expression les Quinze-Vingts.

4^o De 100 à 1000 :

Ici le français a abandonné l'usage latin qui employait les composés *ducenti*, *trecenti*, etc., et il a recours à des combinaisons nouvelles, de formation analogue, il est vrai : deux cents, trois cents, etc.

Le singulier latin *mille* devient le français *mil* ; le pluriel latin *millia* devient le français *mille*. L'ancienne langue disait : un mil, mil hommes, mais deux mille. Toutefois, de bonne heure, une confusion s'est produite. Dès le xi^e siècle, on voit *mil* employé pour le pluriel aussi bien que *mille*, et dès le xii^e siècle *mille* employé pour le singulier. Les deux formes se confondent. Cependant *mille* domine et finit par triompher. A partir du xvii^e siècle, *mil* a disparu, sauf dans un emploi spécial, consacré par un usage dix fois sécu-

1. *Deux vins* chevaliers ot o sei. (*Bel Inconnu*, éd. Hippeau, v. 5374.)

En ocist Deus des maistres de la terre *treis vinz et dis*. (*Livres des Rois*, éd. Leroux de Lincy, p. 23.)

Quatre vins laisse de chevaliers de pris. (*Garin le Loherain*, éd. P. Paris, I, p. 170.)

De toz les *six vingts* chevaliers. (Villehardouin, § 213.)

Set vint mil armes ont promis. (Wace, *Brut*, éd. Leroux de Lincy, II, p. 136, v. 11412.)

Huit vint en ot a sa baniere. (*Bel Inconnu*, v. 5464.)

Neuf vinz et set en i ot ars. (Philippe Mousket, éd. de Reiffenberg, v. 30529.)

Neuf vinz en sont a soi issu. (*Bel Inconnu*, v. 5385.)

Onze vint i poissiez choisir. (*Garin le Loherain*, II, p. 143.)

laire, la numération des années du premier millésime : l'an mil huit cent quatre vingt treize ¹.

De mille a été tiré le substantif millier.

5° De 1.001 à 1.000.000 :

Pour les nombres supérieurs à 1.000 et inférieurs à 1.000.000, la langue se sert de multiples précédant mille et de nombres additifs le suivant : **trois mille quarante six**, c'est-à-dire *trois fois mille, plus quarante, plus six*; **deux cent vingt-cinq mille huit cent cinquante-quatre**, c'est-à-dire *deux cent vingt-cinq fois mille, plus huit cents, plus cinquante, plus quatre*.

Pour exprimer un million, l'ancienne langue se servait de périphrases comme **mil milie**, **milante mil**, **dis fois cent mile**. Le mot million a été emprunté au xv^e siècle de l'italien **milione** : c'est mille avec le suffixe **-ione**.

6° 1.000.000.000, etc.

Le xvi^e et le xvii^e siècles disaient quelquefois **milliasse** pour **milliard**, le xviii^e et le xix^e ont changé le suffixe et ont dit **milliard**.

7° **Billion**, **trillion**, etc., sont des noms de formation savante, créés sur le modèle de **million** et formés par abréviation pour **bi-million**, **tri-million**, etc. Ils désignent,

Il ne me fu demourei de remenant que douze vins livres de tournois. (Joinville, § 136.)

Quatorze vins en ont copez les chies. (Jourdain de Blaivies, éd. Hofmann, v. 125.)

Quinze vins nes et quatre furent. (Brut, I, 30, 615.)

Some de ceu dis set vins livres et seissante huit (Romania, I, p. 346, v. 27.)

1. Cel jorn i out cent mil lairmes ploredes. (Vie de saint Alexis, éd. G. Paris, 119^c.)

De dis mil homes j'oi en ma compaignie,
N'en remaint pas, mon escient, un mille. (Ogier le Danois, éd. Scheler, v. 5453.)

Plus de mille mercis en di. (Théâtre franç. au m. âge, p. 229.)
De trente mil que fumes, nous somes que dis mil. (Aiol, éd. Normand et Raynaud, v. 9394.)

Encore dans Marot : cent mil grands philosophes, éd. Jannet, I, p. 113 ; — cent mille esprits : *ibid.*, p. 59.

en effet, au XVI^e et au XVII^e siècle, *des millions de millions*. Depuis le XVIII^e siècle, ils indiquent des *milliers de millions*.

Observations générales. — Dans les nombres formés par addition, les divers éléments composants étaient, à l'origine, réunis par la conjonction **et**. **Vingt-six** était en vieux français **vingt et six**; **cent trente-sept** était **cent trente et sept**. Villehardouin commence son Histoire de la Quatrième Croisade par ces mots : « Sachez que l'an **mil et cent et quatre-vingt et dix-sept** ans après l'Incarnation. » Cette conjonction ne s'écrivait pas quand on mettait les nombres en chiffres, et, dans des textes en vers du moyen âge, il est souvent nécessaire de la rétablir à la lecture pour conserver au vers sa mesure.

L'usage de lire les nombres tels qu'on les écrivait et un besoin de rapidité amenèrent graduellement la suppression de **et**. Au XVI^e et au XVII^e siècle, **et** s'emploie encore pour relier les unités aux dizaines ou les dizaines aux unités : *Six vints et dix huit charretées*. (Rabelais, *Pantagruel*, II, 33.) *Folz a vingt et cinq quarraz, dont les vingt et quatre font le tout*. (Des Periers, *Nouv. Récréations*, II, 17.) *Ignorante à vingt et trois carats*. (La Fontaine, *Fables*, VII, 15.) Corneille dit habituellement *les vingt et quatre heures*. Richelet, dans son Dictionnaire (1680), constate le nouvel usage que le Dictionnaire de l'Académie, en 1694, n'admet encore qu'incomplètement.

Aujourd'hui la conjonction **et** ne se met plus que devant **un** et **onze** : *vingt et un*, *trente et un*, *quarante et un*, *cinquante et un*, *soixante et un*, *soixante et onze*; mais l'on dit *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*, *cent un*. De même *les mille et un jours*, *les mille et une nuits*. Ce sont les derniers restes de l'ancienne construction.

137. — NOMS D'ORDRE OU NOMS ORDINAUX.

1. Le latin populaire disait **primus**, **prima**; l'ancien français en a fait **prin**, conservé dans *printemps*, et **prime**. Plus tard, la forme féminine **prime** s'employa aussi au masculin; elle se retrouve dans *prime-abord*, *prime-saut*.

Le latin **primus** avait donné un dérivé **primarius**, **primaria**, qui est devenu **premier**, **première**. **Premier**, à son tour, a donné un dérivé *premerain*, *premeraine*, qui ne s'est pas maintenu.

Premier est le seul nom ordinal qui ne sorte pas du nombre ordinal correspondant. **Un** ne donne **unième** que dans les composés **vingt et unième**, etc.

2. Le latin disait **secundus** et **alter**, le latin populaire abandonna **secundus** et garda **alter**. Celui-ci devint le vieux français *altre*, *autre* qui se maintint jusqu'au xvi^e siècle avec le sens de **second**¹. Au xii^e siècle cependant la formation savante avait repris au latin classique **second**, en même temps que la formation populaire tirait de **deux** un nouvel adjectif ordinal à l'aide d'un nouveau suffixe. Ce suffixe que nous allons retrouver dans tous les noms d'ordre, est au xii^e siècle **isme** ou **ime** et quelquefois **iesme**, au xiii^e **iesme**, plus tard **ième**; il représente, ce semble, une terminaison latine **-esimus**². Ce suffixe appliqué à **dous dos**, donna **dou-sisme**, **dousime**, **dosisme**, **dosime**, puis, **dous dos** devenant **deus**, **deux**, donna **deusiesme**, **deuxiesme**, **deuxième**.

3. Le latin **tertius**, **tertia** a donné **tiers**, **tierce**, encore employé comme adjectif et substantif : *parler du tiers et du quart*, *le tiers d'un nombre*, *le tiers état*, *une fièvre tierce*, *une tierce*. Vers le xii^e siècle et le xiii^e, la langue créa avec le cardinal **treis**, **trois**, l'ordinal **treisisme**, **troisisme**, **troisième**.

4. Le latin **quartus**, **quarta**, est resté en français **quart**, **quarte**, jusqu'au xvii^e siècle : *un quart voleur survient* (La Fontaine, *Fables*, I, 13), et même jusqu'à nos jours dans les expressions consacrées : *parler du tiers et du quart*, *le quart d'un nombre*, *une fièvre quarte*, *une quarte*. Au xii^e siècle et au xiii^e, **quatre** donne naissance à **quatrisme**, **quatrime**, d'où **quatriesme**, **quatrième**.

5. Le latin **quintus** **quinta** a donné le vieux français

1. *L'un...*, *l'autre...*, *le tiers...*, Saint-Gelais, éd. Blanchemain, II, 104.

2. La formation de ce suffixe est encore obscure. Pourquoi *esimu* n'a-t-il pas donné *esme*, *éme* ?

quint, *quinte*, encore usité dans le substantif féminin *une quinte*. Le gallo-roman avait tiré de **quinque** *cinque*, sur le modèle de **septimus** et de **decimus**, l'ordinal **cinquimus**, v. fr. *cinme* qui disparut au XII^e siècle devant le dérivé nouveau tiré de *cinq* : *cinquisme*, *cinquime*, *cinquiesme*, *cinquième*.

6. Le latin populaire **sextus**, **sexta**, avait donné le vieux français *siste* qui disparut, dès les premiers temps, devant un dérivé nouveau *sisme*, du latin vulgaire **seximus**, lequel disparut à son tour, vers le XII^e siècle, devant le dérivé *sisisme*, *sisime*, *sisiesme*, *sixième*. **Sextus**, en passant par l'italien *sexto*, a donné le nom propre *Sixte* : *Sixte Quint*, et par l'espagnol *siesta*, le substantif féminin *sieste* (repos de la sixième heure).

7. **Septimus** a donné le vieux français *sedme*, qui disparaît au XII^e siècle devant le dérivé nouveau *setisme*, *setiesme*, *septiesme*, *septième*.

8. **Octavus** avait disparu de l'usage populaire de la Gaule du Nord devant un dérivé **octimus** qui donna le français primitif *uidme*, lequel disparut au XII^e siècle devant *uitisme*, *uitiesme*, d'où *huitiesme*, *huitième*. **Octavus** a été repris par la formation savante dans *une octave*.

9. Le latin **nonus**, **nona** disparut de même devant le gallo-roman **novimus**, **novima**, français primitif *nofme*, qui disparaît à son tour aux XII^e-XIII^e siècles devant *novisme*, *noviesme*, d'où *neuvième*.

10. Le latin **decimus**, **decima**, donna le vieux français *disme* maintenu dans le substantif féminin *la dime*; aux XII^e-XIII^e siècles, paraît *disisme*, *disiesme*, d'où *dixième*.

A partir du XII^e siècle, tous les nombres ordinaux sont formés ou reformés des nombres cardinaux correspondants à l'aide du suffixe *isme*, *ime*, *iesme*, *ième*. Ainsi se forment d'abord *onzime*, *dozime*, *trezime*, *quatorzime*, *quintisme*, *sezime*, *disetisme*, *diseuitme*, *disenuevime*, *vintisme*, et plus tard *onzième*, etc., *vingtième*, etc., *centième*, *millième*, *millionième*, etc. De même les ordinaux tirés de nombres cardinaux composés sont formés par l'addition du suffixe au dernier nombre cardinal composant : **vingt-quatre** donne non *vingtième* et qua-

trième, mais **vingt et quatrième** ; en effet, la **vingt-quatrième** partie d'une chose n'en est pas la *vingtième* et la *quatrième*.

138. NOMS DE NOMBRE EN AIN, AINE. — L'ancienne langue possédait un suffixe **ain**, **aine**, qui servait à former soit des noms ordinaux : *la terzaine partie*, *une fièvre quartaine* (cet emploi a vieilli) ; soit des nombres cardinaux désignant des réunions d'objets : *une huitaine*, *une neuvaine*, *une dizaine*, *une douzaine* ; *nn terzain*, *un quatrain*, *un sixtain*, *un huitain*, *un douzain*. L'usage moderne a donné à ces noms une signification spéciale ; au masculin, ils désignent des strophes d'un nombre déterminé de vers ; au féminin, dans la langue commune, une quantité approximative : **une douzaine de personnes** ; en arithmétique, les unités d'un certain ordre.

139. REMARQUE GÉNÉRALE SUR LES NOMS DE NOMBRE. — Les noms de nombres et les noms d'ordre sont soit adjectifs : **cinq personnes**, **la cinquième partie** ; soit substantifs : **le cinq**, **le cinquième**. Les noms cardinaux sont encore substantifs quand ils sont employés absolument : **cinq fois cinq font vingt-cinq** ; ou par apposition : **le nombre cinq**. Ils ne sont pas susceptibles de prendre la marque du pluriel. (V. la syntaxe.)

VI. Noms indéfinis.

140. DES NOMS INDÉFINIS. — Les **noms indéfinis** désignent ou déterminent les personnes et les choses d'une manière générale et indéfinie.

Les uns sont essentiellement *substantifs*, les autres essentiellement *adjectifs*. Ceux-ci peuvent d'ailleurs, s'employer substantivement.

Quelques-uns ont été tirés de pronoms démonstratifs ou relatifs et en ont subi l'influence.

141. SUBSTANTIFS INDÉFINIS. — Les **substantifs indéfinis** sont **on**, **personne**, **chose**, **rien**.

On (avec l'article l'on) est, d'après l'ancienne déclinaison,

naison française, le cas sujet d'un substantif dont le cas régime est *homme*. Le latin vulgaire employait le singulier **homo** comme substantif, là où le latin classique le plus habituellement emploie le pluriel : **homo dicit**, au sens du latin classique *homines dicunt*. On voit déjà paraître cet emploi de **on** dans les Serments de Strasbourg : *Si cum om son fradra salvar dift* (ainsi comme on son frère sauver doit). Mais, dans cette phrase, **on** peut encore se séparer du verbe et recevoir l'accent ; plus tard, il devient *atone proclitique*, et ne peut plus être séparé du verbe que par d'autres atones : **On dit, on me le dit, mais on dit vrai, on ne me dit pas tout, et non on vrai dit, on me ne pas tout dit.**

Personne et **chose**, substantifs féminins, peuvent s'employer absolument dans un sens indéterminé ; ils deviennent alors masculins. **Personne** s'emploie dans les phrases négatives : **Personne n'est venu** ; et elliptiquement : **Est-il venu quelqu'un ?** **Personne** (c'est-à-dire : *Personne n'est venu*). **Chose** s'emploie dans les expressions **autre chose, quelque chose** : **quelque chose de bon, autre chose de neuf.**

Rien, du latin *rem*, chose, était en ancien français un substantif féminin : **la riens que j'aime**. C'est aujourd'hui un substantif indéfini masculin : **Ce n'est rien, je n'ai rien de bon.**

142. ADJECTIFS INDÉFINIS. — Les adjectifs indéfinis sont **aucun, autre, chacun et chaque, maint, même, nul, plusieurs, quant, quel, quelque, tel, un.**

Ces adjectifs peuvent s'employer comme substantifs, les uns absolument : **tous prétendent** (c'est-à-dire *tous les hommes prétendent*) ; **plusieurs affirment** (c'est-à-dire *plusieurs hommes affirment*) ; les autres, accompagnés d'un déterminatif : **l'un dit, quelqu'un dit, et non un dit.**

Aucun, de l'ancien français *alque* (lat. *aliquem*) et de **un**, a signifié d'abord *quelqu'un*. Il a encore ce sens dans : **aucuns prétendent, d'aucuns disent**. L'habitude d'employer **aucun** dans les phrases négatives en a fait un terme négatif, comme *personne, rien, etc.* : **Aucun n'en veut.** L'emploi négatif est visible dans les phrases

elliptiques comme : **Y a-t-il des absents?** — **Aucun** (c'est-à-dire *Il n'y a aucun absent*). **Aucun** est donc devenu synonyme de **nul**. (Voir la Syntaxe.)

Autre, anciennement **altre** (latin *alter*). Le vieux français déclinaut **altre**, **autre**, en lui donnant un cas oblique **altrui**, **autrui**, qui ne s'employait et ne s'emploie encore que comme régime : **nuire à altrui**, **le bien d'autrui**. **Autrui** ne peut donc jamais être sujet à l'inverse de **on** qui ne peut jamais être régime.

Autre se combine avec l'article : **l'autre**, **un autre**. Il s'oppose à **un** : **l'un l'autre**, **l'un et l'autre**, **l'un ou l'autre**.

Chacun, anciennement **chascun**, du latin *quisque unum* devenu *cascunum* sous l'influence d'un autre composé *cat(a)-unum*, était adjectif et substantif : **chascun homme**, **un chascun**, **tout un chascun**. Ces deux dernières constructions se retrouvent encore au xvii^e siècle et subsistent dans quelques provinces.

Chaque, anciennement **chesque**, du latin *quisque*, peu usité dans l'ancienne langue, se développe surtout au xvi^e siècle et tend à se substituer à *chacun*. Il l'a remplacé comme adjectif et commence même à le remplacer comme substantif : le peuple dit : **ces livres coûtent cinq francs chaque**, et non *chacun*.

Maint, mot d'origine celtique, tend à vieillir : la perte en serait regrettable. Il était adjectif et substantif : *maintes gens prétendent*, *maints prétendent*. Il n'est plus qu'adjectif.

Même est sorti du latin populaire *metipsimum*, mot composé de la particule pronominale *met* et d'un superlatif populaire du pronom *ipsè* « lui-même ». Il signifie donc, par un pléonasme tout naturel, *tout à fait lui-même*. Ce mot a passé par les formes *medesme* (xi^e s.), *meesme* (xii^e s.) et *mesme* (xv^e s.) avant d'aboutir à la forme actuelle. Il s'emploie comme adjectif : *le même homme*, *l'homme même*, et comme substantif avec un déterminatif : *le même*.

Nul, du latin *nullus* « pas un », avait en ancien français un cas oblique **nului** qui a disparu. Bien qu'ayant

un sens négatif par lui-même, *nul* ne peut se passer de la négation. (Voir la Syntaxe). Il est adjectif : *nul homme ne croit*, ou substantif : *nul ne croit*.

Plusieurs, du latin populaire *pluriores*¹, est adjectif : *plusicurs personnes prétendent*, ou substantif : *plusicurs prétendent*.

Quant, ancien adjectif dérivé du latin *quantus*, n'est plus usité que dans l'expression, elle-même vieillie, *quantas et quantes fois*. Il avait un corrélatif **tant** qui lui-même de bonne heure a disparu en tant qu'adjectif et n'existe plus que comme adverbe.

Quel, du latin *qualis*, désigne d'une façon générale la manière d'être. Il a conservé sa signification primitive dans *quel qu'il soit*. Il forme la locution *tel quel*, le relatif *lequel*, l'interrogatif *quel, lequel*.

Quelque est formé de *quel* et de *que*. Cet adjectif peut devenir substantif en se combinant avec *un* : *quelqu'un*. Il se combine encore avec l'ancien adverbe *onques* et forme l'adjectif indéterminé *quelconque*.

Tel vient du latin *talis*, corrélatif de *qualis* qui a donné *quel*. Outre la manière d'être, *tel* exprime plus particulièrement l'identité : *tel que vous le voyez*. Précédé de *un*, il est employé comme substantif indéterminé : *un tel*.

Un est le nom cardinal dont le sens primitif s'est affaibli et qui est devenu adjectif indéfini : *un homme, une femme*. Il s'emploie substantivement précédé de l'article : *l'un*, et, dans ce cas, s'oppose souvent à *autre*. (Voir plus haut.) Il se combine avec *chaque* dans *chacun*, avec *quelque* dans *quelqu'un*, avec *alque* dans *aucun*.

143. QUALIFICATIFS QUI DEVIENNENT INDÉFINIS. — Certains qualificatifs placés devant les substantifs prennent la valeur d'indéfinis : *Des personnes diffé-*

1. *Pluriores* a été précédé de la forme *pluriores* qui est devenue *pluriores* sous l'influence de *plus*. *Pluriores* avait donné en ancien français *pluissors, pluisseurs* que les lettrés du xvi^e siècle ont transformé en *plusieurs*.

rentes, différentes personnes; des choses certaines, certaines choses.

SECTION II. — *Des formes grammaticales
du nom substantif.*

144. Observations générales sur les cas, les genres et les nombres en latin.

I. DES CAS. — 145. Réduction de la déclinaison latine en latin populaire. — 146. Formation de la déclinaison en ancien français. Substantifs masculins. — 147. Déclinaison des substantifs féminins. — 148. Substantifs indéclinables. — 149. Disparition de la déclinaison française. — 150. Débris de l'ancienne déclinaison.

II. DES GENRES. — 151. Disparition du neutre latin à l'époque romane. — 152. Neutres latins devenus masculins en français. — 153. Neutres latins devenus féminins en français. — 154. Variations de genre de substantifs féminins sortis de neutres latins. — 155. Des raisons qui ont déterminé le choix du genre dans les mots français. — 156. Altérations dans le genre des noms communs. — 157. Influence d'une double forme étymologique. — 158. Action troublante de la terminaison. — 159. Influence analogique des suffixes. — 160. Influence de mots analogues ou de termes voisins. — 161. Actions syntactiques. — 162. Retour au genre latin. — 163. Changement de genre inexplicable dans quelques substantifs. — 164. Formation du féminin dans les noms de personnes. — 165. Formation du féminin dans les noms d'animaux.

III. DES NOMBRES. — 166. Origine du pluriel français. — 167. Altérations de forme causées en ancien français par l's de flexion. — 168. Formation du pluriel d'après le singulier. — 169. Formation du singulier d'après le pluriel. — 170. Restes de l'ancien usage. — 171. Des pluriels en *x*. — 172. Pluriel des noms étrangers. — 173. Pluriel des noms composés. — 174. Pluriel des mots invariables pris substantivement.

147. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES CAS, LES GENRES ET LES NOMBRES EN LATIN. — Les diverses espèces de noms que nous venons de considérer sont ou étaient soumises à des modifications de **cas**, de **genre** et de **nombre**.

Les noms latins, suivant leurs terminaisons, étaient divisés, les substantifs en cinq classes dites **déclinaisons**, et les adjectifs en deux. Dans chacune, ils étaient,

suivant le genre et le nombre, différemment affectés en leurs cas.

1^o *Des cas.* — Les **cas** étaient des flexions finales qui modifiaient le nom d'après les rapports de syntaxe qui l'unissaient aux autres termes de la proposition.

Le latin, à l'époque classique, avait six cas variant en général avec les déclinaisons :

Le **nominatif** indiquait que le nom était le sujet du verbe : **Paul-US venit**, Paul vient.

Le **vocatif** exprimait l'interpellation : **Paul-E, veni**, Paul, viens !

Le **génitif** exprimait en général la possession : **liber Paul-I**, (le) livre de Paul.

Le **datif** exprimait l'attribution : **do librum Paul-O**, (je) donne (un) livre à Paul.

L'**accusatif** marquait le régime direct des verbes et le régime indirect de certaines prépositions : **video Paul-UM**, (je) vois Paul — **eo ad Paul-UM**, (je) vais à Paul.

L'**ablatif** exprimait le point de départ de l'action et marquait le régime indirect de certaines prépositions : **amatur a Paul-O**, il est aimé par Paul.

2^o *Des genres.* — Il y avait trois genres en latin : le masculin, le féminin et le neutre.

Les substantifs avaient l'un ou l'autre de ces trois genres, la plupart du temps d'après leur forme ; c'étaient des raisons purement grammaticales qui les faisaient ainsi masculins, féminins ou neutres. Quelquefois, quand ils désignaient des êtres animés, personnes ou animaux, le genre masculin ou féminin répondait à une idée de sexe.

Quant aux adjectifs, quand ils étaient employés avec des substantifs, ils en prenaient le genre. S'ils étaient employés absolument, ils étaient masculins ou féminins quand ils se rapportaient à des personnes, à des êtres animés ; mais s'ils désignaient une idée générale, comme *le vrai*, *le bien*, *l'utile*, ils prenaient le genre neutre. Autrement dit, en latin, le neutre *logique* était exprimé par le neutre *grammatical*.

Dans les substantifs, le genre était parfois indiqué par la terminaison, spécialement le neutre qui gardait la même flexion au nominatif, au vocatif et à l'accusatif du singulier et du pluriel.

Parfois le genre était indiqué seulement par la flexion spéciale que le substantif imposait à l'adjectif qui le déterminait.

3^o *Des nombres.* — Les nombres étaient le singulier et le pluriel.

Les substantifs et les adjectifs avaient, suivant les déclinaisons, à leurs différents cas, des flexions spéciales pour les deux nombres.

Voici les paradigmes des cinq déclinaisons des substantifs. (Nous donnerons dans la section III les paradigmes des deux classes d'adjectifs.)

1^{re} DÉCLINAISON :

SUBSTANTIFS FÉMININS ET MASCULINS

Sg. nom.	ros ă (la rose)	Pl. ros ae
voc.	ros ă	ros ae
gén.	ros ae	ros arum
dat.	ros ae	ros is
acc.	ros am	ros as
abl.	ros ă	ros is

2^e DÉCLINAISON :

Parisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg. nom.	mur us (le mur)	Pl. mur i
voc.	mur e	mur i
gén.	mur i	mur orum
dat.	mur o	mur is
acc.	mur um	mur os
abl.	mur o	mur is

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg. nom.	templ um (le temple)	Pl. templ a
voc.	templ um	templ a
gén.	templ i	templ orum
dat.	templ o	templ is
acc.	templ um	templ a
abl.	templ o	templ is

Imparisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS

Sg. nom.	puer (l'enfant)	Pl. puer i , etc.
voc.	puer	(comme mur i)
gén.	puer i	
dat.	puer o	
acc.	puer um	
abl.	puer o	

3^e DÉCLINAISON :*Parisyllabiques.*

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg. nom.	pan is (le pain)	Pl. pan es
voc.	pan is	pan es
gén.	pan is	pan ium
dat.	pan i	pan ibus
acc.	pan em	pan es ou pan is
abl.	pan e	pan ibus

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg. nom.	mar e (la mer)	Pl. mar ia
voc.	mar e	mar ia
gén.	mar is	mar ium
dat.	mar i	mar ibus
acc.	mar e	mar ia
abl.	mar	mar ibus

Imparisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS OU FÉMININS

Sg. nom.	leo (le lion)	Pl. leon es
voc.	leo	(comme pan es)
gén.	leon is	
dat.	leon i	
acc.	leon em	
abl.	leon e	

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg. nom.	fulgur (l'éclair)	Pl. fulgur a
voc.	fulgur	fulgur a
gén.	fulgur is	fulgur um
dat.	fulgur i	fulgur ibus
acc.	fulgur	fulgur a
abl.	fulgur e	fulgur ibus

4^e DÉCLINAISON :

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg. nom.	man us (la main)	Pl. man us
voc.	man us	man us
gén.	man ūs	man uum
dat.	man ui	man ibus
acc.	man um	man us
abl.	man u	man ibus

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg. nom.	corn u (la corne)	Pl. corn ua
voc.	corn u	corn ua
gén.	corn us	corn uum
dat.	corn ui	corn ibus
acc.	corn u	corn ua
abl.	corn u	corn ibus

5^e DÉCLINAISON :

SUBSTANTIFS FÉMININS

Sg. nom. di es (le jour)	Pl. di es
voc. di es	di es
gén. di ei	di erum
dat. di ei	di ebus
acc. di em	di es
abl. di e	di ebus

Dans ce tableau, il faut distinguer à la deuxième et à la troisième déclinaison les **parisyllabiques** des **imparsyllabiques**, c'est-à-dire les substantifs qui ont le même nombre de syllabes aux six cas du singulier (**mur**, **templum**, **panis**, **mare**) des substantifs qui au singulier ont une syllabe de moins au nominatif et au vocatif (**puer**, **leo**, **fulgur**). Cette différence dans le nombre des syllabes peut entraîner des différences d'accentuation, et, par suite, dans le passage du latin au français des différences de traitement phonétique.

En outre, si l'on examine de près ces paradigmes, on voit combien le système des déclinaisons latines était défectueux. Régulièrement, au pluriel, le datif et l'ablatif se confondaient (1^{re} et 2^e : **is** — **is**; 3^e et 4^e : **ibus** — **ibus**; 5^e **ebus** — **ebus**). Parfois même, au singulier, dans la 3^e déclinaison, ces deux cas avaient une terminaison identique : (**mari**, **mari**.) Ailleurs, c'était le génitif et le datif singulier qui se confondaient : (1^{re} **ae** — **ae**; 5^e **ei** — **ei**). Le vocatif et le nominatif étaient semblables partout, sauf au singulier de la 2^e déclinaison (**mur**, **mure**). Enfin dans les noms neutres rien ne permettait de distinguer tant au singulier qu'au pluriel le nominatif, le vocatif et l'accusatif (**templum**, **templa** — **fulgur**, **fulgura** — **mare**, **maria** — **cornu**, **cornua**). En revanche, dans plusieurs déclinaisons, en particulier à la troisième, les types variaient à l'infini à cause de l'infinie variété des radicaux qu'elles comprenaient.

Ce système indiquait déjà une dégradation d'un système antérieur plus complet. Au III^e siècle avant notre

ère, la langue littéraire était venue l'arrêter dans sa marche vers la simplification et le fixer pour des siècles. La révolution ne fut que retardée, et quand cette langue littéraire eut sombré dans le naufrage de l'empire, l'œuvre de destruction s'acheva. Les six cas se réduisirent à deux, puis, vers la fin du moyen âge, à un seul. Le neutre disparut : seuls les nombres se maintinrent.

La simplification aurait pu être plus complète encore, et l'on conçoit aisément un état de la langue qui ne connaîtrait plus ni genre ni nombre.

Déjà, dans la langue *parlée* d'aujourd'hui, il arrive plus d'une fois que le genre et le nombre ne sont visibles que par les déterminants qui accompagnent le nom ou le verbe. Ces distinctions grammaticales ne sont plus exprimées par des flexions propres. Ainsi l's du pluriel ne se fait plus entendre dans la prononciation, sauf dans le cas de liaison, et c'est l'article seul qui indique si l'on a affaire à un singulier ou à un pluriel : *le père, les pères*.

De même, c'est le sens seul qui distingue *il chante* de *ils chantent*. La phrase : *quelle jolie petite fille qui joue dans le jardin* se confond exactement avec la phrase : *quelles jolies petites filles qui jouent dans le jardin*. L'exclamation *enfant hardi*, peut être aussi bien encore un féminin singulier : *enfant hardie*, ou un masculin ou un féminin pluriel : *enfants hardis* ou *hardies*.

I. Des cas.

145. RÉDUCTION DE LA DÉCLINAISON LATINE EN LATIN POPULAIRE. — Les six cas du latin classique s'étaient fondus dans le latin populaire en un cas unique, l'accusatif, sauf dans la seconde déclinaison où le nominatif avait subsisté.

Le génitif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *de* et de l'accusatif : *liber Pauli* devient *liber de Paulu(m)*, *le livre de Paul*.

Le datif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *ad* et de l'accusatif : *Do Paulo* devint *do ad Paulu(m)*, *je donne à Paul*.

L'ablatif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *de* ou de toute autre préposition avec l'accusatif : *venire e campo* devient *venire de illu(m) campu(m)*, *venir del champ*, *venir du champ*.

C'est donc l'accusatif qui devient le cas régime des prépositions, comme il l'était des verbes transitifs¹.

Le nominatif, et le vocatif, qui lui est devenu identique, furent, à leur tour, absorbés par l'accusatif, sauf dans la seconde déclinaison.

En effet, dans cet écroulement général du système de la déclinaison latine, un fragment resta debout, assez entier pour pouvoir servir en gallo-roman à la construction d'un nouvel édifice ; car la déclinaison française est une œuvre originale, tout incomplète qu'elle est, et non pas la continuation affaiblie du système latin.

146. FORMATION DE LA DÉCLINAISON EN ANCIEN FRANÇAIS. SUBSTANTIFS MASCULINS. — Ce fragment était la 2^e déclinaison des substantifs *masculins* en **us** et en **er**. Le nominatif faisant fonction de sujet et de vocatif, l'accusatif faisant fonction de régime au verbe ou à la préposition s'étaient maintenus en une déclinaison à deux cas.

1. Substantifs en **us**.

Sing.	Plur.
Nom. murus	muri
Acc. murum	muros

Cette déclinaison se continuant devient l'ancien français :

Sing.	Plur.
Nom. <i>murs</i>	<i>mur</i>
Acc. <i>mur</i>	<i>murs</i>

1. Le latin populaire construisit avec l'accusatif les prépositions qui, dans le latin classique, se construisaient avec l'ablatif. On en a de nombreux exemples dans les textes bas-latins des premiers temps.

Ainsi deux formes, l'une sans **s** et l'autre avec **s**, servirent inversement à constituer les deux cas du singulier et du pluriel.

2. Substantifs en **er**.

Sing.	Plur.
Nom. lĭber	lĭbri
Acc. lĭbrum	lĭbros

Cette déclinaison devient en ancien français (XI^e-XII^e siècles) :

Nom. <i>livre</i>	<i>livre</i>
Acc. <i>livre</i>	<i>livres</i>

Ainsi une forme sans **s** pour le nominatif-accusatif singulier, et pour le nominatif pluriel ; une forme avec **s** pour l'accusatif pluriel.

C'est de cette double déclinaison que partit le gallo-roman. Il l'imposa à tous les substantifs masculins, d'où qu'ils vinssent, qu'ils fussent latins, de la troisième, de la quatrième et de la cinquième déclinaison, tels que *pain* de **panem**, *fruit* de **fructum**, *di* de **diem** ; qu'ils fussent de formation romane, tels que *cri* de **crier**, *apel* de **apeler** ; qu'ils fussent d'origine étrangère, tels que *brant*, *esperon* ; qu'ils fussent même des infinitifs pris substantivement. Tous les substantifs masculins, quand ils se terminaient autrement que par un **e** muet, suivirent le paradigme de **murs** ; s'ils se terminaient par un **e** muet, ils suivaient le paradigme de **livre** : *père*, de **patrem**, *frère*, de **fratrem**.

Dans la déclinaison du type **murs**, la langue partit des formes de l'accusatif singulier et pluriel, telles que les donnait l'étymologie et créa les cas du sujet en changeant simplement l'accusatif singulier en nominatif pluriel et l'accusatif pluriel en nominatif singulier. Les nominatifs pluriels de la 3^e, de la 4^e et de la 5^e déclinaison latine se terminaient en **s** : **pan-es**, **fruct-us**, **di-es**. Cette **s** disparut donc dès les origines, et les nomi-

natifs français correspondants furent au pluriel *pain*, *fruit*, *di*, comme étaient les accusatifs singuliers *pain* (de *pānem*), *fruit* (de *fructum*), *di* (de *dīem*). Un grand nombre de substantifs imparisyllabiques, en particulier dans la 3^e déclinaison, avaient une syllabe de moins au nominatif singulier qu'aux cas obliques : **leo leonem**, **carbo carbonem**, **serpens serpentem**. Phonétiquement les nominatifs singuliers en français auraient dû être *lié*, *charp*, *serps*. Mais la langue partant de l'accusatif pluriel dit *leons*, *charbons*, *serpenz* (= *serpents*).

Dans la déclinaison du type **livre**, les nominatifs pluriels de la 3^e déclinaison, comme **patres**, devinrent de même, au mépris de l'étymologie, *pedre*, *pere*, sur le modèle de l'accusatif singulier *pedre*, *pere* (= **pātrēm**). Quant au nominatif singulier, il suivait le paradigme de **liber**, *livre*, et n'avait pas d'*s*.

Telle était en français la déclinaison primitive des substantifs masculins. Elle se réduisait à deux types : 1^o **murs**, *mur* — *mur*, **murs**; 2^o **livre**, *livre* — *livre*, **livres**.

Dans le second tiers du XII^e siècle, la langue efface la distinction qui sépare le type **livre** du type **mur-s**, et elle dit au nominatif singulier **livre-s**, **pere-s**, comme elle dit **mur-s**. La déclinaison des substantifs masculins est dès lors unique. Le type **murs** embrasse désormais tous les substantifs masculins, de quelque origine qu'ils soient, à quelque déclinaison latine qu'ils aient appartenu, pourvu qu'ils soient masculins.

Cependant une importante exception eut lieu dès les origines pour un nombre restreint de substantifs imparisyllabiques désignant uniquement des personnes, et qui s'employaient surtout au vocatif, lequel cas, nous l'avons vu, se confondait avec le nominatif. Cet emploi du vocatif, et particulièrement du vocatif singulier, maintint le nominatif singulier, que les autres substantifs avaient perdu. Quant aux autres cas, ils suivent la règle générale, c'est-à-dire que l'accusatif singulier servit pour le nominatif pluriel et, par l'addition d'une *s*, forma l'accusatif pluriel. Tels sont :

- nom. sg. **cōmes**, *cuens*, *cons*, à côté de l'acc. **cōmitem**, *comte*, d'où le pluriel *comte* — *comtes*.
- nom. sg. **hōmo**, *on*, à côté de l'acc. **hōminem**, *ome* (*homme*), d'où le pluriel *ome* — *omes* (*hommes*).
- nom. sg. **preșbyter**, *prestre*, à côté de l'acc. **presbyterum**, *presveire*, *proveire*, *prouvaire*, d'où le pluriel *prouvaire* — *prouvaires*.
- nom. sg. **latro**, *ledre*, *lerre*, à côté de l'acc. **latronem**, *ladron*, *larron*, d'où le pluriel *larron* — *larrons*.
- nom. sg. **baro**, *ber*, à côté de l'acc. **baronem**, *baron*, d'où le pluriel *baron* — *barons*.
- nom. sg. **senior**, *sire*, à côté de l'acc. **seniorem**, *seigneur*, d'où le pluriel *seigneur* — *seigneurs*.
- nom. sg. **imperator**, *emperedre*, *emperere*, à côté de l'acc. **imperatorum**, *emperedor*, *empereor*, *empereeur*, *empereur*, d'où le pluriel *emperedor*, *emperor* — *emperedors*, *empereors*, *empereeurs*, *empereurs*.

De même tous les noms d'agents :

Sg. nom.	acc.	Pl. nom.	acc.
<i>buvère</i>	<i>buveor</i>	<i>buveor</i>	<i>buveors</i>
<i>faisière</i>	<i>faiseor</i>	<i>faiseor</i>	<i>faiseors</i>
<i>mentère</i>	<i>menteor</i>	<i>menteor</i>	<i>menteurs</i>
<i>trouvère</i>	<i>trouveor</i>	<i>trouveor</i>	<i>trouveors</i>
<i>vantère</i>	<i>vanteor</i>	<i>vanteor</i>	<i>vanteors</i> , etc.

A ces substantifs, il faut ajouter un substantif féminin nom sg. **soror**, *suer*, *sœur*, à côté de l'acc. **sororem**, *sereur*, d'où le pluriel *sereur* — *sereurs*.

Parmi ces substantifs, ceux qui n'avaient pas d's étymologiquement au nominatif singulier en reçurent une dès le dernier tiers du XII^e siècle; on dit désormais (*h*)*on-s*, *prestre-s*, *lerre-s*, *ber-s*, *sire-s*, *emperere-s*, comme on avait dit *livre-s*, *pere-s* d'après le type *mur-s*. Toutefois ici l's parut moins nécessaire que pour les substantifs du type *livré*, car le nominatif singulier était suffisamment distinct des autres cas par la forme spéciale qu'il revêtait.

Telle est l'exception dans l'ancienne langue à la règle de la déclinaison des substantifs masculins. Sans cet emploi spécial du vocatif qui caractérisait ces impari-syllabiques et qui est visible encore aujourd'hui, nous allons le voir, dans plusieurs de ces mots, le type **murs** se serait étendu à tous les noms masculins, d'origine latine ou romane, à quelque déclinaison qu'ils appartenissent.

147. DÉCLINAISON DES SUBSTANTIFS FÉMININS. — La déclinaison des substantifs féminins était plus simple que celle des substantifs masculins. Qu'ils vinssent de la 1^{re} déclinaison, *rose* de **rosa**; ou de la 3^e, *medre*, *mère* de **matrem**, *mort* de **mortem**; ou de la 4^e, *main* de **manum**; ou enfin de la 5^e, *feit*, *fei*, *foi* de **fidem**, ils n'ont varié qu'en nombre, parce qu'ils n'existaient que sous la forme de l'accusatif. Le latin populaire dit déjà, au nominatif singulier, **rosam**, la rose, **matrem**, la mère, et au nominatif pluriel **rosas**, les roses, **matres**, les mères¹. De là la déclinaison qui s'est maintenue jusqu'à nous :

Sg. nom. *rose*, *mère*
acc. *rose*, *mère*

Pl. *roses*, *mères*
roses, *mères*.

Toutefois, au XII^e siècle, les substantifs féminins qui ne se terminent point par un *e* muet prirent un *s* au nominatif singulier. Ainsi le substantif *bontet* se déclinaut au singulier *bontez*, *bontet*; au pluriel, il ne connaissait que la forme de l'accusatif *bontez*. De même *amor* se déclinaut au singulier *amors*, *amor*, mais avait une forme unique pour le nominatif et l'accusatif pluriel *amors*.

1. Nous avons signalé tout à l'heure l'exception *sœur*. Il faut citer à côté de ce mot une série de noms de femmes qui forment aussi exception et présentent également une double forme pour le nominatif et l'accusatif : *nonne*—*nonain*, *Aude*—*Audain*, *Eve*—*Evain*, *Yde*—*Ydain*; les régimes *nonain*, *Audain*, etc. remontent à des accusatifs germaniques en *-ân*. Comme pour *suer*, *seror*, la forme du nominatif a seule subsisté.

148. SUBSTANTIFS INDÉCLINABLES. — Ne connaissent point la déclinaison en ancien français et ne varient ni en cas ni en nombre :

1. Les substantifs latins, masculins, féminins ou neutres dont le radical était terminé soit par une **s** : **curS-us** *cours*, **urS-us** *ours* ; soit par un **c** qui devant l'e de l'accusatif devenait phonétiquement **is** (§ 75, 3°) : **paC-em** *pais* (paix), **voC-em** *vois* (voix), **nuC-em** *nois* (noix) ; soit enfin par les groupes **cy** et **ty** qui, placés en hiatus devant la terminaison **um**, aboutissaient aussi l'un à **ts**, l'autre à **is** (d'abord **iz**) (§ 73 et 78) : **braCI-um** *braz* (bras), **solaCI-um** *solaz* (*soulas*), **palaTI-um** *palais*, **preTI-um** *prieis*, *pris* (prix).

2. Les substantifs latins neutres dont la terminaison était en **s** : **corpuS** *cors* (corps), **funduS** (gén. *funderis*) *fonds*, **latuS** *lez*, **tempuS** *tems*.

149. DISPARITION DE LA DÉCLINAISON FRANÇAISE. — Telles sont les trois classes que comprend l'ancienne déclinaison française des substantifs. Au fond, le système ne s'appliquait qu'aux substantifs masculins. C'est dire combien il était imparfait. Mais, si incomplet qu'il fût, il sortait par une évolution originale du système latin.

Arrivé à son plein développement à partir de la seconde moitié du xii^e siècle, ce système commença à s'altérer à la fin du siècle suivant et disparut entièrement à la fin du xiv^e. Des deux cas, nominatif et accusatif, la langue abandonna définitivement le nominatif, parce que les rapports qu'il exprimait se présentaient en bien moins grand nombre que ceux qu'exprimait l'accusatif.

Aujourd'hui, le substantif n'a plus qu'une forme, celle de l'accusatif, que la langue emploie indistinctement comme régime direct, régime prépositionnel ou comme sujet, et elle se sert de prépositions et d'un ordre de mots fixe pour exprimer les rapports nombreux auxquels suffisait la flexion latine.

150. DÉBRIS DE L'ANCIENNE DÉCLINAISON. — Cependant, dans cette disparition générale de la déclinaison, quelques substantifs ont gardé jusqu'à ce jour la forme du nominatif, les uns exclusivement, les autres en même temps que la forme de l'accusatif :

1. Substantifs qui n'ont gardé que la forme du nominatif :

fils (de *filius*), à côté de *fil* (pron. *fî*) conservé dans le parler des campagnes.

sœur (de *soror*) ; **sereur** (de *sororem*) a disparu dès la fin du moyen âge.

prêtre (de *presbyter*), à côté de *prouvaire* anciennement *proveire*, *provoire* (de *presbyterum*) aujourd'hui disparu de l'usage général.

pâtre (de *pastor*) ; **pâteur** (de *pastorem*) a disparu.

peintre (de **pīnctor* pour *pictor*) ; **peinteur** (de *pīnctorem*) a disparu.

vierge (de *virgo*) ; **virgne** (de *virginem*) a disparu.

chantre (de *cantor*) ; **chanteur** (de *cantorem*) a disparu. Notre mot *chanteur*, v. fr. *chanteur*, *chanteor* est le latin **cantatorem** et avait pour forme du sujet *chantère*, etc.

2. Substantifs qui ont gardé la forme du nominatif et celle de l'accusatif :

sire (de *senior*) à côté de **seigneur** (de *seniorem*).

gars (de **warcio*) à côté de **garçon** (de *warcionem*).

copain (de *companio*) à côté de **compagnon** (de *companiōnem*).

Signalons encore les formes de noms propres **Georges**, **Gilles**, **Jacques**, **Jules**, etc., où la présence de l's finale dénonce un ancien nominatif.

Dans tous ces substantifs, c'est la forme du vocatif qui, en somme, s'est maintenue ; la valeur du vocatif est encore visible dans **sire**.

Ce ne sont donc que des substantifs désignant des personnes qui ont pu garder cette forme du nominatif. On a

voulu voir les traces de l's du nominatif dans certains noms de choses comme *puits*, *rêts*, *legs*, *fonds*, *lis*, *appas*, etc. C'est une erreur.

Puits, v. fr. *puiz*, est le latin populaire *pūteu*, *pūtiu*, accusatif de *pūteus*. Le *z* de *puiz* représente la combinaison de *ti*; le *t* dans *puits* est dû aux lettrés de la Renaissance qui ont voulu maladroitement faire reparaître le *t* du latin devant l's qui avait remplacé le *z*.

Rêts présente une histoire analogue à celle de *puits*.

Legs est une orthographe vicieuse pour *les*, *lais*, substantif verbal de *laisser*, rapporté erronément à *léguer*.

Fonds est le neutre latin *fundus*, *funderis*, tandis que *fond* est le masculin *fundum*.

Lis et *appas* sont originellement des pluriels du singulier *lil*, *appât*, ce dernier encore usité. Pour *lis*, (anc. *liz*), cette forme avec l's vient de l'expression *fleurs de lis* où le pluriel indique les trois fleurs de lis qui figuraient sur les armoiries royales.

En somme, le nominatif a partout fait place à l'accusatif, sauf dans quelques noms de personnes où l'emploi du vocatif a consacré le cas sujet au moyen âge et l'a sauvé dans certains d'entre eux jusqu'à nos jours.

Dans ces noms, un seul a conservé, avec la forme, l'emploi syntactique du cas sujet. C'est le nom indéfini *on*, *l'on*, sujet répondant au nominatif latin *homo* et dont l'accusatif est *homme*. *On*, *l'on* n'existe que comme sujet du verbe.

II. Des genres.

151. DISPARITION DU NEUTRE LATIN A L'ÉPOQUE ROMANE. — Le latin avait, nous l'avons vu (§ 144), trois genres, le masculin, le féminin et le neutre. Le masculin et le féminin restèrent; le neutre disparut à l'époque romane et fut remplacé par le masculin et le féminin.

152. NEUTRES LATINS DEVENUS MASCULINS EN FRAN-

ÇAIS. — Le plus habituellement, le neutre latin est devenu masculin en français :

2 ^e décl.	caelum	a. fr.	<i>li ciels</i>	fr. mod.	<i>le ciel</i>
	donum		<i>li dons</i>		<i>le don</i>
	granum		<i>li grains</i>		<i>le grain</i>
	folium		<i>li feuil</i>		(chèvre)- <i>feuil</i> (forme vieillie)
	vinum		<i>li vins</i>		<i>le vin</i>
3 ^e décl.	corpus		<i>li cors</i>		<i>le cor(p)s</i>
	pectus		<i>li piz</i>		<i>le pis</i>
	tempus		<i>li tens</i>		<i>le tem(p)s</i>
	latus		<i>li lez</i>	(Plessis)	<i>lès (Tours)</i>
4 ^e décl.	cornu		<i>li corn</i>		<i>le cor</i>

(Sur l's finale de *cors*, *piz*, *tens*, *lez*, voir § 148.)

153. NEUTRES LATINS DEVENUS FÉMININS EN FRANÇAIS.

— 1. Dans deux mots seulement, le neutre singulier est devenu un féminin singulier : **mare**, *la mer*, **jumentum**, *la jument*.

2. Le neutre pluriel est devenu, dans beaucoup de cas, un féminin singulier. La terminaison des substantifs neutres étant invariablement -a au nominatif, au vocatif et à l'accusatif, elle fut confondue avec la terminaison -a des féminins singuliers de la première déclinaison. Ainsi :

2 ^e décl.	labrum	pl.	labra	<i>la lèvre</i>
	festum		fasta	<i>la fête</i>
	folium		folia	<i>la feuille</i>
	pirum		pira	<i>la poire</i>
	granum		grana	<i>la graine</i>
	gaudium		gaudia	<i>la joie</i>
	filum		fila	<i>la file</i>
3 ^e décl.	fulgur		fulgura	<i>la foudre</i>
	insigne		insignia	<i>l(a)' enseigne</i>
	mirabile		mirabilia	<i>la merveille</i>
4 ^e décl.	cornu		cornua	<i>la corne</i>

Ainsi qu'on a pu le remarquer par les mots *grain*, *graine*, *feuil*, *feuille*, *fil*, *file*, *cor*, *corne*, un même neutre latin a quelquefois donné naissance à deux *doublés* français, la langue ayant tiré, pour le même mot, du neutre singulier un masculin singulier et du pluriel neutre un féminin singulier, tous deux susceptibles de prendre le pluriel : *des grains*, *des graines*; *des fils*, *des files*.

Cette transformation d'un pluriel en singulier et d'un neutre en féminin ne s'est pas faite tout d'un coup.

Pour le sens, il faut remarquer que la valeur du pluriel s'est longtemps maintenue dans la signification collective qui d'abord appartient à ces féminins : ainsi *la feuille* a signifié « feuillage » avant de désigner chaque feuille en particulier. Le sens collectif en est encore visible dans *graine*, et dans les substantifs en *-aille* qui viennent de pluriels neutres latins en *-alia* : *broussaille*, *ferraille*, *limaille*.

Pour la forme, on trouve en vieux français quelques substantifs qui forment leur pluriel par l'addition non d'une *s*, mais d'un *e* : *char*, *charre*¹; *doit*, *doie*²; *sestier*, *sestière*³. Ces pluriels représentent les pluriels neutres correspondants. Supposons que le neutre *granum*, fr. *grain*, ait eu son pluriel *grana* passant en français, non comme féminin singulier, mais avec sa valeur latine du pluriel, le français aurait eu un singulier *grain* et un pluriel *graine*. C'est ce qui est arrivé en italien⁴ où un grand nombre de substantifs masculins forment leur pluriel en changeant l'*o* du singulier en *a* : *il labbro* (la lèvre), *le labbra* (les lèvres). Le français n'a pas développé cette formation du pluriel qu'aurait caractérisée l'addition d'un *e* à la forme du singulier.

1. Cinquante charre (Roland, v. 131).

2. Ot chascuns deus doie de lart. (Raoul de Houdenc, *Les Trouvères belges*, nouv. série, publiés par Scheler, p. 190.

3. Dous sestiere de blef (Lettre de Joinville, *Bibl. de l'École des chartes*, IV, 6, 369).

4. Et aussi en latin et en roumain.

Les quelques pluriels de ce genre que possédait la vieille langue ont disparu, et la langue moderne n'en a conservé qu'un débris à peine reconnaissable, à savoir l'adjectif numéral *mille*, dont la forme *mil* représente le singulier latin *mille* et la forme *mille* le pluriel latin *millia*. L'ancienne langue, nous l'avons vu, distinguait le singulier *un mil* du pluriel *deux mille* (§§ 136, 4°).

154. VARIATIONS DE GENRE DE SUBSTANTIFS FÉMININS SORTIS DE NEUTRES LATINS. — En moyen français, un certain nombre de substantifs féminins sortis de pluriels neutres latins ont subi, sous la plume des écrivains, un changement de genre qui a été plus ou moins durable¹. Ces écrivains, faisant de l'étymologie, mais d'une façon incomplète, ont voulu rendre à ces substantifs féminins le genre latin, et comme ils n'avaient plus le neutre à leur disposition, ils ont pris le masculin.

Espace, féminin en vieux français, du pluriel neutre *spatia*, redevient masculin d'après le singulier *spatium*. Le féminin s'est maintenu uniquement dans le langage des typographes : *une espace*, petite tige métallique qui sépare une lettre d'une autre.

Etude, féminin d'après le pluriel *studia*² redevient en partie masculin au xvi^e siècle. Malherbe, au xvii^e, distingue le féminin et le masculin en donnant à chacun des deux genres un sens spécial : *étude*, s. f., lieu où l'on étudie, et *étude*, s. m., action d'étudier. Cette distinction a disparu avec le masculin.

Evangile, féminin jusqu'au xvi^e siècle d'après le pluriel *evangelia*, redevient masculin d'après le singulier *evangelium*.

1. Il faut remarquer que l'ancien français faisait même du féminin les mots qu'il empruntait par formation savante aux neutres latins, comme s'il reconnaissait le rapport d'origine de ses féminins de la langue populaire avec les pluriels neutres qui lui avaient donné naissance. Ainsi *miracle*.

2. *Etude* s. f. est déjà une forme refaite sur le latin; la forme vraiment populaire était *estuie*. *Estuie* est devenu *estuide*, puis *estude*.

Exemple, féminin jusqu'à la fin du xvi^e siècle d'après le pluriel **exempla**, devient masculin d'après le singulier **exemplum**. Le féminin s'est maintenu jusqu'au commencement de ce siècle dans le sens de modèle d'écriture. Aujourd'hui, il est masculin dans tous les sens.

Foudre, féminin d'après le pluriel **fulgura**¹, a été fait au xvi^e siècle masculin d'après le singulier **fulgur**. Les deux genres sont employés concurremment au propre et au figuré jusqu'en plein xviii^e siècle. Seulement le masculin d'emprunt savant ne s'emploie guère que dans le style élevé. « Anastase mourut frappé *du foudre* » (Bossuet, *Histoire universelle*, I, 11). *Un foudre* qu'il (Jupiter) n'envoie qu'après en avoir délibéré avec quelques dieux, et qui intimide les méchants. (Diderot, *Opinion des anc. philosophes*). Le genre nouveau n'a pas pénétré assez profondément dans la langue pour détrôner le genre primitif et vraiment populaire. Aujourd'hui *foudre* est féminin au propre ; il est des deux genres au figuré, surtout quand il désigne un homme : *un foudre de guerre*, ou l'attribut de Jupiter : *l'aigle de Jupiter avec son foudre*.

Idole, féminin d'après le pluriel **idola**² ; quelquefois masculin au xvi^e siècle et au xvii^e d'après le singulier **idoleum** : Jamais *idole*, quel qu'il fût (La Fontaine, *Fab.*, IV, 8).

Œuvre, féminin d'après le pluriel **opera**. Les lettrés du xvi^e siècle ont essayé de le faire masculin, tentative qui n'a laissé de traces que dans quelques expressions : en termes de droit, *le nouvel œuvre* ; en termes d'alchimie, *le grand œuvre* ; en termes d'art, *l'œuvre d'un graveur*, *d'un musicien*.

Office, féminin d'abord d'après le pluriel **officia**, puis masculin d'après le singulier **officium**. Le moyen français

1. L'ancienne forme étymologique est *fuildre* (Roland, v. 1426) = *fulgura*, puis au xiii^e siècle l'*f* devenant *u* et le groupe *uiu* étant trop dur, on a eu *foudre*.

2. La forme populaire était *idle*, s. f. (Tutes ses idles, Roland, v. 2619) ; *idole* est déjà une refonte savante,

emploie indifféremment l'un ou l'autre genre. La langue moderne a affecté chaque genre à un emploi spécial.

Orge, féminin d'après le pluriel **hordea**, masculin en moyen français d'après le singulier **hordeum**. Le masculin s'est maintenu sans bonnes raisons dans les expressions *orge mondé*, *orge perlé*, *orge carré*.

Orgue, féminin en vieux français d'après le pluriel **organa**¹. Au xvi^e siècle, les lettrés lui imposent le masculin. Le mot étant surtout employé au pluriel parce qu'il désigne une collection de tuyaux, le genre nouveau, imposé par les grammairiens, n'a pas pu chasser le féminin au pluriel où l'usage l'avait fortement établi ; au singulier, il a réussi. Pour obéir aux vraies lois de la langue, il faudrait rejeter celles des grammairiens et revenir à l'usage du passé. Le féminin seul est légitime, le masculin est un intrus.

Délice. A cette liste, il faut ajouter le mot *délice* que les grammairiens font masculin au singulier et féminin au pluriel. En fait, il y a ici deux mots différents. Le masculin singulier *délice* est le neutre latin **delicium** employé seulement au singulier et passé au français par formation savante. Le féminin pluriel *délices* est le féminin pluriel latin **deliciae** employé seulement au pluriel et qui a passé au français également par formation savante.

155. DES RAISONS QUI ONT DÉTERMINÉ LE CHOIX DU GENRE DANS LES MOTS FRANÇAIS. — Le neutre ayant disparu, la langue n'a plus que le masculin et le féminin. Cette distinction de genres ne répond à aucune idée logique. Dans les idiomes romans, les genres ne servent le plus habituellement que de cadres dans lesquels la langue distribue la masse de ses substantifs en se laissant guider plus ou moins obscurément par des analogies extérieures, terminaisons, suffixes, et quelquefois par des raisons contradictoires. Dans un petit

1. *Orgue* est déjà un mot de formation à demi savante, mais il est fort ancien,

nombre de cas, pour les noms de *personnes* et quelquefois d'*animaux*, le genre est déterminé par l'idée du sexe, et cela même au mépris de l'étymologie.

Pour nous en tenir au français, on peut établir les faits suivants :

Noms communs. Pour les noms communs de *personnes*, le genre est en général déterminé par le sexe en latin, et par suite en français.

Pour les noms communs d'*animaux* ou de *choses*, les mots de formation populaire gardent le genre étymologique : les masculins latins restent masculins : **canem**, *le chien*; **campum**, *le champ*; **murum**, *le mur*. Les féminins latins restent féminins : **rosam**, *la rose*; **mortem**, *la mort*; **tabulam**, *la table*.

Les mots nouveaux de formation française, dérivés ou composés, ont le genre qu'indique la dérivation ou la composition :

<i>lavage</i> (m)	<i>ancienneté</i> (f)
<i>entracte</i> (m)	<i>contre-épreuve</i> (f)

Les mots de formation savante ou d'origine étrangère ont le genre du mot original ou le genre qu'indique la terminaison considérée comme suffixe.

Noms propres. Pour les noms propres des personnes, le genre est déterminé par le sexe : *le Tasse*, *la Malibran*.

Pour les noms de choses personnifiées, il est donné par le genre grammatical des noms communs : *la Fortune*, *l'Amour*.

Pour les noms *géographiques*, il est impossible de donner des règles. Le genre est déterminé soit par la terminaison, soit par l'étymologie, sans que l'on puisse saisir les raisons qui font triompher, quand elles se contredisent, l'une ou l'autre de ces causes. Ordinairement le nom est féminin s'il se termine par un **e** muet : *la Prusse*, *l'Angleterre*, *la France*, *les Vosges*, *les Alpes*, *les Corbières*, *la Seine*, etc. Et toutefois *le Mexique*, *le Rhône*, *le Danube*. Inversement, au masculin, *l'Oural*,

le Japon, et toutefois *la Néva*, *la Reuss*, etc. *Le Péloponnèse*, féminin en grec, est masculin en français avec une terminaison féminine. *Versailles*, *Londres* sont masculins; *Jérusalem*, *Ilion* féminins. L'étymologie n'est d'aucun secours et le genre des noms géographiques paraît livré à l'arbitraire.

156. ALTÉRATIONS DANS LE GENRE DES NOMS COMMUNS.

— Avant de considérer les changements spéciaux que la langue fait subir aux substantifs masculins pour en tirer des féminins correspondants, nous devons examiner certaines causes de trouble qui sont venues altérer les règles générales données plus haut; ces causes peuvent se ramener aux suivantes :

- Influence d'une double forme étymologique ;
- Action troublante de la terminaison ;
- Influence analogique des suffixes ;
- Influence de mots analogues ou de termes voisins ;
- Actions syntactiques ;
- Retour au genre latin.

Certains substantifs forment une classe à part : ce sont ceux où le changement de genre est inexplicable.

157. INFLUENCE D'UNE DOUBLE FORME ÉTYMOLOGIQUE.

— Avant d'examiner les altérations proprement dites, il faut citer un certain nombre de substantifs qui présentent ou ont présenté des changements de genre, parce qu'ils remontent à deux formes étymologiques différentes, l'une masculine et l'autre féminine, ou à un même nom, qui était à la fois masculin et féminin.

Ainsi :

- serpent**, masculin et féminin en latin et en vieux français; encore féminin dans certains dialectes.
- fin**, des deux genres en vieux français comme en latin.
- carême**, des deux genres en vieux français, le féminin venant du féminin *quadragesimam*, le masculin du masculin *quadragesimum*.

- fourmi**, jusqu'au xvi^e siècle *un fourmi*, du latin **formicum**, et *une fourmie*, du latin **formica**. La langue moderne, par une confusion barbare, a fondu les deux mots en prenant le masculin *fourmi* et en lui donnant le genre de *fourmie*.
- dot**, féminin d'après le latin **dotem**, et aussi masculin jusqu'au xvii^e siècle d'après le bas-latin **dotum**.
- platine** (métal), féminin ou masculin au xviii^e siècle, féminin d'après l'espagnol *platina*, masculin d'après l'espagnol *platino*. Le masculin a triomphé.

Il faut distinguer particulièrement les **substantifs verbaux**, c'est-à-dire les substantifs tirés d'un verbe par dérivation impropre. Ils peuvent être masculins ou féminins, et quelquefois ont les deux genres :

- aide**, masculin et féminin jusqu'au xvi^e siècle, féminin depuis.
- aise**, masculin et féminin jusqu'au xvii^e siècle : *à son bel aise* (La Fontaine, *Contes, Mazet*, v. 155). Le composé *malaise* a conservé le masculin.
- doute**, féminin en vieux français, masculin et féminin en moyen français jusqu'au milieu du xvii^e siècle. Vaugelas ne reconnaît que le masculin.
- rencontre** et **reproche**, des deux genres en moyen français jusqu'en plein xvii^e siècle. Vaugelas admet encore le pluriel à *belles reproches*, de *sanglantes reproches*.
- triomphe**, de *triumpher*, des deux genres au sens propre en moyen français; encore féminin comme terme de jeu de cartes.
- échange**, parfois du féminin au xvi^e siècle et au xvii^e.

158. ACTION TROUBLANTE DE LA TERMINAISON. — Nous arrivons aux causes réelles des changements de genre.

Ils peuvent être déterminés par la nature de la terminaison.

1. Comme beaucoup de noms féminins sont terminés par un **e muet** répondant à un **a** latin final de la pre-

mière déclinaison féminine, et que les adjectifs forment leur féminin en ajoutant un *e* muet, on a été amené à voir des féminins dans les mots primitivement masculins qui se terminaient par un *e* muet. Ce fait s'est produit surtout quand ces mots commençaient par une voyelle ou par une *h* muette ; en effet, l'article s'élidant ne pouvait aider à la distinction du genre. Souvent le féminin ne s'est pas maintenu :

abîme, féminin et masculin au *xvi^e* siècle.

âge, masculin et féminin aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles : *cette âge ferrée* (Malherbe, *Les larmes de St-Pierre*, v. 14).

amulette, masculin d'après l'Académie de 1762 à 1835 a été reconnu du féminin en 1878. D'Aubigné et Chateaubriand en ont fait un féminin.

anagramme, masculin au *xvi^e* siècle (neutre en grec), féminin depuis.

apostume, masculin et féminin au *xvi^e* siècle, est encore aujourd'hui des deux genres : l'usage actuel en fait un mot féminin et l'Académie persiste à le déclarer masculin.

armistice, masculin aujourd'hui, est du féminin dans le Dictionnaire de l'Académie de 1762.

automne, habituellement féminin au *xvii^e* siècle, est encore d'un genre incertain.

ébène, des deux genres encore au *xviii^e* siècle.

effluve, souvent aujourd'hui du féminin.

énigme, masculin au *xvi^e* siècle (neutre en grec), encore masculin dans Massillon, féminin depuis.

épacte, masculin (comme en grec) au *xvi^e* siècle, féminin depuis.

épigramme, masculin au *xvi^e* siècle (neutre en grec), encore masculin dans Corneille.

épisode, féminin au *xvi^e* siècle (neutre en grec), des deux genres au *xvii^e*, masculin depuis.

épitaphe, masculin au *xvi^e* siècle (neutre en grec), des deux genres au *xvii^e*, féminin depuis.

épithète, masculin au *xvi^e* siècle (neutre en grec), des deux genres au *xvii^e*, féminin depuis.

- équivoque**, masculin au xvi^e siècle (neutre en latin), des deux genres au xvii^e, féminin depuis.
- érésipèle**, quelquefois féminin au xvii^e siècle.
- euphorbe**, masculin d'après l'Académie, féminin d'après les botanistes.
- horoscope**, des deux genres jusqu'au xviii^e siècle (neutre en grec), est aujourd'hui masculin.
- hymne**, masculin en latin, masculin et féminin au xvi^e siècle, resté féminin comme terme d'église, masculin dans l'emploi général.
- intervalle**, du féminin en moyen français, d'un genre encore douteux au xvii^e siècle, masculin depuis.
- intrigue**, masculin la plupart du temps au xvi^e siècle d'après l'italien *intrigo*, des deux genres au xvii^e, féminin depuis.
- ivoire**, a été fait du féminin au xvii^e siècle.
- offre**, masculin en vieux français; masculin et féminin aux xvi^e et xvii^e siècles, féminin depuis le xviii^e.
- opale**, féminin malgré le masculin latin *opalus*.
- opuscule**, quelquefois du féminin aux xvii^e et xviii^e siècles.
- orage**, quelquefois du féminin au xvii^e siècle : *cette diablesse d'orage* (Sév. *Lettre à Mad. de Guitaut*, 24 juill. 1694).
- organe**, masculin d'après l'étymologie, souvent fait du féminin.
- ordre**, féminin jusqu'au xvi^e siècle, malgré le masculin latin *ordinem*, masculin à partir du xvii^e par retour au genre latin; mais au sens de sacrement de l'Eglise, il continua à être du féminin à cette époque : *les saintes ordres*.
- orthographe**, masculin quelquefois au xvi^e siècle, féminin depuis.
- ovale**, féminin aux xvii^e et xviii^e siècles, masculin depuis.
- ulcère**, masculin et féminin au xvii^e siècle.
- ustensile**, masculin et féminin au xvii^e siècle.

Remarquons que le peuple fait aujourd'hui du féminin tous les substantifs commençant par une voyelle, qu'ils se terminent ou non par un e muet : *de la bonne ouvrage, de la belle argent, l'air est fraîche*, etc.

L'influence de la terminaison a été souvent assez forte pour changer le genre du substantif, même commençant par une consonne :

cimeterre, féminin dans Ronsard).

cigare, du masculin espagnol *cigarro*, féminin dans Chateaubriand, et encore aujourd'hui dans le Midi.

comète, d'abord féminin, masculin au xvi^e siècle comme le latin *cometa*, d'un genre douteux au xvii^e siècle, féminin depuis.

crabe, quelquefois féminin aux xvii^e et xviii^e siècles.

limite, masculin (comme le latin *limitem*) jusqu'au xvii^e siècle, encore dans Corneille (*Imitation*, III, 10), féminin depuis.

malachite, masculin en grec, féminin en français, de même que **chrysolite**, **pyrite** et analogues.

mânes, féminin au xvi^e siècle et quelquefois au xvii^e malgré le masculin latin *manes*.

pagne, souvent du féminin, malgré le masculin espagnol *pañó*.

pastille, féminin malgré le masculin latin *pastillus*.

pétoncle, féminin malgré le masculin latin *pectunculus*.

patenôtre, féminin malgré le masculin latin *pater noster*, dès le xiii^e siècle.

pieuvre, féminin malgré le masculin latin *polypus*.

renoncule, féminin malgré le masculin latin *ranunculus*.

rhume, des deux genres jusqu'au xvi^e siècle.

rime, féminin malgré le masculin latin *rhythmus*.

risque, a été fait du féminin au xvi^e siècle, et l'Académie, en 1762, conservait l'expression *à toute risque*.

salve, encore masculin au xvi^e siècle d'après l'impératif latin *salve*, féminin depuis.

squelette, féminin quelquefois au xvii^e siècle.

steppe, masculin au commencement du xix^e siècle, aujourd'hui féminin, d'après le russe.

La terminaison exerce son action sur les noms composés que leur formation faisait du masculin :

affaire (= ce qui est à faire), masculin jusqu'au xvi^e siècle, encore de ce genre au xvii^e dans quelques locutions spéciales comme *pour les exprès affaires du roi*, et de nos jours dans les patois du Midi.

alarme (= à l'arme), mot du xv^e siècle, d'abord masculin, est d'un genre douteux aux xvi^e et xvii^e siècles.

contre-approches, devenu féminin.

contre-latte, devenu féminin.

entraves, devenu féminin.

entrecôte, encore masculin suivant l'Académie, féminin dans le langage courant.

soucoupe, devenu féminin.

boute-roue, **chasse-rage**, **garde-robe** et autres composés de ce genre avec l'impératif, devenus féminins sous l'influence de la terminaison.

après-dînée, **après-soupée**, étymologiquement masculins, sont devenus féminins et ont entraîné par analogie *après-dîner*, *après-souper*, *après-midi*.

2. Inversement, la terminaison masculine peut rendre masculins des mots primitivement féminins.

Les noms de plantes en *a*, dont la terminaison est celle du féminin en latin, sont masculins en français : **acacia**, **camélia**, **hortensia**, **réséda**, etc.

De même **rémora**, **choléra**, **mica**, **ténia**, **tibia**, **opéra**, **phylloxera** (on dit le *phylloxera vastatrix*, avec l'adjectif latin au féminin).

De même **écho** (féminin en latin), **épitome** (féminin en latin), **raifort** (en vieux français **raïs fort**, racine forte).

De même **crystal**, **saphyr**, **van**, féminins en latin, masculins en français.

De même les noms d'arbre, qui étaient tous féminins en latin, sont tous devenus masculins en français (à l'exception de **vigne** et de **yeuse**), parce que la terminaison était masculine.

certain nombre de substantifs changent leur genre étymologique parce que leur terminaison rappelle un suffixe d'un autre genre.

Le latin **cartilago**, féminin, devient le français *cartilage*, masculin sous l'influence du suffixe masculin **-age**.

appendix, féminin, devient *appendice*, masculin, par l'influence du suffixe masculin **-ice**, dans *office*, *service*.

artem, féminin, devient *art* féminin en ancien français, masculin en moyen français d'après le suffixe masculin **-art**, **-ard**.

pleur, substantif masculin, est féminin dans Régnier, d'Urfé, Malherbe, Rotrou, sous l'influence du suffixe féminin **-eur**.

Ce dernier suffixe lui-même, masculin en latin, donne des féminins en français pour une raison analogue. Les noms abstraits latins en **-orem** étaient tous masculins : **calorem**, **dolorem**. En gallo-roman, ils sont devenus tous féminins : *la chaleur*, *la douleur*, et ce genre nouveau s'est imposé si impérieusement, que les mots dérivés plus tard par la langue ou empruntés du latin par formation savante ont été faits du féminin. Ainsi les adjectifs *rouge*, *noir*, *vert*, *aigre*, *maigre* donnent les substantifs féminins *la rougeur*, *la noirceur*, *la verdure*, *l'aigreur*, *la maigreur*. Ainsi encore sont féminins les mots savants : *la vapeur*, *la rigueur* (des masculins latins **vaporem**, **rigorem**).

Les autres langues romanes tendent aussi plus ou moins complètement à faire ces noms du féminin.

La raison de ce changement est l'influence qu'a exercée sur le suffixe **-orem** un autre suffixe féminin de même signification abstraite et de forme très voisine, le suffixe **-ura**, **-ure**.

160. INFLUENCE DE MOTS ANALOGUES OU DE TERMES VOISINS. — A cette action analogique des suffixes, on peut rapporter l'influence qu'exercent des mots de formes analogues, ou des termes voisins usités dans certaines expressions plus ou moins consacrées.

minuit, féminin encore dans *Corneille*, devient masculin par analogie avec *midi*.

après-midi, masculin d'après l'étymologie, devient aussi féminin par analogie avec *après-dinée*, *après-soupe*.

sang devient féminin dans l'expression *par la sang Dieu* (d'où par corruption *par la sang bleu*, *palsambleu*) sous l'influence de *par la mort-Dieu*.

la Toussaint (qui est pour *la (fête de) tous les saints*) entraîne le féminin dans la *Mi-Carême*, *la mi-janvier*, *la mi-août*.

front, féminin en latin, devient masculin par analogie avec d'autres mots en *-ont* comme *pont*, *mont*.

épiderme, féminin en grec et en latin, devient masculin sur le modèle de *derme*, qui en grec est neutre.

été, féminin en latin, devient masculin dès les premiers temps, d'après *printemps*, *hiver* et, au xvi^e siècle, **automne**, féminin en latin, devient masculin d'après *printemps*, *été*, *hiver*.

val, féminin en latin, encore féminin dans les noms propres (*Froideval*, *Laval*), devient masculin à cause de l'expression *par monts et par vaux*, ou par confusion avec les mots tels que *cheval*, *chevaux*.

épautre, du féminin latin *spelta*, devient masculin comme les autres noms de graminées, *le blé*, *le froment*, *le seigle*.

161. ACTIONS SYNTACTIQUES. — 1. Le genre est déterminé par l'ellipse d'un substantif qui s'y rapporte et qui est sous-entendu : *la Toussaint*, *la Saint-Jean* (sous-entendu *fête*).

Noël, féminin par ellipse de *fête* dans *la Noël*, masculin par ellipse de *jour* dans *Noël est arrivé*.

Pâques, substantif féminin répondant à un pluriel neutre latin : *la Pâque des Juifs*, *les Pâques chrétiennes*, *Pâques fleuries*, *Pâques closes*, et, par ellipse de *jour* : *Pâques prochain*, *Pâques est venu*, *Pâques est passé*, *Pâques est haut*, *est bas cette année*.

Merci, substantif féminin : *la merci*, *une merci*, *dire*

une « *grand merci* » (*grand*, adj. fém); de là, par erreur au xvi^e siècle *dire un grand merci*, en faisant *merci* masculin.

A cette série se rattachent tous les substantifs originellement adjectifs qui ont un double genre, masculin ou féminin, suivant qu'ils se rapportent à un masculin ou à un féminin sous-entendu :

<i>le critique</i>	et	<i>la critique</i>
<i>le fourbe</i>		<i>la fourbe</i>
<i>le parallèle</i>		<i>la parallèle</i>
<i>le pendule</i>		<i>la pendule</i>
<i>le physique</i>		<i>la physique</i>
<i>le quadrille</i>		<i>la quadrille</i>
<i>le vague</i> , etc.		<i>la vague</i> , etc.

Les noms de couleurs deviennent masculins ou plutôt neutres quand ils sont formés de substantifs féminins désignant des objets colorés : *un beau couleur de feu*, et de même, *amarante*, *aurore*, *cerise*, *écarlate*, *feuille-morte*, *gorge de pigeon*, *jonquille*, *mauve*, *noisette*, *orange*, *paille*, *pourpre*, *puce*, *rose*, etc.

2. Le changement de genre est dû à un **changement de sens**.

Brebis, substantif féminin, du masculin latin *vervecem* (bélier).

Jument, substantif féminin, du neutre latin *jumentum* (bête de somme).

Personne : 1^o *au pluriel*, au sens de *hommes*, est fait du masculin aux xvi^e et xvii^e siècles : *Quatre personnes diversement vestus* (Rabelais, IV, 48); *Peu de personnes sont morts* (Ambroise Paré, XXIII, 18); *J'ai veu des personnes reprins d'avoir obéi* (Montaigne, éd. Leclerc, I, 60). Au xvii^e siècle, il faut que les qualificatifs et les pronoms qui se rapportent à *personnes* soient séparés par quelques termes du substantif; alors ils sont du masculin : *Deux personnes s'y arrêtent pour parler*, et quelquefois *il faut présumer qu'ils marchent* (Corneille, *Examen du Cid*). *Des personnes qui... étaient parfumés eux-mêmes* (La Fontaine, *Psyché*, 2). *Les personnes d'esprit ont en eux les semences de toutes les*

vérités : ils admirent tout (La Bruyère, éd. Servois, I, p. 127). *Jamais je n'ai vu deux personnes être si contents l'un de l'autre* (Molière, *Don Juan*, I, 2). Au XVII^e siècle, les grammairiens ont discuté subtilement sur les cas où les correspondants de *personnes* devaient devenir masculins ou rester féminins.

Cet emploi de *personnes* comme masculin a disparu au XVIII^e siècle.

2^o *au singulier*. Quand *personne* est employé dans les phrases négatives ou interrogatives, il devient un substantif indéterminé qui, dans la langue moderne, prend le genre masculin. Au XVI^e siècle, on trouve encore le féminin : (*Sans*) *que personne y soit admise* (Ambroise Paré, XXIV, 52). Au XVIII^e siècle, l'usage moderne est établi : *Personne n'est parfait*.

Les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles ont discuté la question de savoir si *personne* au sens indéterminé doit être du féminin quand il désigne évidemment une femme. Le Père Chifflet condamne dans sa Grammaire la tournure *je ne vois personne si belle que vous*, à tort, puisque l'on dit : *on n'est pas plus belle*, et que *on* est ici un substantif essentiellement masculin, tandis que *personne* est primitivement féminin.

On, l'on devient féminin quand il désigne une femme : *Il s'y passe (à Paris) tous les jours cent choses qu'on ignore dans les provinces, quelque spirituelle que l'on soit* (Molière, *Précieuses ridicules*, 10).

Enfant devient féminin quand il s'agit d'une fille : *Vous m'aimez, ma chère enfant* (Sévigné, à M^{me} de Grignan, 9 février 1671).

Ancêtre : le grammairien Maupas (1625) le fait des deux genres.

Couple, féminin d'après le latin *copulam*, était devenu masculin dès le moyen âge. Au XVI^e siècle, par retour au genre latin, le mot est devenu aussi féminin, et les deux genres s'emploient indifféremment : *Une couple de beaux chevaux* (Marguerite de Navarre, *Nouvelles*, XXVI) *Un bon couple de bœufs* (Rabelais, *Gargantua*, I, 39).

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les grammairiens déter-

minèrent plus ou moins rigoureusement l'emploi des deux genres : *couple* est masculin quand il désigne deux êtres appareillés : *un couple d'amis*, *un beau couple*, *un couple de pigeons*; il est féminin quand il désigne une réunion accidentelle de deux choses de même nature : *une couple d'œufs*.

Gent est féminin au singulier : *L'enseigne à qui sa gent s'allient* (Roland, v. 1641). — *La Gent trotte menu* (La Fontaine, *Fab.* III, 18). **Gens** était également féminin au pluriel : *Et maintes autres bonnes gens* (Villehardouin, 3). *De toutes gens louee* (Ch. d'Orléans, ball. 23). Mais quand l'adjectif suivait **gens**, il pouvait être aussi masculin : Marot nous donne le masculin et le féminin dans ce cas : *Par gens brutaux passés à l'étamine* (V, 353). *Les vieilles gens tu rens fortes et vives, les jeunes gens tu fais récréatives* (II, 268).

Ainsi *gens* pouvait être fait du masculin quand l'adjectif lui était postposé. Il prenait évidemment le sens de *hommes*, substantif masculin pluriel. Ainsi s'est formé l'usage moderne. Quand l'adjectif précède le substantif, il ne fait qu'un avec lui, il lui est lié si intimement qu'il forme une sorte de mot composé. Quand l'adjectif, au contraire, suit le substantif, même immédiatement, il en est séparé par une proposition sous-entendue : *un homme honnête* équivaut à *un homme (qui est) honnête*.

La tendance de la langue à considérer *gens* comme synonyme de *hommes*, et par suite à le faire masculin, a été assez forte pour imposer ce genre nouveau à tous les correspondants de *gens*, excepté dans le cas tout particulier où *gens* était précédé immédiatement d'un déterminant à forme féminine reconnaissable. Là, l'union de l'adjectif avec le substantif était trop intime pour que l'usage nouveau triomphât de l'usage ancien, et c'est ainsi que s'est constituée la règle moderne où les déterminants de *gens* sont masculins, qu'ils le suivent ou le précèdent, excepté quand il est immédiatement précédé d'un adjectif à double forme avec lequel il est intimement uni par le sens. En ce seul cas, l'adjectif et les autres déterminatifs qui précèdent se mettent au fémi-

nin : **Ces gens sont heureux. Tous gens aimables. De bonnes gens.** — Mais : **Tous les gens.** — **Heureux ces gens. Les vieilles gens sont malheureux.**

Rien, est féminin en vieux français jusqu'au xvi^e siècle, quoique dès le xv^e on voie déjà paraître le masculin au sens indéterminé. *Rien*, de *rem*, signifiait *chose* : *la riens que j'aime* ; puis ayant pris un sens indéterminé, spécialement dans les phrases négatives, *rien* reçut le genre du neutre logique, à savoir le masculin : *Ci-gist un rien, là où tout triompha* (Marot, III, 262).

Chose devient de même masculin dans *quelque chose* et *autre chose*. Ce changement est moderne. Le xvi^e siècle et le commencement du xvii^e laissent encore à *chose*, dans ces expressions, son genre propre : *Il faut donc trouver quelque chose plus générale* (Malherbe, éd. Lalanne, II, p. 475).

*Je vous voulois tantôt proposer quelque chose,
Mais il n'est plus besoin que je vous la propose,
Car elle est impossible* (Corneille, *Menteur*, III, 5).

Vaugelas, Thomas Corneille, l'Académie ont déclaré que ces expressions répondant à des neutres latins devaient devenir masculines.

Citons encore, comme exemples de changement de genre dû au sens :

Peste employé figurément. *C'est une méchante peste, une peste de valet*, d'où figurément : *Cet enfant est un petit peste*.

Aide, élève, garde, manœuvre, trompette, enseigne, cornette, paillasse, guide, féminins au sens propre, soit *abstrait* : action d'élever, de garder, de manœuvrer, etc. ; ou *concret* : trompette, enseigne, etc. prennent l'un ou l'autre genre quand ils s'appliquent à des hommes, à des femmes : **un aide, une aide** ; **un élève, une élève** ; **un garde, une garde** ; **un manœuvre, un trompette, un enseigne, un cornette, un paillasse, un guide**.

C'est ainsi que le vieux français **nourrisson**, action de nourrir, substantif féminin, est devenu le masculin *nourrisson*, enfant qu'on nourrit.

Enfin un nombre assez considérable de substantifs désignant des personnes ou des choses changent de genre en changeant de signification, comme **bulle**, **cartouche**, **claque**, **interligne**, **laque**, **lévite**, **manche**, **masque**, **mémoire**, **mode**, **monogramme**, **période**, **pique**, **pivoine**, etc.

162. **RETOUR AU GENRE LATIN.** — Le retour au genre latin est un retour purement artificiel et l'œuvre d'écrivains préoccupés de l'étymologie.

C'est à la fin du moyen âge que l'on a essayé de rendre à certains substantifs le genre qu'avaient les substantifs latins dont on les dérivait à raison ou à tort.

Evêché, **archevêché**, **duché**, **comté**, **vicomté** et **archidiaconé**, tous noms féminins en ancien et moyen français jusqu'en plein xvii^e siècle, sont redevenus masculins parce qu'on les rapportait à des substantifs latins terminés par le suffixe masculin **-atus**. *Comté* est resté féminin uniquement dans *la Franche-Comté*.

Ongle, du latin **ungula**, est féminin conformément à l'étymologie jusqu'au xvii^e siècle. On le rapporte alors par erreur au substantif masculin **unguis** de même signification, et il devient masculin.

Quelques écrivains ont fait masculin le mot *insulte*, substantif verbal d'*insulter*, comme s'il dérivait du substantif masculin latin **insultus**.

D'autres ont fait du féminin les substantifs *porche* et *dialecte*, les rapportant aux formes latines qui sont féminines.

C'est surtout les noms en **-eur** qu'affecte ce changement. Nous avons vu plus haut que ces noms sont masculins en latin classique et qu'ils sont devenus féminins dans le latin populaire des Gaules. Aux xv^e et xvi^e siècles, on a essayé de rendre aux noms en **-eur** le genre du latin classique. Calvin dit : **un ardeur impétueux** (*Institution chrétienne*. Dédicace). Le xv^e et le xvi^e siècles font des deux genres *erreur*, *horreur*, *humeur*, *mœurs*, ainsi qu'*honneur* et *déshonneur*. Les tentatives entreprises sur les premiers de ces substantifs n'ont pas réussi, mais *honneur* et *déshonneur*, fémi-

nins en vieux français, sont devenus irrévocablement masculins.

Labour n'appartient pas à cette série, car il ne vient pas du latin *laborem*, qui a donné le vieux français *laor* (largeur), mais c'est un substantif verbal du verbe *labourer*, travailler, au même titre que le substantif *labour*, tiré de la même façon, mais postérieurement, de ce même verbe.

Amour était féminin en vieux français. A la fin du moyen âge, il devient masculin comme en latin. Les deux genres ont vécu l'un à côté de l'autre jusqu'à nos jours. Aujourd'hui *amour*, au pluriel, est des deux genres, sauf au sens mythologique. Au singulier, il est plus habituellement masculin et n'est guère employé au féminin qu'en poésie et dans le sens élevé.

Aigle, féminin en latin classique, devient masculin en latin populaire et en vieux français. Au xvi^e siècle, il est des deux genres. Aujourd'hui, il peut encore être du féminin au sens propre, dans le style élevé; au figuré, il est du masculin quand il désigne un esprit supérieur; il est du féminin au sens d'enseigne romaine.

163. CHANGEMENT DE GENRE INEXPLICABLE DANS QUELQUES SUBSTANTIFS. — Il est un nombre plus ou moins considérable de noms dont le genre a changé sans qu'on puisse déterminer les raisons de ces changements.

Sont devenus masculins les féminins *amalgame*, *chanvre*, *cloaque*, *diocèse*, *doute*, *grimoire* (doublet populaire de *grammaire*), *losange*, *mélange*, *navire*, *risque*, *reproche*, *soupçon*, *sort*, *tige* (au xvi^e siècle seulement), etc.

Sont devenus féminins les masculins *font* (radical de *fontaine*), *dent* (encore masculin en Lorraine).

164. DU FÉMININ DANS LES NOMS DE PERSONNES. — La formation du féminin est à considérer dans les *noms de personnes* et dans les *noms d'animaux*.

Dans les noms de personnes, il y a en général accord

entre le genre grammatical et celui qu'indique le sexe. Toutefois l'étymologie peut imposer à des noms d'hommes le genre féminin : *une estafette, une recrue, une sentinelle*, et à des noms de femmes le genre masculin : *un laideron, un souillon, un tendron*.

La langue cherche parfois, ainsi qu'on l'a vu plus haut (§ 161, 2), à établir l'accord entre la forme et le sens : *un enseigne, un guide, une enfant*.

Certains noms de personnes sont exclusivement masculins ou féminins parce qu'ils désignent des états ou professions exclusivement ou plus particulièrement propres à l'un ou à l'autre sexe. Ainsi dira-t-on : *une femme auteur*¹ ; *cette femme est un parfait écrivain, un peintre de talent, un bon professeur*. On comprend toutefois les hardiesses de quelques écrivains qui ont donné à certains de ces mots une forme de féminin : Voltaire a essayé *professeuse*, Jean-Jacques Rousseau *peintresse*² et *amatrice*, et Mirabeau *brigande*. — *Douairière, lavandière*, n'ont plus dans la langue actuelle³ de masculins correspondants. De nos jours, on a tiré de *couturière* le masculin *couturier*.

Quand la langue adopte un féminin à côté du masculin, elle peut former ce féminin de diverses manières :

1. C'est ironiquement que Boileau a écrit :

Vais-je épouser ici quelque apprentie auteur ?

Sat. X, v. 464.

2. Certains grammairiens veulent qu'on dise *la peintre*. On dit de nos jours *les graveuses et les peintresses*, en parlant de celles qui, dans les écoles professionnelles, font la gravure sur bois et la peinture sur porcelaine. Ajoutons que les féminins *peintresse, amatrice* et *brigande* étaient employés dans la langue du xvi^e siècle, beaucoup plus libre que la nôtre.

3. Les masculins *douairier, lavandier* et *vivandier* sont en effet archaïques : *douairier* dans *enfant douairier* est un terme de droit ancien ; le *lavandier* était l'officier chargé de faire blanchir le linge royal ; *vivandier*, dans le sens de munitionnaire de troupes, est remplacé généralement par le mot *cantinier*. Quant à *modiste*, il ne faut pas oublier que, lorsqu'il a été introduit dans la langue, au xviii^e siècle, il avait les deux genres, ayant le sens de marchand et de marchande de modes, et non le sens restreint de faiseuse de chapeaux.

1. Le substantif masculin devient féminin sans changement de forme, par la simple indication que donne le déterminant : *un élève, une élève ; un garde, une garde.*

2. Le féminin est exprimé par un mot différent ou par un même mot fortement modifié dans la terminaison :

<i>homme, mari</i>	<i>femme</i>
<i>père</i>	<i>mère</i>
<i>papa</i>	<i>maman</i>
<i>parrain</i>	<i>marraine</i>
<i>parâtre</i>	<i>marâtre</i>
<i>filz, garçon</i>	<i>fille</i>
<i>frère</i>	<i>sœur</i>
<i>gendre</i>	<i>bru</i>
<i>oncle</i>	<i>tante</i>
<i>neveu</i>	<i>nièce</i>
<i>roi</i>	<i>reine</i>
<i>vieillard</i>	<i>vieille</i>
<i>compagnon</i>	<i>compagne</i>
<i>serviteur</i>	<i>servante</i>
<i>gouverneur</i>	<i>gouvernante</i>

Vieille est le féminin de *vieil, vieux*.

Compagne est tiré du latin *compania* qui renferme le même radical que *companio* et *companionem* qui ont donné *copain* (v. fr. *compaing*) et *compagnon*, mais pourvu d'un suffixe féminin *-ia*.

Servante est le féminin de *servant* qui ne s'emploie plus que dans des expressions archaïques : *gentilshommes servants, les frères servants de l'ordre de Malte*, ou figurées : *un cavalier servant, un servant d'amour*, et encore dans le sens spécial de *servant d'artillerie*. Au sens correspondant de *servante*, il a été remplacé par un mot de formation savante, *serviteur*, emprunté au latin *servitor*.

Gouvernante est le féminin de *gouvernant* qui ne s'emploie plus que dans un sens spécial, au pluriel *des gouvernants*, et qui a été remplacé au singulier dans le sens correspondant de *gouvernante* par un dérivé de *gouverner, gouverneur*.

3. Le féminin peut se former, comme dans les adjectifs, par l'addition d'un *e* muet, ce qui amène parfois une altération de la consonne finale du masculin : *cousin, cousine* ; *marquis, marquise* ; *paysan, paysanne* ; *époux, épouse* ; *veuf, veuve* ; *fou, folle*.

4. Le plus souvent, le féminin se forme par l'addition du suffixe *-esse* (du latin *-issa*) : *borgne, borgnesse; chanoine, -esse; comte, -esse; drôle, -esse; druide, -esse; duc, duchesse; hôte, -esse; ivrogne, -esse; ladre, -esse; maître, -esse, mulâtre, -esse; moine, -esse; nègre, -esse; pair, -esse; pape, -esse; patron, -esse; pauvre, -esse; poète, -esse; prêtre, -esse; prince, -esse; prophète, -esse; sauvage, -esse; traître, -esse, etc.*

Traître en vieux français se déclinait : au nominatif singulier *traître*, à l'accusatif *traïtor*. Le nominatif *traître* est devenu *traître*, au féminin *traïtesse*. L'accusatif *traïtor* est devenu successivement *traïteur, traïteur*, au féminin *traïteuse* qui ne s'est conservé que dans l'adverbe *traïteusement*.

Ajoutons encore *déesse, diaconesse, doctoresse*, formés d'après les types latins du masculin (*de-us, diacon-us, doctor*).

5. Les noms d'agent en *-eur* forment leur féminin en changeant *eur* en *euse* : *menteur, menteuse*.

En ancien français, ces noms formaient d'abord leur féminin en *-eriz* : *pecheor, pecheriz; empereor, empereriz*. *Eor, eur* répondait au latin *-atorem*, *eriz* au latin *-atricem*. D'assez bonne heure, *eriz* se changea en *eresse* sous l'influence du suffixe *-esse* dont nous venons de parler : *ment-eur, ment-eresse; chant-eur, chant-eresse; dans-eur, dans-eresse*. A partir du *xiv^e* siècle enfin, une nouvelle confusion se produisit entre les masculins en *-eur* et les masculins des adjectifs en *-eux, -euse* (latin *-osus, -osa*), parce que la prononciation laissa peu à peu tomber dans les premiers l'*r* finale, et dans les seconds l'*x* (c'est-à-dire l'*s* finale). Dans les deux terminaisons, on prononça *eu*, et l'on rapporta dès lors le *eu* de *eur* à l'*eu* de *eux, euse* : *menteur* prononcé *menteu* fit au féminin *menteuse*, comme *heureux* prononcé *heureu* faisait au féminin *heureuse*. Plus tard, *r* reparut dans la prononciation, mais les féminins en *-euse* n'en subsistèrent pas moins.

La terminaison *-eresse*, ainsi supplantée par la terminaison *-euse*, s'est conservée seulement dans quelques

expressions de la langue, toujours quelque peu archaïque, du droit ou des métiers : *bailleresse, défenderesse, demanderesse, guinderesse*, etc., et dans quelques termes adoptés par la langue poétique : *chasseresse, devineresse, vengeresse*.

6. Les noms d'agents en **-têur, -trice**, diffèrent pour la plupart des précédents en ce qu'ils sont de formation savante et tirent directement leurs féminins des féminins latins correspondants. Ainsi le masculin **persecutorem** et le féminin **persecutricem** passent du latin au français sous les formes *persécuteur, persécutrice*. Il en est de même pour *conservateur, conservatrice; directeur, directrice; exécuteur, exécutrice; protecteur, protectrice; tentateur, tentatrice*.

Cantatrice. *Chanteur* a fait et fait encore *chanteuse* : *les premières, les secondes chanteuses à l'Opéra; les chanteuses des rues*. Les prime donne, trouvant ce féminin trop simple, se sont appliqué un mot plus retentissant, venu de l'italien qui l'avait lui-même tiré du latin, **cantatrice**.

Ambassadrice. *Ambassadeur*, mot étranger emprunté à l'italien, et qui remplaça, à la fin du xiv^e siècle, le vieux mot *ambasseor*, a eu, à partir du xvii^e siècle, un féminin *ambassadrice* formé sur le modèle des noms en **-teur, -trice**.

165. DU FÉMININ DANS LES NOMS D'ANIMAUX. — Les noms d'animaux désignent soit l'espèce, abstraction faite des individus, soit les individus.

Quand ils désignent l'espèce, ils sont masculins ou féminins, généralement d'après l'étymologie : *le chat, le chien, le serpent, le rat; la souris, la vipère, l'hyène*, etc.

Quand ils désignent l'individu, s'il s'agit d'animaux sauvages, on ajoute en général au nom de l'espèce les mots *mâle* ou *femelle* : *serpent mâle, serpent femelle; souris mâle, souris femelle*.

S'il s'agit d'animaux domestiques ou de certains animaux sauvages, il peut y avoir un nom pour l'espèce, un nom pour le mâle et un nom pour la femelle :

Espèce	Mâle	Femelle
<i>cheval</i>	<i>étalon</i>	<i>jument</i>
<i>bœuf</i>	<i>taureau</i>	<i>vache</i>
<i>cochon</i>	<i>porc</i>	<i>truie</i>
<i>mouton</i>	<i>bélier</i>	<i>brebis</i>

Quelquefois un nom féminin désigne à la fois la femelle et l'espèce, et il y a un nom masculin pour désigner particulièrement le mâle :

Femelle et espèce	Mâle
<i>chèvre</i>	<i>bouc</i>
<i>poule</i>	<i>coq</i>
<i>oie</i>	<i>jars</i>
<i>abeille</i>	<i>(faux) bourdon</i>

Quelquefois, par contre, un nom masculin sert à désigner le mâle et l'espèce, et il y a un nom féminin pour désigner la femelle :

Mâle et espèce	Femelle
<i>mulet</i>	<i>mule</i>
<i>chien</i>	<i>chienne</i>
<i>cerf</i>	<i>biche</i>
<i>singe</i>	<i>guenon</i>
<i>lièvre</i>	<i>hase</i>
<i>chameau</i>	<i>chamelle</i>
<i>sanglier</i>	<i>laie</i>
<i>tigre</i>	<i>tigresse</i>

Considérés dans leur formation, le masculin et le féminin peuvent présenter deux radicaux différents : *coq, poule* ; *cerf, biche* ; ou un même radical différemment modifié : *mulet, mule* ; *lévrier, levrette* ; *loup, louve*. Le féminin est tiré directement du masculin dans *chat, chatte* ; *lion, lionne*, et le masculin du féminin dans *mule, mulet, dinde, dindon*. La langue se donne ainsi libre carrière et prend ses moyens d'expression où elle les trouve.

III. Du nombre.

166. ORIGINE DU PLURIEL FRANÇAIS — Les nombres français viennent des nombres latins, c'est-à-dire que le singulier français sort directement du singulier latin et le pluriel français du pluriel latin. *Murs, mur, et mur, murs*, formes de l'ancienne déclinaison française, contiennent directement les formes latines correspondantes *murus, murum* et *muri, muros*. Il est donc *historiquement* inexact de dire que le pluriel moderne *mur-s* représente le singulier moderne plus *s*. Cela n'est exact qu'empiriquement, au regard de la langue actuelle qui a perdu le sentiment de l'étymologie.

167. ALTÉRATIONS DE FORME CAUSÉES EN ANCIEN FRANÇAIS PAR L'S DE FLEXION. — La présence de l'*s* de flexion a donné naissance, quand le radical se terminait par une consonne, à un groupe qui a subi dans le cours du temps des altérations diverses.

En vieux français, quand le substantif se terminait par une labiale ou une palatale, ces consonnes tombaient devant l'*s* (§ 100). Si la finale était une dentale, elle se combinait avec l'*s* pour devenir un *z* (§ 69 note). Si c'était une *l* ou une *l* mouillée, elle se changeait en *u* (§ 105, 106 et 107). Si enfin le mot se terminait par les groupes *rm, rn, l'm* et *l'n* tombaient (§ 100).

Dans l'examen de ces faits, nous laissons désormais de côté le nominatif, qui a disparu de la langue moderne, pour ne considérer que les accusatifs singulier et pluriel.

Ainsi, dans la vieille langue :

1° Quand la consonne finale était une labiale, elle tombait devant l'*s* du pluriel :

b *le gab* (plaisanterie), *les gas* ; *le radoub*, *les radous*.

p *le colp* (coup), *les cols* ; *le drap*, *les dras*.

l'apprentif, *les apprentis* ; *le baillif*, *les baillis* ; *le cerf*, *les cers* ; *la clef*, *les clés* ; *la nef*, *les nés* ; *l'œuf*, *les œus*.

2° Quand la consonne finale était une **palatale**, cette palatale tombait devant l'**s** du pluriel : *le coq, les cos ; le grec, les grés ; le lac, les las ; le turc, les turs.*

3° Quand la consonne finale était une **dentale**, l'**s** se fondait avec la dentale en **z** : *la bontet, les bontez ; la dent, les denz ; l'enfant, les enfanz ; la gent, les genz ; tout, touz.* Au XIII^e siècle, le **z**, c'est-à-dire **ts**, se réduisit dans la prononciation, et plus tard aussi dans l'écriture, à **s** (§ 101), de façon que le cas des dentales se ramena exactement à celui des labiales et des palatales, et l'on eut à côté des singuliers *dent, enfant, gent, tout*, les pluriels *ensans, dens, gens, tous.*

4° Quand la consonne finale était une **l** ou une **l** mouillée, elle se changeait devant l'**s** du pluriel en **u** en formant une diphtongue avec la voyelle précédente. On sait (§ 107) que si cette voyelle était un **é**, cet **é** s'était, avant le changement de **l** en **u**, transformé d'abord en **èa**, puis en **éa**, enfin en **ea** : *bèls* était devenu successivement *bèals, béals, beals*, d'où *beaus*. Le moyen âge employait l'**x** comme signe abrégatif du groupe final **us**, et la valeur de cette **x** s'oubliant avec le temps, on la prit pour un substitut de l'**s** et on fit reparaître l'**u** : *les chevaux* d'abord (pron. *les chevaus*), puis *les chevaux* (§ 106).

l : *le cheval, les chevaux ; le mal, les maux ; le mantèl, les manteaux ; le chapèl, les chapeaux ; le chevèl, les cheveux ; le col, les cous ; l'aïeul, les aïeux ; le ciel, les cieux.*

l : *le travail, les travaux ; le conseil, les conseux ; le linceul, les linceux ; le genouil, les genoux.*

5° Quand les consonnes finales étaient **rm** ou **rn**, **m** et **n** tombaient devant l'**s** du pluriel : *le verm, les vers ; le forn (four) les fors ; le jorn (jour), les jors ; le torn (tour), les tors.*

Ainsi, dans la vieille langue, la présence de l'**s** flexionnelle pouvait modifier considérablement la forme du mot et amener même des altérations de voyelles quand celles-ci présentaient un son ouvert ou un son fermé. Dans *coq* l'**o** était ouvert, dans *cos* l'**o** était fermé ; dans *Grec* l'**e** était ouvert, dans *Grés* il était fermé.

A la fin du moyen âge, le besoin d'analogie fit sacrifier l'harmonie que présentait cette dualité de formes au désir de détacher plus nettement le substantif de sa flexion. Pour arriver à ce résultat, il fallut que le pluriel ne fût autre chose que le singulier plus *s*. La langue partit tantôt du singulier, et forma le pluriel par l'addition de *l's* ; tantôt du pluriel, et elle forma le singulier par la suppression de *l's*. Dans certains cas, l'usage du moyen âge avec ses doubles formes s'est conservé jusqu'à nos jours.

168. FORMATION DU PLURIEL D'APRÈS LE SINGULIER. — C'est le cas le plus ordinaire, celui qui a fait loi dans la langue moderne : *un Grec, des Grecs ; un Turc, des Turcs ; un coq, des coqs ; une nef, des nefs*. Cependant la prononciation, sinon l'orthographe, a conservé des traces de l'ancien usage : *un bœuf, des bœufs* (prononcez *bœus*), *un œuf, des œufs* (prononcez *œus*), *faire échec, jouer aux échecs* (prononcez *échès*)¹.

169. FORMATION DU SINGULIER D'APRÈS LE PLURIEL. — La langue forme le singulier par la suppression de *l's*. Des pluriels *apprentis, baillis, clés, fors, jors, tors, vers* sortent les singuliers *apprenti, bailli, clé, for, jor, tor, ver*, qui remplacent les singuliers primitifs *apprentif, baillif, clef, forn, jorn, torn, verin*.

Des pluriels, *étaux, hoyaux, noyaux, genoux, cous, fous, cheveux, manteaux, chapeaux* sortent les singuliers *étai, hoyau, noyau, genou, cou, fou, cheveu, manteau, chapeau*, qui remplacent les singuliers primitifs *étal, hoïel, noiël, genoïl, col, fol, chevel, mantel, chapel*. Le vieux français disait *un sold, des solz, sols, sous* : de là le nouveau singulier *sol, sou*.

C'est à cette action que se rattache la disparition générale des consonnes finales dans la prononciation lorsque l'orthographe les conserve. Nous écrivons au singulier *coup, drap, contrat, débit, effet, répit* sans pro-

1. Notons toutefois la tendance actuelle à prononcer *échek's* et non *échès*,

noncer le **p** ou le **t** parce que ces consonnes finales tombaient au pluriel.

170. RESTES DE L'ANCIEN USAGE. — Comme il n'arrive presque jamais que les faits grammaticaux notables disparaissent sans laisser de traces, on ne sera pas surpris de trouver dans la langue moderne des débris de l'ancien usage.

1° Dans les mots terminés par une **dentale**, il faut citer *tout* et *gent*, pluriel *tous* et *gens*.

Tout était un mot d'un usage fort étendu quoique très spécial. Au pluriel, l'**s** finale est restée sensible dans beaucoup de cas, alors qu'ailleurs elle disparaissait de la prononciation : voilà pourquoi l'ancienne orthographe du singulier et du pluriel s'est maintenue.

Pour *gent*, le singulier est devenu à peu près hors d'usage; l'ancien pluriel *gens* s'est donc forcément maintenu.

Il convient de rappeler que de nos jours la *Revue des Deux-Mondes*, par un caprice d'archaïsme qui ne va pas sans un peu de pédantisme, a conservé l'ancien pluriel des noms en *-ant*, *-ent*, en faisant tomber le **t** devant l'**s** : *les parens*, *les enfans*, *les hommes prudens*.

2° C'est dans les mots terminés par **l** ou **l** mouillée que l'ancien usage s'est conservé le plus fidèlement.

Al. La plupart des noms en **-al** forment aujourd'hui leur pluriel en **aus**, **aux**, excepté *bal*, *cal*, *chacal*, *carnaval*, *nopal*, *pal*, *régal*, *serval*. Ces mots en effet sont de formation récente, ou, s'ils sont anciens, leur emploi est trop rare au pluriel pour qu'ils aient reçu la terminaison **aux**.

Citons ici *universel* et *matériel* dont le pluriel *universaux* et *matériaux* remonte à l'ancienne forme *universal*, *matériel*. Les pluriels *universaux*, *matériaux* ont pris des significations spéciales, qui en font des mots différents de *universel* et *matériel*.

El. *Ciel*, pluriel *cieux*. La langue moderne de l'art a refait un pluriel *ciels* avec signification spéciale.

Eul. *Aïeul*, pluriel *aïeux*. La langue moderne, depuis le xviii^e siècle, subtilisant sur les significations propres et figurées de ce mot, a refait un pluriel *aïeuls* à côté de *aïeux*.

Ail. Quelques mots en **-ail**, *bail*, *corail*, *émail*, *soupirail*, *travail*, *vantail*, *vitrail*, forment leur pluriel en changeant leur l mouillée en **ux**. Les autres noms en **-ail** prennent une **s**. La langue a longtemps hésité sur ce point. On trouve jusqu'au xvii^e siècle, d'un côté des *soupirails*; de l'autre, des *épouvantaux*, des *éventaux*, des *plumaux*, des *poitraux*, des *portaux*. Ce n'est guère que dans la seconde moitié du xvii^e siècle que l'usage moderne s'est définitivement établi.

Pour *travail*, l'Académie signale deux emplois du pluriel *travails* : machine à ferrer les chevaux et rapport d'un administrateur à un supérieur. L'usage actuel contredit cette assertion.

Le mot *ail* fait au pluriel *ails* et *aulx*. Ce dernier conserve l'orthographe surabondante des xv^e et xvi^e siècles : on craignait une confusion avec l'article pluriel *aux*.

Bestiaux n'est pas le pluriel de *bétail*, mais d'un substantif archaïque, *bestial*, qui n'a plus d'emploi aujourd'hui que comme adjectif.

Eil. *Appareil* fait au pluriel *appareaux* dans un emploi spécial, mais en réalité *appareaux* est le pluriel d'une ancienne forme dialectale *apparail*.

Euil. Parmi les mots en **-euil**, il faut distinguer ceux où cette terminaison est étymologique comme *oeil* (anc. *ueil*) *seuil*, et des substantifs verbaux comme *accueil*, de ceux qui ont pris cette terminaison par analogie avec les mots précédents : *chevreuil* (anc. *chevrucl*, *chevreul*), *linceul* (pron. *linceuil*), et aussi *cercueil* (anc. *sarqucu*). Les uns et les autres faisaient primitivement leur pluriel en **-eux** : *yeux*, *chevreaux*, etc. C'est ce qui explique que les seconds aient pris au singulier une terminaison identique à celle des premiers. Les uns et les autres aussi, peu à peu, refirent leur pluriel sur le singulier :

œils de chat, de perdrix, seuils, accueils, chevreuils, linceuls (pron. *linceuils*), *cercueils*. Il n'est resté de l'ancien usage que le pluriel *yeux*¹.

171. DES PLURIELS EN X. — C'est une des règles de la grammaire moderne de remplacer par **x** l's du pluriel dans les mots terminés en **-au** : un *tuyau*, des *tuyaux* ; en **-eau** : un *manteau*, des *manteaux* ; en **-eu** : un *cheveu*, des *cheveux*, un *jeu*, des *jeux*, et dans sept noms terminés en **-ou** : *bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou*. Les autres noms en **-ou** prennent une **s** : *des cous*, *des clous*. Le mot *landau* fait au pluriel *landaus*.

Cette règle bizarre et sans valeur, que l'Académie ferait bien de supprimer, garde un souvenir incohérent de l'usage du moyen français qui remplaçait l's par une **x** après une **l** ou une **l** mouillée vocalisée en **u**.

Les noms en **-au** (sauf *landau*, mot récent d'origine étrangère) et les mots en **-eau** viennent de formes primitives en **-al**, **-el**.

Le mot *cheveu* vient de *chevel* et l'**x** du pluriel *cheveux* a entraîné l'**x** dans les autres mots en **-eu**, quoiqu'ils ne viennent pas de noms en **-el** : *feux*, *jeux*, *vœux*, etc.

Parmi les noms en **-ou**, *genoux*, *poux* viennent de *genouil*, *pouil* ; *choux* vient de *chol* ; mais *bijoux*, *cailloux*, *hiboux*, *joujoux* ne viennent pas de noms en **-ouil** ou en **-ol**. Et cependant on écrit *des cous*, *des fous*, bien que la forme première soit *col*, *fol*.

Il serait plus simple, plus conforme à la tradition de la langue, de revenir à l'ancienne formation du pluriel et de supprimer partout l'**x**.

172. PLURIEL DES NOMS ÉTRANGERS. — Faut-il former le pluriel des noms d'origine étrangère d'après l'usage français ou d'après l'usage que suit la langue étrangère ? L'Académie suit l'usage français quand le mot a fini par se naturaliser. Dans le cas contraire, elle suit les

1. *Œil*, c'est-à-dire *eu-t*, anciennement *ueil*, devait faire au pluriel *ueus*, *ueux*. Cette triphthongue étant difficile à prononcer, l'**u** initial se changea en **i** ; de là la forme *ieus*, écrite aujourd'hui *yeux*.

règles grammaticales de la langue étrangère, du moins quand il s'agit de langues assez connues, comme le latin, l'italien ou l'anglais. Nos grammairiens ne poussent pas la rigueur de la logique jusqu'à imposer le pluriel de la langue originelle quand il s'agit, par exemple, de l'allemand, de l'espagnol, du grec, de l'hébreu, et surtout de l'arabe qui a donné tant de mots au français. On ne se préoccupe pas dans ces cas des pluriels indigènes.

N'est-ce pas avouer au fond que les discussions des grammairiens ne sont dans cette affaire qu'une question de pédantisme ? On impose aux noms étrangers le pluriel des langues d'où ils sont tirés, quand on connaît ces langues. C'est là un principe artificiel et peu sûr. La vérité serait de suivre la tradition française qui francisait toujours les mots étrangers, qu'ils fussent ou non adoptés par l'usage. Ne faisons point parler aux Français italien, latin, anglais ; laissons-les parler franchement français, et imposons immédiatement aux mots venus du dehors la vraie marque française. S'il convient de s'incliner devant les décisions de l'Académie dans les cas où elle a décidé, n'hésitons pas, dans les cas très nombreux où elle garde le silence, à nous approprier ces mots étrangers, à les franciser.

173. PLURIEL DES NOMS COMPOSÉS. — (Voir à la Syntaxe.)

174. MOTS INVARIABLES PRIS SUBSTANTIVEMENT. — La langue moderne dit, en les laissant *invariables* : des *a*, des *b*, des *oui*, des *non*, des *car*, des *pourquoi*, trois *un* de suite font 111.

L'ancienne langue les faisait *variables*, et cela très logiquement ; puisqu'elle les considérait comme des substantifs, elle devait les soumettre aux règles des substantifs. Dans Joinville, saint Louis dit à propos de la peine que l'on a à rendre le bien d'autrui volé : *Li rendres escorchoit la gorge pour les erres qui y sont* (édition de Wailly, § 33).

La grammaire moderne, par une contradiction fla-

grante, a fait de ces mots des substantifs en leur préposant l'article, et en même temps les a conservés comme des mots invariables, puisqu'elle leur refuse la marque du pluriel.

SECTION III. — *Des formes grammaticales du nom adjectif.*

175. Des adjectifs en latin. Deux classes d'adjectifs.

- I. DES CAS. — 176. Des cas de l'adjectif masculin en ancien français. — 177. Des cas de l'adjectif féminin en ancien français. — 178. Des adjectifs indéclinables. — 179. L'ancienne déclinaison des adjectifs n'a point laissé de traces. — 180. Disparition de la seconde classe d'adjectifs — 181. Débris de cette classe dans la langue moderne.
- II. DES GENRES. — 182. Influence de la forme du féminin sur celle du masculin. — 183. Adjectifs terminés au masculin en E muet. — 184. Action troublante pour la formation du féminin des faits orthographiques. — 185. Action troublante des lois phonétiques suivant que l'adjectif est terminé par une labiale, par une dentale, par une palatale, par une nasale, par une liquide, par une voyelle.
- III. DES NOMBRES. — 186. Règle générale pour la formation du pluriel. — 187. Particularités de certains adjectifs.
- IV. DEGRÉS DE COMPARAISON. — 188. Des degrés de comparaison en latin. — 189. Le comparatif en français. — 190. Le superlatif en français.

INTRODUCTION

175. DÉCLINAISON DES ADJECTIFS EN LATIN. DEUX CLASSES D'ADJECTIFS. — Les adjectifs latins se divisaient en deux classes.

La première contenait les adjectifs qui suivaient au masculin et au neutre la flexion des substantifs masculins et neutres de la seconde déclinaison (**mur**, **liber**, **templum**), et au féminin la flexion des substantifs féminins de la première déclinaison (**rosa**). Ils se déclinaient donc au nominatif et à l'accusatif comme il suit :

	Masc.	Fém.	Neutre
Sing. Nom.	bonus	bona	bonum
Acc.	bonum	bonam	bontum

Plur.	Nom.	boni	bonae	bona
	Acc.	bonos	bonas	bona
Sing.	Nom.	niger	nigra	nigrum
	Acc.	nigrum	nigram	nigrum
Plur.	Nom.	nigri	nigrae	nigra
	Acc.	nigros	nigras	nigra

La seconde classe contenait les adjectifs qui suivaient la flexion des substantifs de la troisième déclinaison. Ils se déclinaient suivant ces trois types :

		Masc.	Fém.	Neutre
1	Sing.	Nom. prudens	prudens	prudens
		Acc. prudentem	prudentem	prudens
	Plur.	Nom. prudentes	prudentes	prudentia
		Acc. prudentes	prudentes	prudentia
2	Sing.	Nom. fortis	fortis	forte
		Acc. fortem	fortem	forte
	Plur.	Nom. fortes	fortes	fortia
		Acc. fortes	fortes	fortia
3	Sing.	Nom. acer	acris	acre
		Acc. acrem	acrem	acre
	Plur.	Nom. acres	acres	acria
		Acc. acres	acres	acria

De même que dans les substantifs, le neutre disparut dans les adjectifs. On trouve en ancien français quelques traces du neutre de l'adjectif. Certaines formes qui, au masculin, ont l'*s* de flexion au nominatif singulier se trouvent régulièrement privées de cette *s* dans des emplois où l'adjectif représente un neutre *logique* et répond à un neutre *grammatical* latin : *Il est escrit* (*Roland*, v. 1443 et 3742). *Mout en fu liez, mout li est bel* (*Marie de France, Lai de Bisclavret*, v. 166).

Disparurent également parmi les cas le vocatif, le génitif, le datif et l'ablatif, de façon à ne laisser au masculin que le nominatif et l'accusatif, et au féminin que l'accusatif, tout comme dans les substantifs.

A la fin du moyen âge, le nominatif disparaît même dans les masculins, et la forme de l'accusatif triomphe seule partout.

I. — Des cas.

176. DES CAS DE L'ADJECTIF MASCULIN EN ANCIEN FRANÇAIS. — La déclinaison de l'adjectif en ancien français a eu la même histoire que celle du substantif.

1. Pour les masculins, dans la première classe, le masculin **bonus** a donné en ancien français :

Sing. Nom.	bonus	<i>bons</i>	Plur.	boni	<i>bon</i>
Acc.	bonum	<i>bon</i>		bonos	<i>bons</i>

De même que le paradigme de **murs** s'était imposé à tous les substantifs terminés autrement que par un **e** muet, de même le paradigme de **bons** fut appliqué à tous les adjectifs terminés autrement que par un **e** muet : on dit sg. *neirs* (noir), *neir*, pl. *neir*, *neirs*.

Sur le type **livre**, on déclina tous les adjectifs qui se terminaient par un **e** muet. Un grand nombre de ces adjectifs correspondent à des adjectifs latins qui, dans la langue populaire, quelques-uns déjà dans la langue classique, étaient passés de la seconde classe dans la première. Ainsi à l'accusatif singulier on ne disait plus **pauperem**, mais **pauperum** ; **acrem**, mais **acrum**, etc. De là la déclinaison en ancien français :

Sing. Nom.	<i>povre</i>	Plur.	<i>povre</i>
	<i>povre</i>		<i>povres</i>

Mais, comme pour **livre**, à la fin du XII^e siècle, *povre* prit l'**s** de flexion. Ainsi encore *altre-s*, *nostre-s*, *vostre-s*.

2. Dans la seconde classe, la langue partit de l'accusatif singulier et pluriel et en tira, par application de la règle de l'**s**, les nominatifs correspondants :

fortem, **fortes**, *fort*, *forz* donnèrent au nom. sing. *forz*, pl. *fort* ;

prudenter, *prudentes*, *prudens*, *prudenz* donnèrent au nom. sing., *prudenz*, pl. *prudens* ;

acrem, *acres*, *aigre*, *aigres* donnèrent au nom. sing. et pl. *aigres*, et plus tard *aigres*, *aigre*.

177. DES CAS DE L'ADJECTIF FÉMININ EN ANCIEN FRANÇAIS. — 1. Dans la première classe, *bonam*, *bonas*, deviennent *bone*, *bones* comme *rosam*, *rosas*, avaient donné *rose*, *roses*.

2. Dans la deuxième classe, *fortem*, *fortes* donnèrent *fort*, *forz* ; *amabilem*, *amabiles*, *amable*, *amables*.

Au XII^e siècle, les féminins non terminés par un e muet prirent au nominatif singulier l'*s*, comme les substantifs féminins correspondants (§ 147) : *s'amors fu si forz*.

178. DES ADJECTIFS INDÉCLINABLES. — Les adjectifs indéclinables ne se rencontrent qu'au masculin. Ce sont des adjectifs dont le radical se termine par une sifflante.

1^{re} classe. Adjectifs en *-osus*, anc. fr. *-os*, fr. mod. *-eux* : *vertuos*, *vertueux*, etc.

2^e classe. Adjectifs en *-ensis*, anc. fr. *-eis*, *-ois*, fr. mod. *-ois* : *cortcis*, *cortois*, *courtois*, etc.

Ces adjectifs masculins gardaient la même terminaison au nominatif et à l'accusatif du singulier et du pluriel.

179. L'ANCIENNE DÉCLINAISON DES ADJECTIFS N'A POINT LAISSÉ DE TRACES. — Il ne reste aucun débris de la déclinaison de l'adjectif masculin dans la langue moderne, si l'on excepte quelques comparatifs dont il sera parlé plus loin (§ 189).

Certains adjectifs tels que *preux*, *vieux* se terminent par un *x* (= *s*) auquel ils n'ont pas droit d'après l'étymologie. Cette sifflante n'est pas le souvenir d'un ancien nominatif ; elle est due à l'influence analogique des adjectifs en *-eux* (lat. *-osus*),

II. Des genres.

180. DISPARITION DE LA SECONDE CLASSE D'ADJECTIFS. — Si la division en deux classes des adjectifs latins s'était continuée en français, il se serait formé deux grandes séries d'adjectifs, les uns répondant à la première classe latine et ayant une forme différente au masculin et au féminin : **bonum**, *bon* ; **bonam**, *bone* ; les autres répondant à la seconde classe et n'ayant qu'une forme pour le masculin et le féminin, de sorte que **verdem** (lat. class. **viridem**) donnerait *vert* pour les deux genres.

Mais la deuxième classe disparut graduellement et plus ou moins complètement devant la première. Presque tous les adjectifs de la deuxième classe se modelèrent pour le masculin sur le type **bon**, et pour le féminin sur le type **bone**. C'est là le grand fait qui domine et qui explique l'histoire du genre dans l'adjectif français.

Nous avons vu (§ 176, 1) que, dès l'époque impériale, **pauper**, **pauperis** était devenu **pauperus**, **paupera**, **pauperum**. Cette tendance des adjectifs de la deuxième classe à s'identifier à ceux de la première ne fit que s'accroître. A l'époque romane, le latin des Gaules changea **communis** en **communus** (*commun*, *commune*), **dolens** en **dolentus** (*dolent*, *dolente*), **follis** en **follus** (*fol*, *fole*), **mollis** en **mollus** (*mol*, *molle*).

En outre, ceux des adjectifs de cette deuxième classe qui étaient indéclinables au masculin, parce qu'ils se terminaient par une sifflante (§ 178), et qui, s'ils étaient restés dans cette classe, auraient été également indéclinables au féminin, passèrent à la première et eurent ainsi un féminin français en e :

dulC-is	<i>dolz</i>	fém. <i>dolce</i>	(fr. mod. <i>douce</i>)
curtenS-is	<i>corteis</i>	<i>corteise</i>	(— <i>courtoise</i>)
françenS-is	<i>franceis</i>	<i>français</i>	(— <i>française</i>)

181. DÉBRIS DE CETTE CLASSE DANS LA LANGUE MODERNE. — La transformation toutefois ne fut pas complète en ancien français : un certain nombre d'adjectifs de la deuxième classe se maintiennent encore avec une terminaison unique pour le masculin et le féminin.

1. Des adjectifs latins en **-alem** étaient devenus en français des adjectifs uniformes en **-al** ou en **-el** : *la couronne royal*, *la vie mortel*. C'est ainsi qu'on a dit jusqu'au XVIII^e siècle *lettres royaux*, *ordonnances royaux*, et que nous disons encore aujourd'hui *fonts baptismaux*. *Font* était, en effet, un substantif féminin comme le prouvent les noms propres *Lafont*, *Bonnefont*, *Bellefont*, *Fonfrede*, *Chaufont* (écrit aujourd'hui *Chaux-de-font*). L'uniformité de terminaison pour ces adjectifs se remarque aussi dans les adverbes encore usités au XVI^e siècle, *loyalement*, *royalement*, *spécialement*, anciennement *loyalment*, *royalment*, *spécialement*. Ces adverbes ont peu à peu été refaits sur la forme féminine qu'avaient prise les adjectifs : *loyalement*, *royalement*, *spécialement*.

2. Les adjectifs latins en **-antem**, **-entem** avaient également donné en français des adjectifs uniformes en **-ant**, **-ent** : *une vertu constant*, *une femme prudent*. De là aussi les adverbes qui se sont, à la différence des précédents, maintenus jusque dans la langue moderne, *constamment*, *élogamment*, *éloquemment*, *prudemment*. Malgré les efforts des écrivains qui, à partir du XIV^e siècle, ont cherché à refaire ces adverbes sur la forme du féminin de l'adjectif, la vieille forme a subsisté. Des formes comme *diligemment*, *éloquentement*, *patientement*, etc., n'ont pu triompher. *Présentement*, quoique datant du XIII^e siècle, et *véhémentement* ont été formés d'après les féminins *présente* et *véhémente*.

3. **Fort** dans l'expression *elle se fait fort* est un reste de l'ancien usage. La vieille langue disait *elles se font forz*, ce qui prouve qu'elle considérait ici *fort* comme un adjectif et non comme un adverbe. L'Académie, au XVII^e siècle, ne s'expliquant pas l'invariabilité apparente de l'adjectif, déclara que *fort* était adverbe et imposa l'or-

thographe *elles se font fort*, orthographe erronée que son autorité a conservée.

Fort est encore féminin dans les noms propres *Pierrefort*, *Rochefort* et *Villefort*.

4. **Grand** a conservé son uniformité dans *grand chambre*, *grand chose*, *grand croix*, *grand faim*, *grand garde*, *grand mère*, *grand messe*, *grand rue*. L'apostrophe qui suit *grand* dans ces expressions n'a sa raison d'être que dans l'erreur des grammairiens du XVII^e siècle qui croyaient à une chute de l'*e* final et voulurent la rendre apparente aux yeux.

Grand est encore féminin dans les noms propres *Grand-Couronne*, *Grand-Fontaine*, *Grandlande*, *Grandmaison*, *Grandrive*, *Gran(d)ville*.

5. **Vert** est féminin dans le nom propre *Vauvert*, c'est-à-dire *Valvert*; *val* en ancien français était du féminin, comme le prouvent ces autres noms propres, *Laval*, *Bonneval*, *Vaucluse*¹.

Tels sont les débris qu'a laissés dans la langue la deuxième classe des adjectifs de l'ancien français. La formation du féminin pour ces adjectifs d'après le masculin a commencé dès le XI^e siècle; très anciennement donc on voit apparaître les féminins analogiques *brieve*, *grande*, *forte*, *mortelle*, *telle*, *verte*. Mais la langue, en adoptant cette formation du féminin et en visant à l'unité pour tous les adjectifs, n'abandonne pas brusquement le système qu'elle tenait des Latins. Ce n'est qu'à la longue, après une série de pertes, ayant leur point de départ dans la période latine, de plus en plus sensibles dans la période romane et se multipliant au moyen âge, que l'ample système latin fait place à ce système nouveau qui finit par embrasser tous les adjectifs; et toutefois, après quinze ou dix-huit siècles de simplification, la deuxième classe d'adjectifs s'est, çà et là, maintenue dans des expressions consacrées. Tant il est difficile aux langues de faire disparaître entièrement les systèmes grammaticaux dont elles se débarrassent!

1. On peut rapprocher de *grand* et de *fort* féminins dans certains noms propres, *real* (royal) dans *Villéréal*.

182. INFLUENCE DE LA FORME DU FÉMININ SUR CELLE DU MASCULIN. — A part les exceptions précédentes, c'est donc le type **bonum**, **bonam**, *bon*, *bonne*, qui a triomphé, et son triomphe a été si complet que désormais tous les adjectifs de formation nouvelle ou empruntés soit aux langues anciennes, soit aux langues étrangères, vont se modeler sur ce type. L'a atone de **bonam** devenant e muet, l'on a *bone*, *bonne*, et comme d'une part l'u atone tombe dans **bonum**, ce qui donne en français *bon* (§ 47) et que d'autre part le féminin se distingue du masculin par la présence d'un e final, on en est venu à cette croyance, erronée au regard de l'histoire, que le féminin se formait du masculin par l'addition d'un e muet.

Cette formation du féminin ne va pas sans une altération apparente, plus ou moins grande, de la consonne qui termine le masculin. Nous disons apparente, parce qu'en réalité, le plus souvent, c'est le féminin qui a conservé intacte la forme du radical; au contraire, le masculin, par la chute de la terminaison latine, s'est trouvé réduit au radical pur, et ainsi a été terminé par une consonne qui a subi les altérations phonétiques qui atteignent les consonnes finales en français. Ainsi le féminin latin **novam** garde son **v** intact dans le féminin français *neuve*; au contraire, dans le masculin **novum**, la terminaison **-um** étant tombée, le **v** est devenu final et s'est changé en **f**. C'est donc une erreur de dire que le masculin *neuf* fait irrégulièrement son féminin en changeant l'**f** final du masculin en **v**. Il est plus exact de dire que c'est le masculin qui a altéré la consonne finale.

Ce point de vue ne doit jamais être oublié quand on étudie la théorie de la formation du féminin dans les adjectifs. Dans bien des cas, c'est le féminin qui est régulier et le masculin qui est irrégulier.

183. ADJECTIFS TERMINÉS AU MASCULIN EN E MUET.

Avant d'aborder l'exposition de cette théorie, il convient d'écarter un certain nombre d'adjectifs qui, pour diverses raisons, ont leur masculin aussi bien que leur féminin terminé en e muet :

1° Ceux qui, comme *aigre, faible, pauvre, tendre*, etc., et tous les adjectifs en **-able**, ont dû, au moyen de cet **e** final, soutenir un groupe de consonnes précédentes (§ 60).

2° Ceux dont la forme du masculin, déjà dans l'ancienne langue, a été refaite sur celle du féminin, quand les deux formes présentaient une différence trop marquée.

Ainsi le masculin latin **fīrmum** donna primitivement le masculin français *ferm, fer*, tandis que le féminin latin **fīrmam** donnait *ferme*; **largum** donna *larc* et **largam** *large* : d'assez bonne heure, *fer* et *larc* furent remplacés par *ferme* et *large*. De même les formes masculines *chauve, juste, louche, moite, pâle, roide, triste, vide* ont remplacé les anciennes formes *chauf, juz, lois, moit, pal, roit, trist* et *vit*.

3° Les nombreux adjectifs en **-ile**, de formation savante, empruntés du latin à diverses époques de la langue : *fertile, stérile, utile*, etc. En moyen français, on a hésité sur la terminaison à donner à ces adjectifs : on trouve les masculins *steril, util*, etc. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous disons *puéril, -ile; vil, -ile*.

184. ACTION TROUBLANTE POUR LA FORMATION DU FÉMININ DES FAITS ORTHOGRAPHIQUES. — Arrivons maintenant à la théorie générale de la formation du féminin.

La règle générale consiste à **ajouter au masculin un e muet** : *gris, grise; délicat, délicate; poli, polie*.

Cette règle générale subit de nombreuses exceptions qui sont dues soit à des **faits orthographiques**, soit à des **faits phonétiques**.

La bizarrerie de l'orthographe actuelle oblige, en certains cas, à modifier la consonne finale devant l'**e** du féminin pour maintenir dans l'écriture l'intégrité du son que présente l'orthographe du masculin :

<i>ammoniac</i>	fait	<i>ammoniaque</i>
<i>caduc</i>	—	<i>caduque</i>
<i>turc</i>	—	<i>turque</i>

Sans ce changement d'orthographe, on aurait : *ammo-niace, caduce, turce*.

Grec et *public*, dans le moyen français, formaient leur féminin soit en ajoutant **que** au masculin, soit en supprimant devant cette terminaison le **c** du masculin : *grecque, publique; greque, publique*. Les féminins actuels *grecque* et *publique* nous ramènent à ces deux modes de notation du féminin.

Ce sont des changements analogues que l'on constate dans *franc, franque; long, longue*, où l'orthographe du féminin est due à l'ancienne prononciation du masculin qui faisait entendre le **c** et le **g**.

C'est également pour des raisons orthographiques que l'on écrit au féminin *exiguë, contiguë, aiguë*, avec un tréma sur l'**e**; — que les mots terminés en **-el** (*bel, nouvel, réel*) doublent l'**l**, les deux **l** conservant à l'**e** le son ouvert; — et que les mots terminés par **l** mouillée doublent l'**l** au féminin parce que l'**l** mouillée entre deux voyelles s'écrit avec **ll** : *gentil, gentille; vermeil, vermeille*.

Les règles purement orthographiques de la formation du féminin, bien qu'elles atteignent un grand nombre d'adjectifs sous des formes variées, sont sans importance.

185. ACTION TROUBLANTE DES LOIS PHONÉTIQUES SUIVANT QUE L'ADJECTIF EST TERMINÉ PAR UNE LABIALE, PAR UNE DENTALE, PAR UNE PALATALE, PAR UNE NASALE, PAR UNE LIQUIDE, PAR UNE VOYELLE. — Plus importantes sont les règles fondées sur l'application des lois phonétiques.

Nous classons les adjectifs d'après le son qui les termine au masculin.

A. L'adjectif est terminé par une labiale.

Le masculin se termine par une **f** dans *bref, neuf*, etc., en vertu de la loi phonétique qui change le **v** latin en **f** quand il devient final (§ 64, 2^o). Le **v** étymologique se maintient intact au féminin : *nōvam* *neuve*, *vīvam* *vive*; mais on a au masculin *nōvum* *neuf*, *vīvum* *vif*, comme *hōvem*, *bœuf*.

Dans *bref*, *brève*, *grief*, *griève*, on surmonte l'e du féminin d'un accent grave pour lui conserver, par simple artifice d'orthographe, le son de l'é. Le moyen français écrivait *brefve*, *griefve*, *neufve*, *vifve* pour rendre plus visible le rapport du masculin au féminin.

B. L'adjectif est terminé par une dentale.

1° La finale latine est un d.

Le vieux français changeait le d final en t quand il était précédé d'une autre consonne (64, 2°); il le laissait intact devant l'e du féminin.

Grandem	v. fr. <i>grant</i>	fém. <i>grande</i>
Frigidum, frigidum	v. fr. <i>froit</i>	fém. <i>froide</i>

Le t a disparu dans la prononciation, sauf devant un mot commençant par une voyelle : *un grant homme*, *un froit hiver*. L'orthographe moderne a fait reparaître le d étymologique pour établir un accord apparent, sinon réel, entre le masculin et le féminin. Dans *vert*, *verte*, (anciennement *verde*), le contraire a eu lieu : c'est le masculin qui a imposé sa forme au féminin.

2° La finale latine est un t.

Ce t est devenu muet au masculin en français moderne. Il se maintient au féminin : *délicate*, *mate*, *distracte*, *petite*, *bigote*, *dévote*, *brute*, *toute*, *prête*.

Il faut noter à part la plupart des adjectifs en -et : *muet*, etc., et les deux adjectifs *sot*, *vieillot*. Ils doublent aujourd'hui le t : *muette*, etc., *sotte*, *vieillotte*; les adjectifs en -et le font pour conserver à l'e le son ouvert; *sotte*, *vieillotte* le font par une orthographe sans fondement sérieux. *Discret*, *indiscret*, *secret*, *concret*, *complet*, *incomplet*, *inquiet*, *replet*, font seuls aujourd'hui leur féminin en -ète, en vertu d'une règle sans autorité, qui se fonde sur le désir de conserver l'orthographe latine (*discreta*, *indiscreta*, *secreta*, etc.). Jusqu'à la fin du siècle dernier, on écrivait aussi bien *muete* que *muette*, *discrette* que *discrète*. Il vaudrait mieux revenir à l'une ou à l'autre de ces formations et marquer le son ouvert de l'e par l'accent ou par le redoublement du t à volonté.

3° L'adjectif se termine par **s**, **x**.

L'**s** ou l'**x** final ne se prononce pas au masculin. A l'origine, cette consonne avait des valeurs diverses.

Elle représentait une **s** simple, qui, au féminin, étant entre deux voyelles, a dû être une **s** douce en français (§ 63) :

ras, rase (lat. **rasus, rasa**).

courtois, courtoise (lat. **cortesis**).

français, française (lat. **francesis**).

gris, grise (ancien haut allemand **greis**).

douloureux, douloureuse (latin **dolorosus, dolorosa**).

jaloux, jalouse (lat. **zelosus, zelosa**).

Elle représentait une **s** précédée d'une autre **s**, ce qui lui laissait la valeur de **s** forte (§ 66) :

bas, basse (lat. **bassus, bassa**).

las, lasse (lat. **lassus, lassa**).

épais, épaisse (v. fr. *espes* et *espois*, fém. *espesse* et *espoisse*; lat. **spissus, spissa**).

gros, grosse (lat. pop. **grossus, grossa**; ancien haut allemand **gross**).

roux, rousse (lat. **russus, russa**).

exprès, expresse (lat. **expressus, expressa**).

confès, confesse (lat. **confessus, confessa**).

faux, fausse (v. fr. *fals, false*; lat. **falsus, falsa**).

Dans quelques adjectifs, la sifflante forte, notée aujourd'hui par **ss** ou par **ç** ou par **c**, est une réduction d'un son antérieur **ts**, égal à **zç** (§ 73) :

coulis, coulisse (v. fr. *colediz, coleiz, coledice, colëice*, latin **colatĭcius, colatĭtia**).

métis, métisse (v. fr. *mestiz, mestice*; lat. **mixtĭcius, mixtĭcia**).

tiers, tierce (v. fr. *tierz, tierce*; lat. **tĕrtius, tĕrtia**).

Absous, dissous, participes de *absoudre, dissoudre*, font *absoute, dissoute*. Le féminin représente les nominatifs **absoluta, dissoluta**; **absoluta, dissoluta**. Le masculin repré-

sente les nominatifs **absolutus**, **dissolutus**; **absoltus**, **dissoltus**. Il devrait être régulièrement, d'après l'accusatif latin, *absout*, *dissout*.

Præfix, *præfixe*, est un mot emprunté du latin par formation savante : **præfixus**, **præfixa**. L'*x* se prononce au masculin. Il est fâcheux qu'on n'ait pas suivi l'analogie du mot simple *fixe* (également de formation savante) qui représente le latin **fixus**, **fixa**.

C. L'adjectif est terminé par une **palatale** au masculin.

Cette palatale est quelquefois muette : *franc*, *long*, et si c'est un **g**, elle devient forte et se change en ancien français en **c** (§ 69) : **longum**, *lonc*; **largum**, *larc*.

Au féminin devant **a**, le **c** latin se change en **che** (§ 74).

— **g** latin — **ge** (§ 89).

Ainsi, **francum**, *franc*; **francam**, *franche*¹.

friscum, *fresc*, *fres*, *frais*; **friscam**, *fresche*, *fraische*, *fraîche*.

siccum, *sec*; **siccam**, *sèche*.

largum, *larc*, *large*; **largam**, *large*.

longum, *lonc*, *long*; **longam**, *longe*, *longue*.

D. L'adjectif est terminé par une **nasale**.

Dans les adjectifs de formation ancienne, le féminin se forme en doublant la lettre **n** parce que, des deux **n** consécutives, la première indique la prononciation nasale qu'avait autrefois la voyelle précédente :

bon, *bonne* c'est-à-dire *bō*, *bō-ne*.

paysan, *paysanne* — *paysā*, *paysā-ne*.

ancien, *ancienne* — *anciē*, *anciē-ne*.

Dans les temps modernes, la voyelle perdant sa nasalisation au féminin est devenue voyelle pure : *bonne*, *paysanne*, *ancienne* se prononcent *bōn'*, *paysān'*, *anciēn'*; mais l'orthographe a conservé la première des deux **n** qui n'a plus sa raison d'être.

1. Le fém. *franque*, de formation moderne est tiré de *Franc*, nom du peuple : la *nation franque*, la *langue franque*.

Dans *persan, persane, anglican, anglicane*, de formation moderne, l'usage est d'accord avec la prononciation.

Même accord avec les adjectifs en *-ain, -ein, -in* : *fin, fine; vain, vaine; plein, pleine*, etc. La nasale du masculin est dans ces adjectifs de date relativement récente (§ 118).

Quand la finale est une *n* mouillée, *bénin, bénigne* (*benignus, benigna*), *malin, maligne* (*malignus, maligna*), l'*n̄* qui se maintient au féminin disparaît au masculin parce que la langue, depuis la fin du moyen âge, a perdu la prononciation de l'*n* mouillée finale des mots (§ 194).

Comparer	<i>je crains</i>	et	<i>craignant</i>
	<i>besoin</i>	—	<i>besoigneux</i>
	<i>loin</i>	—	<i>éloigné</i> ¹

E. L'adjectif est terminé par une **liquide**.

1° La finale latine est une *r* :

L'*r* se prononce le plus habituellement au masculin. Aussi les adjectifs terminés par *r* forment-ils pour la plupart régulièrement leur féminin : *claire, obscure, noire, majeure, mineure, antérieure, postérieure, ultérieure, inférieure, supérieure*, etc.

Certains noms d'agents, qui peuvent être employés comme adjectifs et qui sont de formation populaire, forment leur féminin en changeant *-eur* en *-euse*. D'autres, de formation savante en *-teur*, reproduisent le féminin latin *-tricem* (§ 164, 5°).

Il faut remarquer les adjectifs en *-er, -ier*. Ils faisaient entendre jadis l'*e* comme l'*è* ouvert et l'*r* comme consonne finale. La prononciation du masculin ne se distinguait donc de celle du féminin que parce que celui-ci faisait entendre encore un *e* féminin final.

Ces adjectifs, entre le *xvi*^e et le *xviii*^e siècle, n'ont plus fait entendre l'*r* et ont réduit l'*è* à un *é* : *étrangé, légé*,

1. Notons qu'au *xvi*^e siècle, au féminin, *-igne* se réduisit à *-ine* : *maline, bénine*. Cf. *maline* dans La Fontaine et *signet* prononcé *sinet*.

premié ; au féminin, l'*e* reste ouvert et porte dans l'orthographe un accent : *étrangère, légère, première* (§§ 111 et 121).

Il n'y a que les trois adjectifs *amer, cher* et *fier* qui aient conservé l'ancienne prononciation.

2° La finale latine est une *l*.

Cette *l* est *simple* ou *mouillée*.

Si c'est une *l* simple, la formation normale se rencontre dans la plupart des adjectifs : *amicale, normale, civile, puérile, espagnole, seule, soule*. — Mais les adjectifs *fol, mol, nul* doublent l'*l* par souvenir de l'orthographe latine (*follam, mollem, nullam*). Les adjectifs terminés par *-el* doublent l'*l* pour conserver à l'*e* le son ouvert, pure règle d'orthographe : *éternelle, réelle, belle, nouvelle, jumelle*.

Si c'est une *l* mouillée, cette *l* est toujours notée par *ll* devant l'*e* muet du féminin : *gentille, vermeille, vieille*.

Ces règles n'ont rien à voir avec la phonétique ; mais il n'en est pas de même du changement de *-el* en *-eau*, dans *bel, nouvel* et l'archaïque *jumel* : *beau, nouveau, jumeau* ; de *-ol* en *-ou* dans *fol, mol, fou, mou*, et du changement de *vieil* en *vieux*. Cette transformation, analogue à celle que nous avons vue pour le substantif (§ 167, 4°), n'a pas eu lieu quand l'adjectif était suivi immédiatement d'un substantif masculin commençant par une voyelle et uni intimement par le sens à l'adjectif : *un bel enfant, un nouvel événement, c'est bel et bon, un fol amour, un mol édredon, un vieil avare*.

Jumel se plaçant après son substantif a disparu.

Jusqu'à nos jours, il y a eu quelque hésitation dans l'emploi de *fol, fou* et de *vieil, vieux*. En particulier, *vieux* s'étant terminé par une *x*, par analogie avec les substantifs en *-eux, -euse* il y a une tendance à l'employer même devant une voyelle : *un vieux avare, un vieux arbre*¹.

1. On en vient ainsi à un emploi inverse de celui de l'ancienne langue qui employait *fol* et *vieil* même quand le mot suivant commençait par une consonne, et cela encore en moyen français : *le fol jeune homme, le vieil chêne*.

F. L'adjectif est terminé par une **voyelle**.

Parmi les adjectifs terminés par une voyelle, il faut signaler *favori* et *coi*, féminin *favorite*, *coite*.

Favorite est l'italien **favorita**, qui a remplacé l'ancien *favorie*, féminin de *favori*, participe de l'ancien verbe *favorir*. Le masculin de ce participe s'est seul maintenu.

Coi a remplacé son ancien féminin *coie* par le féminin picard *coite*, sans qu'on puisse dire pourquoi.

Certains adjectifs ne connaissent pas de féminin : *châtain*, *dispos*, *fat*, *grognon*, *partisan*, *résous*.

Hébreu en parlant des choses n'a pas de féminin : *un livre hébreu*, mais *une traduction hébraïque*. Comme nom de personne, il fait au féminin *hébreue* : *une jeune Hébreue*.

Contumax emprunté directement au latin **contumax**, des deux genres, n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin.

III. Des nombres.

186. RÈGLE GÉNÉRALE POUR LA FORMATION DU PLURIEL. — Les adjectifs forment leur pluriel de la même façon que les substantifs, et pour les mêmes raisons. On ajoute une **s** au masculin et au féminin singuliers pour avoir le masculin et le féminin pluriels.

187. PARTICULARITÉS DU PLURIEL DE CERTAINS ADJECTIFS. — 1° Quand le masculin singulier se termine par une **sifflante**, le masculin pluriel ne prend pas d'**s** : *des hommes gras*, *de faux témoignages*.

2° Les adjectifs en **-ant**, **-ent** doivent conserver leur **t** au masculin pluriel devant l'**s** de flexion : *constant*, *constants* ; *prudent*, *prudents*.

Il n'y a d'exception que pour *tout*, pluriel *tous*. (§ 170, 1°.)

3° Les adjectifs en **-eau** prennent **x** : *beau*, *nouveau*, *jumeau*. (§ 170, 2°.)

Les adjectifs en **-eu** prennent **s** : *des yeux bleus*. Toutefois *hébreu*, qui tient plus du substantif que de l'adjectif, fait au pluriel *hébreux* ; *les livres hébreux*.

4° Les adjectifs en **-al** forment leur pluriel masculin en changeant **al** en **aux** : *amical, amicaux* ; *brutal, brutaux* ; *légal, légaux* ; *oriental, orientaux*. (§ 170, 2°.)

Telle est la règle générale qui comprend cependant un nombre assez grand d'exceptions.

Un certain nombre d'adjectifs en **-al** ne sont guère d'usage au masculin : *église collégiale, ligne diagonale, eau pluviale*. Par suite, le pluriel en **-aux** est inconnu.

D'autres, en très petit nombre et peu usités, font leur pluriel en **-als** : *fatals, finals*.

D'autres enfin, assez nombreux, ne peuvent pas du tout s'employer au pluriel masculin : *astral, doctoral, idéal, naval, patronal, théâtral, transversal, virginal*, etc.

Cette formation des pluriels masculins d'adjectifs en **-al** représente une des difficultés de la grammaire française.

Comme la formation du pluriel en **-aux** est seule conforme aux tendances de la langue, on ne saurait assez l'encourager. Il est à désirer que l'usage se décide à faire régulièrement en **-aux** le pluriel de tous les adjectifs en **-al**.

5° L'adjectif inusité au singulier *pénitential* ou *pénitentiel* fait au pluriel masculin *pénitentiaux* : *psaumes pénitentiaux*, et au pluriel féminin *pénitentielles* : *œuvres pénitentielles*.

IV. Degrés de comparaison.

188. DES DEGRÉS DE COMPARAISON EN LATIN. — Le latin possédait des flexions spéciales pour marquer les degrés de comparaison, c'est-à-dire le comparatif et le superlatif.

Le comparatif se formait en ajoutant au radical **-ior**, **-iorem** pour le masculin et le féminin, **-ius** pour le neutre : *sanct-us, saint* : *sanct-ior, sanct-iorem, sanct-ius*,

Le superlatif se formait en ajoutant au radical de l'adjectif la terminaison **-issimus**, **-issima**, **-issimum**, et cette terminaison exprimait aussi bien le superlatif relatif que le superlatif absolu : **sanct-issimus**, *très saint* ou *le plus saint*.

Un très petit nombre d'adjectifs en latin n'avaient point de comparatif et de superlatif, et y suppléaient analytiquement au moyen d'adverbes placés devant le positif : **magis** ou **plus strenuus**, *plus courageux*; **maxime** ou **multum** ou **valde strenuus**, *très courageux* ou *le plus courageux*.

À la suite du latin populaire, le français, comme les autres langues romanes, a développé cette construction analytique au moyen d'adverbes. Il n'est resté qu'un très petit nombre de comparatifs, et il n'est point resté de superlatifs latins. On peut dire que le français ne connaît plus les degrés de comparaison exprimés par une forme spéciale d'adjectifs.

189. LE COMPARATIF EN FRANÇAIS. — Des deux adverbes **magis** et **plus** qui en latin servaient exceptionnellement à exprimer le comparatif, le français a adopté **plus** : *plus grand*, *plus méchant*.

Toutefois un certain nombre de comparatifs latins avaient passé dans le vieux français, et quelques-uns subsistent encore dans la langue. Ainsi l'on trouve au moyen âge *halçor* (**altiorem**, plus haut), *bellezour* (**bellatiorem**, plus beau), *forçor* (**fortiorem**, plus fort), *graindre* et *greignor* (**grandior**, **grandiorem**, plus grand), *nualz* (**nugalius**, pire) et *sordeis*, *sordois* (**sordidius**, pire). Nous avons conservé *meilleur*, *mieux*, *moindre*, *moins*, *pire*, *pis*. Il faut ajouter les substantifs *maire*, *sire* et *seigneur*, les adjectifs *majeur* (a. fr. *maieur*) et *mineur* (a. fr. *meneur*), et le substantif indéfini *plusieurs* (§ 142) qui remontent à des comparatifs latins.

Des formes latines, la langue a conservé tantôt le cas sujet, tantôt le cas régime, ces comparatifs appartenant à la déclinaison imparisyllabique (§ 146). Ainsi *moindre*, *pire*, *maire* et *sire* sont d'anciens nominatifs; *meilleur*,

mineur et *seigneur* sont des accusatifs ; *mieux* et *pis* correspondent à des neutres latins. L'ancien français possédait la déclinaison complète :

Masc. et Fém.	
mēlior	<i>mieldre</i>
meliorem	<i>meillor</i> (fr. mod. <i>meilleur</i>)
Neutre	
mēlius	<i>miels</i> (fr. mod. <i>mieux</i>)

De même *moindre*, *meneur*, *moins* ; *pire*, *peieur*, *pis*.

Nous n'avons donc comme restes de comparatifs latins que *meilleur* et *mieux*, *moindre* et *moins*, *pire* et *pis*. Et même de nos jours *moindre* tend à céder le pas à *plus petit*, *pire* et *pis* à *plus mauvais* et *plus mal*.

190. LE SUPERLATIF FRANÇAIS. — Le superlatif absolu était marqué en vieux français par les adverbes *assez*, *beaucoup*, *durement*, *fort*, *grandement*, *mout*, *par*¹, et déjà le plus souvent par *très* (lat. *trans*) qui, du sens de « au delà » qu'il a dans *trépasser*, prit celui de « au delà de toute limite ». Dans la langue moderne, c'est encore *très* qui est le plus employé pour marquer le superlatif absolu à côté de *bien*, *extrêmement*, *fort*, etc.

Quant au superlatif relatif, que le latin traitait comme un superlatif absolu, les langues romanes en ont fait une sorte de comparatif, un comparatif déterminé. Déjà, en latin, on employait le comparatif au sens du superlatif quand il s'agissait de deux objets : *validior manuum*, *la plus forte des deux mains*. C'est cette conception du superlatif relatif qui a triomphé. Le français forma son superlatif relatif en préposant au comparatif l'article déterminé : *plus fort*, **le plus fort** ; *plus grand*, **le plus grand** ; *meilleur*, **le meilleur** ; *moindre*, **le moindre**. On verra à la syntaxe que, jusqu'à la fin du xvii^e siècle, la

1. *Par* (lat. *per*) était en effet employé comme adverbe dans l'ancienne langue avec le sens de *beaucoup* ; comparez d'ailleurs le latin *permagnus* (tout-à-fait grand, très grand).

langue n'a même pas complètement distingué et séparé l'expression du superlatif relatif de l'expression du comparatif qui lui avait donné naissance.

La langue n'a conservé aucune trace du superlatif latin. La terminaison *-issimum* devait donner en français *-esme* (§ 50). On ne trouve en ancien français que deux formes qui dérivent phonétiquement de superlatifs latins, ce sont *pesme* (lat. *pessimum*), qui correspond au comparatif *pire*, et *mesme*, *même* (§ 142). Quant aux formes *hautisme*, *grandisme*, *seintisme* que l'on rencontre çà et là, ce sont des formes savantes ¹.

CHAPITRE II

DU PRONOM

191. Différentes espèces de pronoms.

- I. PRONOMS PERSONNELS. 192. Des pronoms personnels. Deux séries. — 193. Maintien de la déclinaison pronominale. — 194. Pronoms personnels propres. Pronoms de la première personne. — 195. Pronoms de la deuxième personne. — 196. Pronom réfléchi de la troisième personne. — 197. Pronom démonstratif personnel de la troisième personne. Pronom substantif. — 198. Du pronom impersonnel *il*. — 199. Pronom adjectif ou article.
- II. PRONOMS POSSESSIFS. 200. Du pronom possessif. — 201. Possessif de l'unité. — 202. Possessif de la pluralité.
- III. PRONOMS DÉMONSTRATIFS. 203. Du pronom démonstratif. — 204. Débris des démonstratifs latins. — 205. Création en roman de nouveaux démonstratifs. — 206. *Eccehoc* (ço). — 207. *Ecceiste* (cist). — 208. *Ecceille* (cil).
- IV. PRONOMS RELATIFS ET INTERROGATIFS. 209. Pronom relatif. — 210. Pronom interrogatif. — 211. Pronom neutre, *quoi*, *que*. — 212. Pronom *quel* et *lequel*.

191. DIFFÉRENTES ESPÈCES DE PRONOMS. — Les pronoms sont des mots qui servent à désigner ou à déter-

1. Au xvi^e siècle, l'imitation italienne introduisit quelques adjectifs au sens du superlatif absolu en *-issime* répondant à l'ita-

miner par des caractères particuliers, par rapport à la personne qui parle, les personnes ou les choses dont il est question dans le discours.

Les pronoms français, comme ceux des autres langues romanes, viennent des pronoms latins correspondants, plus ou moins modifiés dans leurs formes ou dans leurs fonctions.

Ils se divisent, suivant leur objet, en quatre classes :

- 1° Pronoms *personnels* ;
- 2° — *possessifs* ;
- 3° — *démonstratifs* ;
- 4° — *relatifs* ou *conjonctifs* ou *interrogatifs*.

Ils sont *substantifs* s'ils sont employés absolument et représentent la personne ou la chose dont il s'agit ; *adjectifs*, s'ils ne font que la déterminer.

Substantifs ou adjectifs, ils sont soit *accentués*, soit *atones* (proclitiques ou enclitiques). Le plus ordinairement, dans la langue moderne, les pronoms substantifs sont accentués, les pronoms adjectifs sont atones.

I. Pronoms personnels.

192. DES PRONOMS PERSONNELS. DEUX SÉRIES. — Les pronoms personnels se divisent en deux séries. La première contient les pronoms de la première et de la seconde personne et le pronom *réfléchi* de la troisième : ce sont là les véritables pronoms *personnels*. La seconde série renferme seulement le pronom dit de la troisième personne, qui est un ancien démonstratif transformé graduellement en pronom personnel.

Les pronoms de la première série, de même que les noms, possédaient en latin une déclinaison complète.

lien *-issimo* : *généralissime*, *grandissime*, *sérénissime*. Par plaisanterie, on a créé sur ce modèle *rarissime*, *richissime*, etc. Notons aussi à la même époque la tentative infructueuse de Pelletier pour faire revivre les comparatifs latins en *-ior* et les superlatifs en *-isme* : *docteur*, *hardieur* ; *doctime*, *hardime* (voir Darmesteter et Hatzfeld, *le seizième siècle en France*, p. 229).

1 ^{re} pers. Sing. Nom.	ego	Plur. nos
	Gén. mei	nostri
	Dat. mihi	nobis
	Acc. me	nos
	Abl. me	nobis
2 ^e pers. Sing. Nom.	tu	Plur. vos
	Gén. tui	vestri
	Dat. tibi	vobis
	Acc. te	vos
	Abl. te	vobis
3 ^e pers. réfléchi. Sing. et Plur.	Gén. sui	
	Dat. sibi	
	Acc. se	
	Abl. se	

Le roman laissa tomber les génitifs **mei**, **tui**, **nostri**, **vestri**, les datifs **mihi**, **tibi**, **sibi**, **nobis**, **vobis**, et les ablatifs qui présentaient une forme identique tantôt à l'accusatif correspondant (**me**, **te**, **se**), tantôt au datif correspondant (**nobis**, **vobis**). Ces pronoms n'eurent donc au moyen âge qu'un cas sujet et un cas régime, ce dernier servant pour le régime direct ou indirect.

Le pronom de la deuxième série, dont on verra plus loin le tableau de la déclinaison en latin, posséda, outre le cas sujet et le cas régime direct, un cas régime indirect (*lui*, *leur*).

193. MAINTIEN DE LA DÉCLINAISON PRONOMINALE. — La déclinaison du moyen âge s'est maintenue jusqu'à nos jours pour ces pronoms. Tandis que les substantifs et les adjectifs, perdant leur nominatif, n'ont plus qu'une forme pour exprimer le sujet et le régime, les pronoms personnels ont conservé leur forme du sujet à côté de celle du régime. Quelle est la cause de ce traitement différent ?

En latin, les personnes du discours étaient suffisamment indiquées par les flexions verbales, et il n'était pas nécessaire d'employer les pronoms personnels pour les désigner. **Laboro** signifiait *je travaille*; **ludis**, *tu*

joues. Si l'on exprimait les pronoms personnels, ils servaient à insister sur l'idée du sujet : *ego laboro, tu ludis* signifiaient *Moi, je travaille; toi, tu joues*, ou *c'est moi qui travaille, c'est toi qui joues*. Les pronoms sujets avaient donc en latin une valeur *emphatique*.

Ils la conservèrent quelque temps en vieux français. Mais, à partir de la fin du XII^e siècle, quand les flexions verbales se désorganisèrent et s'effacèrent, elles devinrent insuffisantes pour marquer les personnes grammaticales. Par suite, la langue, pour rendre aux formes verbales leur netteté de signification, fut obligée de faire un emploi de plus en plus marqué des pronoms personnels sujets.

Mais cet emploi eut pour résultat d'en affaiblir la force, et les pronoms, d'accentués qu'ils étaient à l'origine, devinrent peu à peu atones. C'est au XII^e siècle que l'on voit paraître, pour la première fois, les pronoms personnels sujets dans cet emploi nouveau. Il faut quatre siècles à la langue pour l'établir définitivement. À la fin du XVI^e siècle, la révolution est achevée : les trois personnes verbales sont décidément indiquées par les pronoms personnels sujets atones que cette nouvelle formation grammaticale empêche de disparaître.

Si les formes verbales avaient pu rester marquées par la flexion, les pronoms sujets auraient, à la fin du XIV^e siècle, suivi le sort des cas sujets des noms, c'est-à-dire auraient disparu.

La langue perdit ainsi l'emploi emphatique de ces pronoms sujets. Cet emploi était trop bien indiqué et répondait trop pleinement à une nécessité de la langue pour que celle-ci ne cherchât pas à remplacer de quelque façon ce qu'elle venait de laisser disparaître. Les pronoms possédaient des cas régimes qui se présentaient sous deux formes, l'une atone, l'autre accentuée (*me, moi — te, toi — le, lui*, etc.). Ce fut la forme accentuée de l'accusatif qui prit la place du sujet emphatique. Dès le XII^e siècle, on voit paraître les formes *moi qui lis, toi qui dis*, etc.¹.

1. Voir la syntaxe.

Ainsi, d'une part, l'affaiblissement de la flexion verbale amena la transformation du pronom sujet emphatique, accentué, en pronom sujet atone, chargé de marquer seulement la personne grammaticale, et cette transformation le sauva de l'oubli¹. D'autre part, la forme accentuée de l'accusatif vint prendre la place du pronom sujet emphatique, tout comme dans les noms l'accusatif reçut la fonction du nominatif.

194. PRONOMS PERSONNELS PROPRES. PRONOM DE LA PREMIÈRE PERSONNE. — 1^o *Sujet singulier*. Le pronom de la première personne, en latin classique *ego*, est devenu, par suite de la chute du *g* médial, *eo* pour aboutir au français primitif *ièo*². Dans le groupe *ièo*, l'*i* voyelle devient consonne et aboutit à *j* : *jèo*, *jeo*, forme qui, dès le xi^e siècle, se réduit à *jo* ou *jou*. Au xii^e siècle, ce pronom devenant atone s'affaiblit en *je* et devant une voyelle en *j'*, formes qui se sont maintenues jusqu'à nos jours.

Néanmoins *je* put, jusqu'en plein xvi^e siècle, conserver aussi l'accent tonique et être séparé du verbe par des mots mis en apposition, par des adjectifs, des adverbes ou par des propositions incidentes : *Je qui avois...* (Marot, II, 51). *Je de ma part* (Id. 106). *Je tout malade et privé de soulas* (III, 127). *Je, dist Picrochole, le prendray a mercy* (Rab., I, 33). *Je pareillement quoy que sois hors d'effroy, ne suis toutes fois hors d'esmy* (Rab., III, prol.). On trouve encore dans Scarron (Virg. trav., I, v. 1) : *Je qui chantai jadis Typhon*. De cette liberté, il est resté trace dans l'expression consacrée *Je soussigné*. Sauf cet archaïsme, *je* n'est plus qu'un pronom atone qui ne fait qu'un avec le verbe suivant³

1. Ils sont en général demeurés accentués dans les phrases interrogatives : *Penses-tu ? Aime-t-il ? Irons-nous ? Voulez-vous ? Que disent-ils ?* (Sur *aimé-je*, voir § 219, 2).

2. Les Serments écrivent *eo*, mais il est démontré qu'il faut prononcer *ièo*.

3. Il ne peut en être séparé que par d'autres mots atones : *Je ne sais, Je ne te le donne pas*.

et sert à marquer la première personne grammaticale au singulier.

2° *Régime singulier*. Le pronom latin était *mē* : atone, il est devenu *me* ; accentué, *mei*, *moi*. Au moyen âge, l'emploi de *me* et de *moi* était surtout déterminé par la valeur que l'on attachait au pronom : *moi* avait une signification emphatique que ne possédait pas *me* : *Il moi frappe* disait plus que *Il me frappe*. La langue moderne a réduit l'emploi de *moi* en face de *me* à des règles précises qui seront étudiées à la syntaxe.

3° *Pluriel*. Le latin vulgaire avait conservé le nominatif *nōs* et l'accusatif atone et accentué *nos*. Le vieux français connut une forme accentuée *nós* (écrite ordinairement *nus* dans les plus anciens textes) pour le nominatif. Mais, vers la fin du XII^e siècle, ce nominatif *nós* devint atone et subit dès lors la transformation phonétique de l'*ō* atone, c'est-à-dire se changea de *ó* en *ou* (§ 57) : *nōs* devint *nous*, comme *voer* de *vōtare* devint *vouer*. A l'accusatif, la forme *nos* aboutit régulièrement dès la fin du moyen âge à *nous*. La forme accentuée *nōs* aurait dû aboutir à *nóus*, *nós*, *neus* (§ 50, 3^o et 94). Mais comme sur trois formes il y en avait deux, les plus fréquentes, en *ou*, la forme *neus* n'eut pas le temps de se produire et fut supplantée par les autres. De là vient que *nous* sert comme pronom atone au sujet (*nous aimons*) et au régime direct ou indirect (*il nous écoute*, *il nous parle*), et comme pronom accentué au régime direct et propositionnel (*il nous aime*, *nous* ; *il vient à nous*), au régime postposé de l'impératif (*écoute-nous*), et enfin au sujet emphatique (*nous qui disons* ; *nous, nous voulons*).

195. PRONOM DE LA DEUXIÈME PERSONNE. — 1° *Sujet singulier*. Le latin *tū* devient le pronom accentué *tu* qui au XII^e siècle tend à devenir atone, mais s'emploie encore comme pronom accentué jusqu'au XVI^e siècle : *Tu, dist frere Jean, te damne comme un vieil diable* (Rabelais, IV, 8). *O tu qui n'as lettres à ce duysantes* (Marot, III, 111). Ce n'est qu'à partir de cette époque qu'il est défi-

nitivement un pronom atone inséparable du verbe qui le suit (*tu parles*)¹ et servant simplement à marquer la seconde personne grammaticale du singulier².

2° *Régime singulier*. Le latin, *tē*, atone, devient le français *te*; accentué, le français *tei*, *toi*. L'histoire de *te*, *toi* est, trait pour trait, identique à celle de *me*, *moi*.

3° *Pluriel*. Du latin *vos* sont sortis d'abord *vos*, puis *vous* dont l'histoire est, trait pour trait, identique à celle de *nos*, *nous*.

196. PRONOM RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE. Comme *me* a donné *me* et *mei*, *moi*, comme *te* a donné *te* et *tei*, *toi*, de même *se* a donné *se* et *sei*, *soi* dont l'histoire est, trait pour trait, identique à celle des pronoms de la première et de la seconde personne.

197. PRONOM DÉMONSTRATIF PERSONNEL DE LA TROISIÈME PERSONNE. PRONOM SUBSTANTIF. — Le latin n'avait pas de pronom personnel particulier pour la troisième personne. Quand il avait à exprimer soit un sujet de cette personne, soit un régime renvoyant à un mot qui n'était pas le sujet, il employait l'un ou l'autre de ses démonstratifs *is*, *hic*, *iste*, *ille*, *ipse*, *idem*. Le français, au contraire, dès son origine, a possédé une forme spéciale pour le pronom de la troisième personne, c'est *il* venant de *ille* que le roman avait adopté à l'exclusion des autres démonstratifs.

Ce changement de fonction qui, d'un pronom démonstratif, a fait un pronom personnel n'a pas été si complet que la langue n'ait gardé des traces de la valeur primitive dans l'article *le*, *la*, *les*, qui nous représente l'emploi adjectif du démonstratif, et dans le possessif *leur* qui signifie proprement « de ceux-là, de celles-là ».

1. Il ne peut en être séparé, comme *je*, que par des particules atones : *Tu NE fais rien* ; *tu NE LE LUI diras pas*.

2. Dès le XIII^e siècle, la langue populaire réduit *tu* à *t'* devant une voyelle : *Je ne sai que t'as en pensé* (*Romania*, XXII, p. 56) ; *t'ies de tel bien garnie* (*Ibid.*).

1° *Masculin singulier*. Le latin classique déclinaient **ille** comme il suit :

Nom.	ille
Gén.	illius
Dat.	illi
Acc.	illum
Abl.	illo

Chacune de ces formes pouvait être accentuée ou atone.

Elles se réduisirent d'abord dans l'usage populaire de la Gaule septentrionale par la perte du génitif et de l'ablatif. Puis celles qui subsistèrent subirent l'action analogique du pronom relatif ou interrogatif **qui**, dont la déclinaison dans le latin vulgaire était :

Suj.	qui
Rég. ind.	cui
Rég. dir. accentué	cui
Rég. dir. atone	quem

Ce pronom employé comme interrogatif imposa ses terminaisons au démonstratif qui lui servait habituellement de réponse ; le besoin de montrer les rapports des deux termes amena cette refonte de **ille**. De là les formes

Suj.	illi
Rég. ind. accentué	illui ¹
Rég. dir. accentué	illui
Rég. dir. atone	illum

Le nominatif **illī** devient *il*². Le régime indirect **illūi**, par la chute de la syllabe atone **il**, qui était tombée

1. Le datif latin **illi** resta comme atone.

2. C'est une loi phonétique française que, lorsque la voyelle accentuée est un *i* bref, elle devient *e*. Ainsi le pluriel *illos* donne le vieux français *els*. Mais quand le mot se termine par un *i* long, comme dans *illi*, la voyelle accentuée reste en français *i* (§ 50 note).

dans le latin populaire, devient *lui*. De même le régime direct accentué devint *lui*. Le régime direct atone (*il*)*lum*, *lu* devient *lo* et plus tard *le*. On disait au moyen âge *je lui frappe* au sens de « c'est celui-là que je frappe » et *je le frappe*. Tel est l'usage de la vieille langue.

Or le sujet *il* devint graduellement atone et se réduisit à n'être plus que la marque de la troisième personne du verbe. Quand le pronom sujet dut être employé emphatiquement, ce fut le régime direct accentué *lui* qui prit sa place : *Lui, il prétend* ; *lui prétend*.

Au régime indirect, à côté de *lui* forme accentuée, on employait une forme atone *li* : *Il lui parle* ; *il li parle*. A la fin du moyen âge, le pronom atone *li* disparaît de l'usage général, et *lui* le remplaça et devint atone : *il lui dit*.

Au régime indirect ou prépositionnel, *lui* s'est maintenu comme forme accentuée : *Je le vois, lui*, et non plus, comme au moyen âge, *je lui vois* ; *le* est demeuré la forme atone : *Je le vois*. Ainsi s'est établi l'usage moderne.

2° *Masculin pluriel*. Les formes du latin classique étaient

Nom.	illi
Gén.	illorum
Dat.	illis
Acc.	illos
Abl.	illis

Le latin populaire des Gaules ne conserva que **illi**, **illorum**, **illos**.

illi devient l'ancien français *il*. Le sujet pluriel se confondait ainsi avec le sujet singulier. Au xiv^e siècle, quand la déclinaison du substantif disparaît et qu'on s'habitue à marquer le pluriel des noms par *s*, le pluriel *il* devient *ils* en face du singulier *il*.

Le génitif **illōrum** laissa tomber sa syllabe initiale

atone **il** et devint **loru**, d'ou *lor* et plus tard *leur*. Ce génitif qui a conservé sa valeur dans l'emploi possessif *leur maison* (= la maison d'eux) a pris comme pronom personnel une valeur de datif : *Il leur parle*. Il répond ainsi au datif singulier *lui*. Il était à l'origine accentué, et voilà pourquoi *lor* s'est changé en *leur*. Mais, plus tard, il est devenu atone, comme *lui*, dans *il leur parle*.

L'accusatif **illos** accentué donna d'abord *els*, plus tard *eus*, *eux* par suite de la vocalisation de l'I (§ 107); atone, il devient (**il**)**los**, qui donne *les*. *Eux* s'est employé comme régime direct emphatique ou prépositionnel : *Je les vois, eux; c'est à eux que je parle*; puis, quand le nominatif *il* est devenu atone, il a pris sa place comme sujet accentué : *Eux, ils prétendent; eux prétendent*.

3° *Féminin*. Le latin classique déclinaut

Sg.	Nom. illā	Pl. illae
	Gén. illius	illarum
	Dat. illi	illis
	Acc. illam	illas
	Abl. illā	illis

Dans le latin vulgaire, l'ablatif disparut; l'accusatif, outre sa fonction propre, prit celle du nominatif. La déclinaison se réduisit donc aux formes suivantes :

Sg. Nom. et acc. illam	Pl. illas
Gén. illius	illarum
Dat. illi	illis

Au singulier **illam** accentué donne *elle* (anciennement *ele*) employé comme sujet accentué, puis aussi comme sujet atone : *Elle vient; elle vient, elle*; comme régime direct accentué ou régime prépositionnel : *Je la vois, elle; je parle à elle*. Atone, **illam** devient (**il**)**la(m)**, la forme atone du régime direct dans *je la vois*. — Le génitif **illius** disparut dans la Gaule septentrionale, et le datif **illi** fit place à la forme accentuée **illae**, **illei**, tout

en subsistant (ainsi qu'au masculin) comme forme atone. On eut donc en vieux français *lei* comme forme accentuée, et *li* comme forme atone du régime indirect. *Lei* et *li* disparurent à la fin du moyen âge. Ils furent tous deux remplacés, à partir du xiv^e siècle, par la forme atone du masculin *lui*, qui devient des deux genres : *Je lui parle, à elle*.

Au pluriel, *illās* accentué devient *elles* et sert comme sujet accentué, puis plus tard aussi comme régime accentué et comme régime prépositionnel : *Élles viennent; elles viennent, elles; je les vois, elles; je vais à elles*. Atone, il devient (*il*)*las, las, les* qui sert comme régime direct : *Je les vois*. Quant au régime indirect, il est représenté par le masculin *leur* (de *illorum*) qui, comme *lui* au singulier, est devenu des deux genres : *Je leur parle, à elles*.

En résumé, le sujet accentué singulier et pluriel, masculin et féminin, à la fin du moyen français, devient atone, et n'est plus qu'un signe de la flexion verbale (*il, ils; elle, elles*). Pour l'emploi emphatique du sujet et celui du régime direct ou prépositionnel, on se sert de la forme de l'accusatif accentué (*lui, elle; eux, elles*). Le régime direct atone est, conformément à l'étymologie, *le, les; la, les*. Pour le régime indirect, *lui*, datif masculin singulier accentué en vieux français, devient atone et remplace son correspondant féminin *lei* qui disparaît à la fin du moyen âge. Enfin les datifs masculins *lui, leur* deviennent des deux genres après la disparition des formes spéciales du féminin.

Remarquons partout la chute de la syllabe *il* lorsqu'elle ne porte pas l'accent, soit que le mot tout entier soit atone : *illum le, illam la, illos les, illas les*; soit que l'accent frappe la seconde partie du mot : *illūi lui, illōrum leur*. Comme ces faits se retrouvent dans les autres langues romanes, il faut en conclure qu'ils remontent au latin populaire.

198. DU PRONOM IMPERSONNEL IL. — Le pronom *il* employé devant les verbes impersonnels : *il pleut, il fait*

froid, ou devant les verbes personnels pour annoncer un sujet : *il viendra un homme*, est un neutre logique et non un neutre grammatical. Il ne correspond nullement au neutre de *ille*, *illud*, qui aurait donné en français *el*. Presque inconnu de l'ancienne langue qui ne l'employait guère qu'avec les formes de *avoir* et de *être*, il ne commence à être véritablement en usage qu'à partir du milieu du XII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'on prit l'habitude d'exprimer les pronoms personnels devant le verbe. Du jour où l'on dit *il vient*, *il débarque*, il dut paraître dur de dire *Pleut, i a gens*. Au XVI^e siècle encore, le pronom impersonnel est fréquemment omis, et les expressions *tant y a*, *tant s'en faut* nous ramènent à l'ancien usage.

199. PRONOM ADJECTIF OU ARTICLE. — Le pronom adjectif est ce qu'on appelle l'article défini. Le latin n'avait pas d'article, tandis que le grec, aussi haut qu'on peut remonter dans son histoire, en avait tiré un de l'un de ses démonstratifs. Ce n'est qu'à l'époque romane que le latin se mit à son tour à suivre la marche qu'avait suivie le grec. Ce fut par un affaiblissement graduel de la signification du démonstratif *ille* qu'il se créa un article défini. Déjà au VI^e siècle les formes atones de *ille* se trouvent employées comme articles. De là l'article de l'ancien français :

Masculin Sg.	Nom. <i>illi, li</i>	Pl. <i>illi, li</i>
	Acc. <i>illum, lo, les</i>	<i>illos, les</i>
Fém. Sg.	Nom. Acc. <i>illam, la</i>	Pl. <i>illas, les</i>

Le nominatif disparaissant à la fin du moyen âge, il ne reste plus que les formes de l'accusatif *lo* (plus tard *le*), *les* et *la, les*.

Observations. 1. Pour la forme, l'article est l'atone du démonstratif. Ainsi, il est curieux de constater que du latin *illi* la première syllabe est devenue le pronom *il*, et la seconde l'article *li*.

2. Pour le sens, l'article sert à annoncer que le substantif qu'il accompagne est pris dans un sens déterminé, c'est-à-dire qu'il est lui-même un déterminatif. Ce sens du démonstratif est encore visible dans la langue moderne. Dans la deuxième strophe de la *Vie de saint Alexis*, on lit :

Al tens Noe et al tens Abraham
Et al David...

Al David signifie « à celui de David ». Or, aujourd'hui, nous avons encore des noms propres de lieux comme *Villeneuve-la-Guyard*, c'est-à-dire « Villeneuve, celle de Guyard »; *la* a ici la pleine signification du démonstratif *illam*.

3. Au singulier, l'article peut s'élider, c'est-à-dire perdre sa voyelle devant un mot commençant par une voyelle ou une *h* muette. Dès les premiers temps de la langue, l'éliision se fait au féminin : *l'amor* pour *la amor*, et au masculin à l'accusatif : *l'ome* pour *lo ome*. Au XI^e siècle, elle commença à se faire pour le sujet masculin singulier : on dit d'abord indifféremment *li arcevesques* et *l'arcevesques*, puis régulièrement *l'arcevesques*. L'éliision de *li* sujet singulier entraîna celle de *li* sujet pluriel.

4. L'article s'est contracté avec les prépositions qui le précédaient *de*, *à*, *en*, c'est-à-dire a perdu sa voyelle en s'unissant au monosyllabe précédent. La contraction n'a lieu que pour le masculin singulier *le* et pour le masculin et le féminin pluriel *les*. Le féminin singulier *la* n'a jamais comporté de contraction.

De. Dès l'origine, *de le* devient *del* qui, au XII^e siècle, par suite de la vocalisation de *el* atone, devient *deu* et *dou* plus tard *du* (§ 107).

De les devient *dels* qui, dès le X^e siècle, se réduit à *des*. S'il avait conservé son *l* jusqu'au XII^e siècle, comme l'avait fait le singulier *del*, on aurait eu successivement *dous* et *dus*.

A. *A le* devient *al* qui, à la fin du XII^e siècle, donne *au* (§ 106).

A les devient *als*, qui, comme *dels*, se réduit, dès le x^e siècle, à *as*, seule forme qui existe du x^e au xiii^e siècle. Au xiii^e siècle, l'influence de la terminaison très fréquente *-als*, *-aux* (dans *chevals*, *chevaux*) entraîne le changement de *as* en *aux* qui correspond dès lors au singulier *au*. Pareille chose ne pouvait se produire pour *du* et *des*, parce que c'étaient des terminaisons sans analogues.

En. *En les* devient au x^e siècle *enl* (*enl fou* « dans le feu », *Cantilène de sainte Eulalie*, v. 19), au xi^e *el*, au xiii^e *eu* et *ou*.

En les devenu d'abord *enls* passe aussitôt, dès le x^e siècle, aux formes simples *els*, *es*, comme *dels* à la forme *des*.

Au xvi^e siècle, *ou* et *es* sortent de l'usage. *Ès* n'a subsisté que dans quelques expressions consacrées : *ès arts*, *ès lettres*, *ès sciences*. Dans l'usage général, *ou* et *ès* se remplacent dans certains cas par *au*, *aux*, et voilà pourquoi *au* et *aux* prennent la signification de *dans le*, *dans les* : *en mon nom* et *au sien*, c'est-à-dire *en le sien*; *mettre aux fers*, c'est-à-dire *mettre ès fers*, c'est-à-dire *en les fers*. Dans d'autres cas, ils sont remplacés par *dans le* ou *dans les*.

Il faut remarquer que, comme *ou* n'existait pas devant un féminin singulier (*en la circonstance*), ou un masculin commençant par une voyelle (*en l'état*, *en l'honneur*), cet emploi de *en* suivi de l'article féminin ou de l'article masculin élidé s'est maintenu jusqu'à nos jours.

II. Pronoms possessifs.

200. DU PRONOM POSSESSIF. — Le possessif français comparé au possessif latin présente deux particularités importantes : la refonte de la 2^e et de la 3^e personne sur le modèle de la 1^{re}, et la création d'un possessif de pluralité à la 3^e personne.

Le possessif français est soit atone, soit accentué.

Il se divise en **possessif de l'unité**, qui renvoie à un possesseur singulier : *Un père aime ses enfants*, et en **possessif de la pluralité**, qui renvoie à un possesseur pluriel : *Les pères aiment leurs enfants*.

201. POSSESSIF DE L'UNITÉ. — Les formes latines étaient les suivantes :

Masc. Sg. Nom.	meus, tuus, suus	Pl.	mei, tui, sui
	Acc. meum, tuum, suum		meos, tuos, suos
Fém. Sg. Nom.	mea, tua, sua	Pl.	meae, tuae, suae
	Acc. meam, tuam, suam		meas, tuas, suas

I. Formes atones.

1° *Masculin*. Des formes latines est sortie en vieux français la déclinaison suivante :

Sg. Nom.	<i>mes, tos, sos</i>	Pl.	<i>mi, toi, soi</i>
	Acc. <i>mon, ton, son</i>		<i>mes, tes, ses</i>

Les formes *tos, sos* du nominatif singulier et *toi, soi* du nominatif pluriel de la seconde et de la troisième personne ne tardèrent pas à se modifier sur le modèle de celles de la première personne, et l'on eut les nominatifs *mes, tes, ses* — *mi, ti, si*.

Les accusatifs *mon, ton, son* — *mes, tes, ses* subsistèrent sans changement jusqu'à nos jours, tandis que les nominatifs *mes, tes, ses* — *mi, ti, si* ont disparu avec toutes les autres formes de nominatifs à la fin du XIV^e siècle. Ils n'ont point laissé d'autre trace dans la langue moderne que la forme *mes* dans le mot *messire*, nominatif dont l'accusatif est *monseigneur*.

2° *Féminin*. Il n'y a à considérer que les formes de l'accusatif **meam, tuam, suam** — **meas, tuas, suas**, qui, dans le latin populaire, étaient devenues **mam, ma** ; **tam, ta** ; **sam, sa** ; **mas, tas, sas**, d'où le français, ancien et moderne, *ma, ta, sa* — *mes, tes, ses*.

Ainsi *mes, tes, ses* sont les formes générales où ont abouti, chacun de son côté, le masculin **meos, tuos, suos**

(par le latin populaire *mos, tos, sos*) et le féminin *meas, tuas, suas* (par le latin populaire *mas, tas, sas*). Comparez le masculin *les* de (*il*)*los* au féminin *les* de (*il*)*las*.

L'article *la* élidait et élide toujours son *a* devant un mot féminin qui commence par une voyelle : *l'âme*. Il en a été de même en vieux français du possessif féminin : *m'ame, t'ame, s'ame* pour *ma âme*, etc. Dès la seconde moitié du XII^e siècle, on commence à remplacer la forme élidée par *mon* : *mon âme, ton âme, son âme*. Cet emploi de *mon, ton, son* devient de règle au XIV^e siècle. Quelle est l'origine de cette substitution bizarre? On l'ignore. L'ancien français a laissé une trace dans *m'amie*, corrompu depuis le XVII^e siècle en *ma mie*, et dans *m'amour* qui a donné par plaisanterie un pluriel barbare dans *faire des mamours*.

II. Formes accentuées.

1^o *Masculin*. L'ancien français possédait un nombre varié de formes répondant à l'emploi accentué du possessif latin. Voici le tableau des formes en usage au XI^e siècle :

1 ^{re} pers. Sg.	Nom. <i>miens</i> Acc. <i>mien</i>	Pl. <i>mien</i> <i>miens</i>
2 ^e pers. Sg.	Nom. <i>tuens</i> Acc. <i>tuen</i>	<i>tuen</i> <i>tuens</i>
3 ^e pers. Sg.	Nom. <i>suens</i> Acc. <i>suen</i>	<i>suen</i> <i>suens</i>

Dès le XI^e siècle, on le voit, la langue a une tendance à ramener la diversité à l'unité. Pour chaque personne, c'est la forme de l'accusatif singulier qui a servi de type. Sur *mien, tuen, suen*, sortis régulièrement de *mēmum, tŷum, sŷum*, on a refait les nominatifs singuliers et de même les nominatifs et les accusatifs pluriels¹. La

1. On trouve dans les Serments *meos* et dans le Saint-Léger *suos* qui correspondent aux sujets latins *meus* et *suus*.

langue est allée plus loin dans la voie de la simplification : *tuen*, *suen* se changèrent en *tien*, *sien* sur le modèle de *mien*. C'est ainsi que, depuis la disparition de la déclinaison, c'est-à-dire des cas sujets, nous avons comme pronoms possessifs masculins accentués *mien*, *tien*, *sien* — *miens*, *tiens*, *siens*.

2° *Féminin*. L'ancienne langue a possédé aussi pour le féminin une grande variété de formes, correspondant phonétiquement aux formes latines **mĕam** (lat. pop. **mĭam**) **tŭam**, **sŭam** :

Sg. <i>meie</i>	Pl. <i>meies</i>
<i>teue</i>	<i>teues</i>
<i>seue</i>	<i>seues</i>

Meie, *meies* devinrent *moie*, *moies*, comme *mei*, *tei*, *sei* sont devenus *moi*, *toi*, *soi* (§ 93). Puis *teue*, *seue*, *teues*, *seues* firent place à *toie*, *soie*, *toies*, *soies* créés d'après *moie*, *moies*. Enfin, à partir du xiv^e siècle, *moie*, *toie*, *soie* — *moies*, *toies*, *soies* disparurent devant les nouvelles formes, qui sont celles de la langue moderne, *mienne*, *tienne*, *sienne* — *miennes*, *tiennes*, *siennes*, et qui furent provoquées par le masculin singulier *mien*.

202. POSSESSIF DE LA PLURALITÉ. — Le latin classique avait comme possessifs de pluralité **noster**, **vester**, **suus**. Le latin populaire changea **vester** en **voster**. De plus, en Gaule et en Italie, il supprima **suus**. Le latin, en effet, disait avec le possessif de l'unité : *Pater amat suos liberos* (le père aime *ses* enfants), et avec le possessif de la pluralité, en employant la même forme de pronom : *Patres amant suos liberos* (les pères aiment *ses* enfants). L'espagnol et le portugais ont conservé cette uniformité. L'italien et le français, qui distinguent la pluralité de l'unité à la première et à la deuxième personne, ont fait cette distinction à la troisième et ont tiré du latin (**il**)**lōru(m)** un nouveau possessif *loro*, *leur*.

Première et deuxième personnes.

I. Formes atones.

1° Masculin.

Sg. Nom. nōster, <i>nostres</i>	Pl. nōstri, <i>no</i>
Acc. nōstrum, <i>nostre</i>	nōstros, <i>noz, nos</i>

Mêmes formes pour **voster**, *vostre*.

Le singulier *nostres, nostre* ne présente pas de difficultés. Au pluriel, l'accusatif **nostros** étant atone s'est réduit à *nostrs, nosts, noz, nos*, et, d'après l'accusatif, a été refait le nominatif pluriel *no*. La langue moderne n'a conservé que les formes de l'accusatif, *nostre, nos; vostre, vos*.

L'**s** est tombée devant le **t** : *notre, votre*; et comme l'**o** n'était pas accentué, il est devenu bref : *nōtre, vōtre*.

2° Féminin. Le singulier **nostram, vostram** est devenu *nostre, vostre, notre, votre*, avec **o** bref.

Le pluriel **nostras, vostras** en qualité d'atone a donné de même par une série de réductions analogues à celles du masculin : *noz, voz — nos, vos*.

II. Formes accentuées.

En laissant de côté le nominatif, nous voyons que les accusatifs **nostrum, vostrum; nostram, vostram; nostros, vostos; nostras, vostras** aboutissent régulièrement à *nostre, vostre, nostres, vostres*, d'où, avec la chute de l'**s** et l'allongement de l'**o** accentué, *nōtre, vōtre, nōtres, vōtres*.

Troisième personne.

Le pronom **suus**, disparaissant comme possessif de la pluralité, a été remplacé par le génitif **illorum**, masculin, qui signifiait *de ceux-là, d'eux* et s'est employé aussi comme féminin et a signifié *de celles-là, d'elles*. Conformément à son étymologie, il ne variait pas : *leur amis*. Au xiv^e siècle, la signification démonstrative n'étant plus sentie, *leur* a été considéré comme un adjectif et a

varié en nombre : *leur ami, leurs amis*. L'analogie n'a pas été jusqu'à le faire varier en genre : *leurs choses* et non *leures choses*.

Ainsi le possessif de l'unité et celui de la pluralité étaient atones ou accentués. En qualité d'atones, ils avaient toujours la valeur d'adjectifs et ils sont restés adjectifs :

Masc. <i>mon, ton, son</i>	—	<i>mes, tes, ses</i>
Fém. <i>ma, ta, sa</i>	—	<i>mes, tes, ses</i>
Masc. et fém. <i>notre, votre, leur</i>	—	<i>nos, vos, leurs</i>

C'est ce que les grammairiens modernes appellent *les adjectifs possessifs*.

En qualité de pronoms accentués, ils sont devenus :

<i>mien, tien, sien</i>	—	<i>nôtre, vôtre, leur</i>
<i>miens, tiens, siens</i>	—	<i>nôtres, vôtres, leurs</i>
<i>mienne, tienne, sienne</i>	—	<i>nôtre, vôtre, leur</i>
<i>miennes, tiennes, siennes</i>	—	<i>nôtres, vôtres, leurs</i>

Ils étaient soit adjectifs, soit substantifs. Ils ne sont plus aujourd'hui que substantifs, sauf dans quelques expressions consacrées qui ont quelque chose d'archaïque : *un mien ami, je suis tout vôtre*. En dehors de ces archaïsmes, ils se construisent avec l'article : *le mien, le tien, etc., le nôtre, le vôtre, etc.*

C'est ce que les grammairiens modernes appellent *les pronoms possessifs*.

III. Pronoms démonstratifs.

203. DU PRONOM DÉMONSTRATIF. — Nous savons que cette dénomination de pronom **démonstratif** est impropre (§ 123, II). Tous les pronoms sont en effet des démonstratifs. Ceux que nous allons étudier ont particulièrement la propriété de situer les personnes ou les choses dont on parle dans l'espace ou dans le temps. Si l'on désignait les pronoms personnels et les pronoms pos-

sessifs par les noms de *démonstratifs personnels* et de *démonstratifs possessifs*, il faudrait donner à cette troisième sorte de pronoms le nom de *démonstratifs locaux* ou *temporels*.

204. DÉBRIS DES DÉMONSTRATIFS LATINS. — Le latin possédait les démonstratifs suivants : **hic**, **ille**, **iste**, **is**, **idem**, **ipse** ; ces deux derniers avaient une signification particulière, le premier signifiant *le même*, le second *lui-même*, *même*.

Is et **idem** ont disparu sans laisser aucune trace en français.

Ipse a vécu quelque temps dans l'ancienne langue sous la forme *eps*, *es*¹, qui céda vite la place à *medesme*, plus tard *meesme*, aujourd'hui *même*, qui, nous l'avons déjà vu (§ 142), remonte au latin *metipsimum* où *ipse* se trouve compris.

Hic s'est maintenu dans son neutre **hoc**, ancien français *o* que l'on retrouve dans les composés *oui*, anciennement *oil* (de *o* = **hoc** et de *il*), et *avec*, anciennement *avuec*, *avoc* (de *av* = **apud** et **hoc**) (§ 260, 1^o e).

Iste apparaît dans les Serments de Strasbourg sous la forme *ist* (*D'ist di*, à partir de ce jour), et se maintient sous cette forme et aussi sous celle de *es* jusqu'à la fin du XII^e siècle².

Ille a été conservé comme pronom personnel de la troisième personne (§ 197) et comme article (§ 199). Il s'est maintenu encore dans son génitif pluriel **illorum**, *leur* (§§ 197, 2^o et 202) et comme forme régime du pronom personnel pluriel et comme pronom possessif.

205. CRÉATION EN ROMAN DE NOUVEAUX DÉMONSTRATIFS. — Le roman a créé une nouvelle série de pronoms

1. Paschas furent in eps cel di.

(Saint-Léger, éd. G. Paris, str. 14.)

La locution *enes le pas* (aussitôt, promptement) est d'un emploi constant au moyen âge.

2. On trouve encore dans Benoit de S^{ts}-More, vers 1160, *la garison d'iste cité* (*Roman de Troie*, éd. Joly, v. 12835).

démonstratifs en combinant **iste**, **ille** et **hoc** avec l'adverbe **ecce**. On a donc eu **ecceiste**, **ecceille** et **eccehoc**. **Ecce** comme mot isolé est devenu l'ancien adverbe français *eis*, *ēs*¹. En composition avec les démonstratifs, il est devenu **-ic**. On a eu *icist*, *icil*, *ico*. L'i initial de ces démonstratifs composés n'a pas été toutefois d'un emploi constant dans la vieille langue. Dans les plus anciens textes on constate déjà son absence, et l'on peut dire que les formes abrégées *cist*, *cil*, *co* l'ont emporté de beaucoup sur les formes complètes *icist*, *icil*, *ico*. On trouve encore au XVII^e siècle des traces de cet i dans les formes *icelui*, *icelle*, *iceux*, *icelles* qui ne sont plus employées aujourd'hui que par la langue toujours archaïque du droit.

206. ECCEHOC (ço). — **Eccehoc** est devenu *ico* et *co*. *Co*, à son tour, est devenu *ce* en passant par la forme *çou* (cf. *jo*, *jou*, *je*).

Il ne faut point confondre *ce* venant de **eccehoc** et pronom neutre avec *ce* dont nous allons déterminer l'origine dans le paragraphe suivant, forme affaiblie de *icest*, *cest* et pronom masculin. *Ce livre* vient de *cest livre* et représente le latin **ecceistum librum**; *ce que je dis* représente le latin **eccehoc quod dico**.

Pour insister sur l'idée démonstrative, on commença à partir du XIV^e siècle à faire suivre *ce* des adverbes *ici* et *là* : *ceci*, *cela*. Dans la prononciation populaire, *cela* s'est réduit, depuis le XVII^e siècle, à *ça* : *Ça ira*. Il ne faut pas confondre *ça*, contraction de *cela*, avec l'adverbe *çà*, que l'on écrit précisément avec un accent grave pour l'en distinguer et qui vient de l'adverbe composé latin **eccehac** : *Or çà, dites-moi*.

207. ECCEISTE (CIST). — Voici quelle était la déclinaison de ce pronom dans l'ancienne langue :

1. Cet adverbe était d'un emploi constant, surtout dans la locution *es vos* où le pronom *vos* est explétif : *es les vos adobes* (les voilà adoublés).

Masculin

		Accentué	Atone
Sg.	sujet	ecceiste (i)cist	
	rég. ind.	ecceistui (i)cestui	(i)cesti
	rég. dir.	ecceistum (i)cest	
Pl.	sujet	ecceisti (i)cist	
	rég.	ecceistos (i)cez	

Féminin

		Accentué	Atone
Sg.	sujet	ecceistam (i)ceste	
	rég. ind.	ecceistei (i)cestei	(i)cesti
	rég. dir.	ecceistam (i)ceste	
Pl.	sujet	ecceistas (i)cestes	(i)cez
	rég.	ecceistas (i)cestes	(i)cez

Observations. 1. Au xiv^e siècle, les sujets du masculin *cist* et *cist* disparaissent ainsi que le datif féminin accentué *cestei*. Au xv^e siècle tombe également le datif masculin et féminin atone *cesti*. On n'a donc plus que les formes *cestui*, *cest*, *cez* pour le masculin et *ceste*, *cestes*, *cez* pour le féminin. *Cestui* employé indifféremment comme sujet et régime direct ou indirect subsiste jusqu'au commencement du xvii^e siècle; Vaugelas le bannit définitivement de la langue, et, s'il figure encore dans La Fontaine, La Bruyère et même dans Voltaire, c'est à titre d'archaïsme¹. Quant au féminin pluriel *cestes*, il ne survit pas au xvi^e siècle.

2. Dans *cest*, *cestui*, *ceste*, *cestes*, l'*s* est tombée devant le *t* dans la prononciation dès le moyen âge, dans l'orthographe au xvi^e siècle. Quand le *t* était suivi d'une voyelle, on le doublait : *ceste*, *cestui*, *ceste* devinrent *cette*, *cettui*, *cette*.

3. Nous disons *ce père*, mais *cet astre*, *cet homme*. Cet affaiblissement de *cest* en *ce* devant un mot commençant

1. *Cestui* ou plutôt sa forme atone *cesti* s'est toutefois maintenu dans la langue populaire : *sti-là*.

par une consonne ou une *h* aspirée remonte au XII^e siècle. Le *t* ayant cessé d'être prononcé a été omis dans l'orthographe probablement sous l'influence du neutre *ce* : on disait *ce signifie* (cela signifie), on dit de même *ce pere, ce maître* au lieu de *ce(s)t pere, ce(s)t maître*.

208. ECCEILLE (CIL). — La déclinaison *d'icil* en ancien français est identique à celle du pronom personnel *il*, sauf que *icil* possède un double régime indirect accentué et atone, mais par contre n'a pas un régime direct atone répondant au masculin *lo, le*, au féminin *la, les*, ni un régime indirect pluriel, masculin ou féminin, répondant à *lor*.

Masculin

			Accentué	Atone
Sg.	suj.	ecceilli	(i)cil	
	rég. ind.	ecceillui	(i)celui	(i)celi
	rég. dir.	ecceillui	(i)celui, icel	
Pl.	suj.	ecceilli	(i)cil	
	rég.	ecceillos	(i)cels	

Féminin

			Accentué	Atone
Sg.	suj.	ecceillam	(i)cele	
	rég. ind.	ecceillei	(i)celei	(i)celi
	rég. dir.	ecceillam	(i)cele	
Pl.	suj.	ecceillas	(i)celles	
	rég.	ecceillas	(i)celles	

Observations. 1. *Cil* perd au XIV^e siècle son datif féminin accentué *celei*, et au XV^e son datif masculin et féminin atone *celi*. Le nominatif pluriel *cil* disparaît aussi au XIV^e siècle; mais le nominatif singulier *cil* subsiste jusqu'au commencement du XVII^e siècle, et La Bruyère en regrette la perte comme du plus joli mot de la langue française. Dans le moyen français et au XVI^e siècle, il sert aussi bien de régime que de sujet, et même, au XVI^e siècle, il est plus employé que *cel* qui ne tarde pas à disparaître. Ainsi, ce n'est qu'au XVII^e

siècle qu'a été constituée la famille de **ecceille**, telle que nous la possédons : *celui*, *ceux* pour le masculin, *celle*, *celles* pour le féminin.

2. L'*l* de *cels*, étant placée devant une consonne, s'est changée au XII^e siècle en *u*; on a eu *ceus*, puis *ceux* (§ 107).

3. *Cil* et *cist* étaient dans l'ancienne langue employés à la fois comme pronoms et comme adjectifs : **Cil** *obliet les choses celestiennes et cist celes choses ke sunt sor tere* (*Sermons de saint Bernard*, éd. Foerster, 55, 19). *La ou cist furent* (*Rol.*, v. 111). **Cist** *paien* (*id.*, v. 1166). Mais de fort bonne heure la langue a une tendance à ne pas employer substantivement certaines formes de *cist*. Au XVI^e siècle, la réduction de *cest*, *ce*, *ces* au rôle de formes atones, c'est-à-dire d'adjectifs, est un fait accompli. *Cestui* et *cette* seuls continuent à être employés comme pronoms : *Cettuy-ci nous souhaitoit du mal* (Montaigne, I, 50); *cettes-ci* (*id.*, 19). Toutes les formes de *cil*, au contraire, continuent à être employées comme adjectifs aussi bien que comme pronoms : *cil livre*, *celui temps* (Rabelais, II, 1); *celle fin* (Montaigne, III, 13). La séparation entre les deux familles n'est définitive qu'à partir du XVII^e siècle : *cettui* disparaît, et *cette*, comme l'étaient devenus déjà *cet*, *ce*, *ces*, est désormais adjectif. La famille de *cil*, au contraire, réduite à *celui*, *ceux*, *celle*, *celles*, est réservée au rôle de pronoms.

4. Nous disons *celui-ci*, *celui-là*; *celle-ci*, *celle-là*, etc. Dans l'ancienne langue, les rôles de *cist* et de *cil* étaient nettement distincts. *Cist* distinguait les objets rapprochés, *cil* les objets éloignés : *Cestui cruciet avarice, celui enflammet luxure* (*Quatre livres des Rois*, p. 451). La signification étymologique de chacune de ces deux familles s'affaiblissant avec le temps, la langue dut avoir recours à un nouveau procédé pour situer les objets : on adjoignit à *cist* l'adverbe *ici* et à *cil* l'adverbe *là*. On dit donc *ce livre ici*, *cestui livre ici*; *celle maison-là*, puis *cette-ci*, *cestui-ci*; *celle-là*, *celui-là*. Mais une nouvelle confusion ne tarda pas à se produire : on en vint

à dire *cette-là*, *cestui-là* et *celle-ci*, *celui-ci*. Dans Montaigne, à côté de cas où les démonstratifs ont gardé leur signification primitive, comme : **Celuy là** *feroit bien*, et **cettuy ci** *vertueusement* (II, 12), il en est d'autres où cette signification a disparu : *J'ai mes autres parties viles, mais en **cette là** je pense estre singulier* (I, 9). *Cette* s'étant réduit au rôle d'adjectif et *cestui* ayant disparu, il ne reste plus comme pronoms, pour marquer la proximité ou l'éloignement que la famille de *cil* : *celui-ci*, *celui-là*, *ceux-ci*, *ceux-là*, *celle-ci*, *celle-là*, *celles-ci*, *celles-là*. Pour la famille de *cist*, composée uniquement d'adjectifs, elle marque la proximité ou l'éloignement au moyen de *ci* ou de *là* postposés au substantif : *ce livre-ci*¹, *cette femme-là*.

IV. Pronoms relatifs et interrogatifs.

209. PRONOM RELATIF. — La déclinaison du pronom relatif du latin classique s'était réduite dans le latin populaire des Gaules aux trois cas suivants, invariables en genre et en nombre :

suj. accentué	qui
rég. ind. accentué	cui
rég. dir. accentué	cui
rég. dir. atone	quem

Le sujet **qui** devient le français *qui*. De fort bonne heure, il s'emploie aussi comme atone et s'affaiblit en *que* : *Fous est **que** dit quanque il pense* (Fou est qui dit tout ce qu'il pense) (*Roman de Renart*, éd. Martin, I, p. 287). *Chil **que** dedens estoient* (Froissart, IV, 163, 32). Cette forme affaiblie se retrouve encore çà et là au xvi^e siècle.

Le régime indirect et le régime direct accentués **cui** restent en ancien français *cui*. On disait *cui Dieu absolve*

1. La langue populaire semble avoir conscience de l'origine de cette façon de parler quand elle dit *ce livre ici* pour *ce livre-ci*.

(que Dieu absolve), *cui cousin* et *cui fille* (le cousin de qui, la fille de qui). Ce n'est qu'à partir du xv^e siècle que *cui* est définitivement remplacé par *qui* et se confond désormais avec le sujet *qui*. C'est ce *qui* régime que nous employons après les prépositions : à *qui*, pour *qui*, ou comme complément direct des verbes : *Prenez qui vous voudrez*. Dans ce dernier cas, il n'a point d'antécédent et est pronom substantif.

Le régime direct atone **quem** est devenu le français *que* employé toujours comme antécédent et par conséquent comme pronom adjectif.

210. PRONOM INTERROGATIF. — Les formes du pronom interrogatif en ancien français sont les mêmes que celles du pronom relatif, c'est-à-dire *qui* pour le sujet, *cui* et *que* pour le régime. Comme pour le relatif, *cui* s'est changé en *qui*; d'autre part, *que* régime a disparu, si bien que nous ne possédons plus qu'une forme unique *qui* pour le sujet, le régime direct et le régime indirect : *Qui est venu? Qui demandez-vous? A qui désirez-vous parler?*

211. PRONOM NEUTRE QUOI, QUE. — Le latin possédait pour le relatif un neutre **quod** et pour l'interrogatif un neutre **quid**. **Quod** n'a pas passé en français; **quid** a donné le neutre accentué *quid*, *quei*, *quoi* et le neutre atone *que*, qui servent à la fois pour le relatif et pour l'interrogatif.

212. PRONOM QUEL ET LEQUEL. — Le latin **qualis** signifiant spécialement « de quelle espèce, de quelle nature » est devenu le français *quel*. Il a gardé sa signification primitive comme indéfini : *de quelle nature qu'il soit*; mais comme interrogatif il est devenu synonyme de *qui* dès les premiers temps de la langue : *quels d'els tuz?* (Lequel d'entre eux tous?) En cette qualité, il s'est fait précéder de l'article *le*. Mais encore au xvi^e siècle, *quel* s'employait à côté de *lequel*, qu'il fût ou non accompagné d'un substantif : *Quelle des deux aurais-je?* (Rotrou, *Venceslas*, II, 2, 207). De nos jours, *quel* est adjectif, *lequel* est pronom.

L'emploi de *lequel* comme interrogatif a entraîné, à partir du XIII^e siècle, son emploi comme relatif. C'est surtout au XV^e siècle et au XVI^e qu'il se propagea au détriment des autres pronoms relatifs. Malherbe et Vaugelas essayèrent d'en proscrire l'usage. Il a triomphé de ces dédains; mais son emploi est aujourd'hui plus restreint qu'il ne le fut en moyen français.

CHAPITRE III

DU VERBE

SECTION I. — *La conjugaison en général.*

- I. DES VOIX. — 213. Des voix en latin. — 214. Des voix en français.
- II. MODES ET TEMPS. — 215. Création en roman du conditionnel. — 216. Disparition de certains temps du latin. — 217. Formation nouvelle des temps passés. — 218. Formation nouvelle du futur et du conditionnel.
- III. DES PERSONNES. — 219. Première personne du singulier. — 220. Deuxième personne du singulier. — 221. Troisième personne du singulier. — 222. Première personne du pluriel. — 223. Deuxième personne du pluriel. — 224. Troisième personne du pluriel. — 225. Du participe présent et du gérondif.
- IV. DE LA FORME DU RADICAL. — 226. Du rôle de l'accent aux trois présents. — 227. Du rôle de l'accent au futur et au conditionnel.

Le **verbe** est la partie du discours que le roman a le plus profondément modifiée. Il a cependant conservé assez des formes latines pour que la descendance du système moderne apparaisse et s'impose avec une évidence absolue.

Nous étudierons dans une première section la conjugaison en général; dans une seconde section, nous étudierons les diverses sortes de conjugaisons.

Nous avons à considérer d'abord les **voix**, les **modes** et **temps** et les **personnes**.

I. Des voix.

213. DES VOIX EN LATIN. — Le latin avait deux voix, l'*actif* et le *passif*. Il avait en outre une classe intermédiaire de verbes à terminaison passive et à valeur active, les verbes dits *déponents*.

213 a. Les déponents latins qui étaient en usage dans la langue vulgaire disparurent tous sans laisser de traces, sauf dans deux participes, et devinrent verbes actifs. Ainsi *admirari* devint *admirare*, v. fr. *amirer*; *sequi* devint *sequere*, *suivre*; *mori* devint *morire*, *mourir*; *nasci* devint *nascere*, *naître*. Les participes *mort*, *né* sont à peu près les seuls représentants de participes déponents latins (*mortuus*, *natus*).

213 b. Les verbes passifs présentaient un double système de conjugaison. A l'indicatif, le présent, l'imparfait et le futur; à l'impératif, le présent; au subjonctif, le présent et l'imparfait; à l'infinitif, le présent, et enfin les participes passés et futurs étaient formés par des modifications spéciales du radical. Tous les autres temps étaient formés d'une combinaison du participe passé avec les temps du verbe *esse* (*être*).

Première formation.

	Présent	Imparfait	Passé	Futur
Ind.	cantor	cantabar	—	cantabor
Impér.	cantare	—	—	—
Subj.	canter	cantarer	—	—
Inf. et Part.	cantari	—	cantatus	cantandus

Seconde formation.

	Parfait	
Ind.	cantatus	{ sum fui
Impér.	cantatus	esto

		Parfait	
	Subj.	cantatus	$\left\{ \begin{array}{l} \text{sim} \\ \text{fuerim} \end{array} \right.$
	Inf. et Part.	cantatum	$\left\{ \begin{array}{l} \text{esse} \\ \text{fuisse} \end{array} \right.$
		Plus-que-parfait	Futur antérieur
Ind.	cantatus	$\left\{ \begin{array}{l} \text{eram} \\ \text{fueram} \end{array} \right.$	cantatus $\left\{ \begin{array}{l} \text{ero} \\ \text{fuero} \end{array} \right.$
Impér.	—		—
Subj.	cantatus	$\left\{ \begin{array}{l} \text{essem} \\ \text{fuissem} \end{array} \right.$	—

214. DES VOIX EN FRANÇAIS. — Or, en latin vulgaire, toute la première formation disparut, et la langue dut se créer un nouveau passif en se servant seulement de la composition du participe passé avec le verbe *être* : *je suis chanté, j'étais chanté, etc.*

Nous verrons dans la syntaxe les conséquences de cette formation nouvelle qui, singulièrement imparfaite, rend bien souvent les langues romanes incapables d'exprimer l'idée passive. En réalité, il n'existe pas de *passif* : nous n'avons qu'une voix, l'*actif*, qu'il nous faut considérer maintenant.

II. Modes et temps.

215. CRÉATION EN ROMAN DU CONDITIONNEL. — Le roman a conservé les modes du latin : *indicatif, impératif, subjonctif, infinitif, participe*. Il a ajouté un mode nouveau, le *conditionnel*.

216. DISPARITION DE CERTAINS TEMPS DU LATIN. — En français, parmi les **temps**, se sont maintenus : à l'indicatif, le *présent* (*canto, je chante*), l'*imparfait* (*cantabam, je chantais*), le *parfait*, ce dernier perdant le sens de passé indéfini et de passé antérieur qu'il possédait conjointement avec celui de passé défini (*cantavi, je chantai*); à l'impératif, le *présent*, temps unique (*canta,*

chante); au subjonctif, le *présent* (**cantem**, *que je chante*), le *plus-que-parfait*, avec valeur d'imparfait (**cantassem**, *que je chantasse*); à l'infinitif, le *présent* (**cantare**, *chanter*). Se sont conservés en outre le *participe présent actif* (**cantantem**, *chantant*), le *gérondif* (**cantando**, *en chantant*), le *participe parfait passif* (**cantatus**, *chanté*).

Disparaissent sans substitut les *futurs présent et passé* de l'*infinitif* (**cantaturum esse** et *fuisse*), le *participe futur* (**cantaturus**), le *supin* (**cantatum**).

Sont remplacés par d'autres formes : l'*imparfait du subjonctif* (**cantarem**), dont l'emploi est rempli par le plus-que-parfait du même mode ; le *futur indicatif* (**cantabo**), que remplace une périphrase de l'infinitif avec l'auxiliaire *avoir* (**cantare-habeo**, *je chanter-ai*); une série de temps *passés*, les *plus-que-parfait* et *futur passé* de l'indicatif, les *parfait* et *plus-que-parfait* du subjonctif, le *parfait* de l'infinitif, dont les places sont prises par des périphrases formées du participe passé avec des temps simples de l'auxiliaire *avoir*, et quelquefois de l'auxiliaire *être*.

Ces combinaisons ajoutent même des temps nouveaux : le *passé indéfini* (*j'ai chanté*) et le *passé antérieur* (*j'eus chanté*).

Enfin, deux temps nouveaux sont créés à l'aide de cette périphrase de l'auxiliaire avec l'infinitif d'une part et le participe de l'autre : le *conditionnel présent* ou futur dans le passé (*je chanter-ais*), et le *conditionnel passé* ou futur passé dans le passé (*j'aur-ais chanté*), deux temps du mode indicatif qui sont aussi les temps d'un mode nouveau, le conditionnel.

Voilà des pertes importantes et, pour les compenser, des créations plus considérables encore. Ces créations, comme on le voit, sont de deux ordres : 1° le roman a formé des temps passés en combinant le *participe passé* avec l'auxiliaire ; 2° il a formé un futur et un conditionnel en combinant l'*infinitif* avec l'auxiliaire. Ce sont ces deux combinaisons qu'il nous reste à examiner.

217. FORMATION NOUVELLE DES TEMPS PASSÉS. — Le roman, en combinant le participe passé avec l'auxi-

liaire *avoir* et, dans certains verbes intransitifs, avec l'auxiliaire *être*, a créé un nouveau système de temps *composés* qui correspondent exactement aux temps *simples*.

Déjà le latin employait volontiers le verbe **habere** avec le participe parfait : **habeo scriptam epistulam**, *j'ai (là) écrite une lettre*. Le roman développa cette construction, l'étendit même aux verbes intransitifs, si bien que la conjugaison active présente dans les langues romanes une double série de temps, ici *simples*, là *composés* :

Simple	Composés
<i>je chante</i> (canto)	<i>j'ai chanté</i> (t. nouv.)
<i>je chantais</i> (cantabam)	<i>j'avais chanté</i> (cantaveram)
<i>je chantai</i> (cantavi)	<i>j'eus chanté</i> (t. nouv.)
<i>je chanterai</i> (cantabo)	<i>j'aurai chanté</i> (cantavero)
<i>je chanterais</i> (t. nouv.)	<i>j'aurais chanté</i> (t. n.)
<i>que je chante</i> (cantem)	<i>que j'aie chanté</i> (cantaverim)
<i>que je chantasse</i> (cantassem)	<i>que j'eusse chanté</i> (cantavissem)
<i>chante</i> (canta)	<i>aie chanté</i> (t. nouv.)
<i>chanter</i> (cantare)	<i>avoir chanté</i> (cantavisse)
<i>chantant</i> (cantantem, cantando)	<i>ayant chanté</i> (t. n.)

Ainsi la conjugaison française, grâce à cette série considérable de temps composés, arriva à exprimer beaucoup de nuances importantes dont l'expression était impossible dans la langue mère.

218. FORMATION NOUVELLE DU FUTUR ET DU CONDITIONNEL. — Le futur latin avait des terminaisons différentes suivant les conjugaisons [I, **canta-bo**; II, **debe-bo**; III, **leg-am**; IV, **audi-am**]. C'était là une première complication. En outre, les futurs de la III^e et de la IV^e

conjugaison se confondaient à la première personne avec les subjunctifs présents de ces mêmes conjugaisons. Enfin, l'affaiblissement de certains sons dans la prononciation amena de nouvelles confusions. Ainsi la 3^e personne du futur *cantabit* se prononça *cantavit*, comme la personne correspondante du parfait. Aussi la langue populaire fut-elle obligée de recourir à des périphrases qui firent disparaître le futur latin et devinrent l'origine d'un nouveau futur.

En roumain, on employa *vouloir* avec l'infinitif : *Je veux faire* (= je ferai¹). Dans les pays ladins, on employa *venir, aller* : *Je viens faire, je vais faire* (= je ferai). Dans le reste du monde roman, c'est *avoir* construit avec l'infinitif qui fut adopté : *J'ai faire, j'ai à faire* (= je ferai). Nous n'avons à examiner que cette dernière tournure. Elle implique deux idées : celle d'*obligation* et celle de *futur*. La langue abandonna graduellement la première de ces deux idées, et la périphrase n'exprima plus que l'idée unique du futur, devenant ainsi l'exact synonyme du futur ancien.

Dans certains dialectes de la Sardaigne, la forme correspondante à *avoir* reste isolée et peut précéder l'infinitif. Quoique la fusion de l'auxiliaire avec l'infinitif, partout ailleurs, soit complète, l'ancien espagnol et, encore de nos jours, le portugais, se permettent dans certains cas l'intercalation d'un pronom entre l'infinitif et la terminaison. Le plus ancien provençal a quelques exemples de séparation des deux éléments. Quant au français, dès les *Serments de Strasbourg* (842), l'auxiliaire ne fait qu'un avec l'infinitif : *Si salvarai eo* (si sauverai-je) ; *avrâi* (aurai) ; *prindrai* (prendrai).

Une preuve de cette origine du futur, c'est l'accord complet qui existe entre la conjugaison du verbe *avoir* et les flexions du futur. L'italien dit : *ho* (j'ai) et *canterò*

1. Dans les provinces de l'Est et du Sud de la France, l'usage populaire remplace volontiers le futur roman par la combinaison de *vouloir* avec l'infinitif : Le médecin déclare que le malade *veut mourir* demain, c'est-à-dire *mourra* demain.

(je chanterai). L'espagnol dit : *he* (j'ai) et *cantar-é* (je chanterai). Le provençal et le français disent *ai* et *chanter-ai*, *cantar-ai*. Certains dialectes italiens disent *aggio* (j'ai) et *canter-aggio* (je chanterai).

Le *conditionnel* est formé avec l'infinitif et l'imparfait du verbe *avoir*. Soit la phrase : *Je crois qu'il partira demain*. Elle veut dire étymologiquement : *Je crois qu'il a à partir demain*. Soit maintenant la phrase : *Je croyais qu'il partirait hier*. Elle signifie évidemment : *Je croyais qu'il avait à partir hier*. *Partirait* indique une action future par rapport à une autre, mais toutes deux passées. *Partirait* est donc un futur dans le passé. Le futur *simple* est exprimé par la combinaison du présent de *avoir* avec l'infinitif; le futur dans le *passé*, par la même combinaison de l'imparfait de *avoir* avec l'infinitif, l'infinitif exprimant ainsi l'idée du futur, l'imparfait exprimant le passé.

A côté de ce sens, le temps que nous considérons exprime encore l'idée d'une condition, l'idée *conditionnelle*. Dans *il partirait s'il le pouvait*, *partirait* indique un futur dépendant d'une condition. Cette idée nouvelle ne répond plus à celle de l'imparfait *avait*, que nous venons d'analyser. C'est qu'en effet ici l'imparfait a une autre valeur que celle qu'exprime habituellement ce temps. Le latin ne possédait pas de mode *conditionnel*. Il exprimait l'idée conditionnelle soit par le subjonctif, soit par l'indicatif. C'est un conditionnel que nous avons en réalité ici dans la forme *avait*. *Il partirait* signifie au fond, non pas *il avait à partir*, mais bien *il aurait à partir*¹.

Ainsi se sont formés ces deux temps, à l'origine composés, aujourd'hui devenus simples, le futur et le conditionnel, qui, dans la série des temps composés, ont reçu aussi des temps correspondants : *futur passé* (j'aurai chanté), *conditionnel passé* (j'aurais chanté).

Remarquons que, dans la combinaison de l'infinitif et du présent ou imparfait de l'auxiliaire *avoir*, la syl-

1. Voir la syntaxe.

labe **-av-**(latin **-hab-**) a disparu quand elle n'était pas accentuée : *partirons*, *partirez* sont pour *partiravons*, *partiravez*; *partirais* est pour *partiravais*, etc.¹. Cette chute n'est pas due à une action phonétique quelconque, mais à un besoin de simplification : *partiravons*, *partiravez* étaient des formes trop lourdes, trop traînantes².

III. Des personnes.

Les trois personnes du singulier et du pluriel sont conservées dans le passage du latin au français. La flexion ou terminaison est plus ou moins profondément modifiée sous l'action des lois phonétiques ou analogiques. Le radical à son tour, dans certains cas déterminés, sous l'action de l'accent tonique, présente des altérations variées.

219. PREMIÈRE PERSONNE DU SINGULIER. — 1. Sauf dans la 1^e conjugaison et dans *ai* (de *avoir*), la 1^{re} personne du présent et du parfait défini (et aussi la deuxième de l'impératif) se termine aujourd'hui par une **s** : *je dors*, *je pars*, *je rends*; *je dormis*, *je partis*; *vois*, *prends*, *bois*. Cette **s** n'existait pas primitivement, sauf dans les verbes dont la 1^{re} personne se terminait par **-sco**, **-cio** : *conois* (connaître), *creis* (croître), *pais*, *faz*, plus tard *fais*³.

D'où vient cette **s**? On a prétendu et l'on prétend parfois encore qu'elle est due à l'action analogique de la 2^e personne. Mais comment cette 2^e personne aurait-elle imposé son **s** à la 1^{re} personne, alors que, dès le xvi^e siècle, cette **s** ne se prononçait plus devant une

1. Contraction surtout {curieuse au futur et au conditionnel du verbe *avoir* : *Aurons*, *aurez*, pour *auravons*, *auravez*, c'est-à-dire *haber-habemus*, *haber-habetis*. *Aurais* est pour *auravais*, c'est-à-dire *haber-habebam*, etc.

2. L'examen détaillé des formes verbales qu'amène cette composition du futur et du conditionnel sera repris § 227.

3. Et en outre dans *vois*, **vado**; *ruis*, **rogo**; *truis*, **tropo**; *doins*, **do**; *puis*, **poteo**. — L'*s* ou le *z* terminait aussi à la 1^{re} conjugaison la 1^{re} pers. de l'ind. dans les verbes qui en latin l'avaient en **-so**, **-tio**, **-cio** : *os*, *pris*, *comenz*, *balanz*.

consonne suivante ? D'ailleurs, pourquoi n'y aurait-il pas d's à la première personne du présent de l'indicatif dans la 1^{re} conjugaison ? Pourquoi ne dirait-on pas *je chantes* d'après *tu chantes* ?

L'étude historique des faits nous montre que cette *s* est due à un développement analogique qui a son point de départ dans les verbes où cette *s* appartient au radical. On la voit paraître dès le XII^e siècle d'abord dans *je suis* modelé sur *je puis*, grandir peu à peu et devenir d'un usage presque général au XVI^e siècle. Encore à cette époque (et même au XVII^e siècle), les poètes emploient à la rime les formes anciennes et correctes : *je voi, je doi, je croi, je vien, je tien ; je parti, je fini, je reçu ; vien, crain, tien, aperçoi*, etc., tandis que dans l'intérieur du vers ils emploient les formes nouvelles et analogiques avec *s*, plus conformes à la prononciation populaire. Le vers suivant de Racine : « Je *croi* tout, je vous *crois* invincible » (*Alexandre*, IV, 2), où *croi* est sans *s* devant une consonne et prend une *s* devant une voyelle, nous montre une prononciation populaire s'imposant à la tradition littéraire. A la fin du même siècle, l'usage est devenu général ; les formes archaïques ne se rencontrent plus que chez quelques poètes où elles sont amenées çà et là pour les exigences de la rime. Ce sont de véritables archaïsmes, employés par licence poétique.

2. Pas plus que l's dans les verbes que nous venons d'étudier, l'e muet final de la 1^{re} personne du singulier du présent de l'indicatif et du présent du subjonctif de la 1^{re} conjugaison n'est primitif. L'ancienne langue disait *je chant, canto ; que je chant, cantem*, et non *je chante, que je chante*. L'e n'existait que comme voyelle d'appui : *j'entre, je tremble*, etc. (§ 231).

Quoi qu'il en soit, quand la première personne se termine par un e muet, cet e muet prend l'accent et se change en e fermé dans la construction interrogative ou exclamative qui reporte le sujet après le verbe : *chanté-je, puissé-je*. Il y a là une déformation véritablement barbare de la terminaison verbale. La vieille

langue disait correctement : *entre-jo, puisse-jo*, ou bien avec la forme *gié* du pronom personnel : *entre-gié, puisse-gié*, comme la langue moderne dit encore *chantes-tu, puisses-tu*. Le pronom personnel s'étant réduit à la forme atone *je*, on a dit *chanté-je, puisse-je*, avec l'accent sur le radical du verbe proparoxyton. La syllabe accentuée était ainsi suivie de deux atones consécutives, fait de prononciation que le français ne peut tolérer. Il se produisit par suite un déplacement d'accent, et la finale du verbe changea, son *e* atone en *e* fermé accentué : *chanté-je, puissé-je*. Au xvii^e siècle, l'*e* final de *je* devint muet, et de nos jours l'*e* fermé final du verbe devint *e* ouvert. De là les formes actuelles : *chanté-je, puissé-je*, prononcées *chantéj', puisséj'*. Au xvii^e siècle, l'analogie essaya d'étendre cette forme barbare, par un barbarisme plus étrange encore, aux verbes des autres conjugaisons. On dit : *entendé-je, rompé-je, sorté-je*, au lieu de *entends-je, romps-je, sors-je*, etc. Cet usage, condamné par Vaugelas, disparut rapidement.

Du reste, l'emploi de cette construction, où le pronom *je* est rejeté après le verbe, se restreignit encore avec les verbes qui n'étaient pas de la I^{re} conjugaison et se perdit pour certains d'entre eux qui l'avaient connu. Il ne se rencontre plus guère que dans un petit nombre de cas : *suis-je, dis-je, fais-je, dois-je*, et l'on tend de plus en plus à le rejeter quand il s'agit des verbes des autres conjugaisons : *veux-je, prétends-je, sens-je, dors-je*, et même avec ceux de la première : *chanté-je*, etc. La langue remplace cette construction par une périphrase lourde et désagréable : *est-ce que je...*

220. DEUXIÈME PERSONNE DU SINGULIER. — La 2^e personne est terminée à tous les temps et dans toutes les conjugaisons par une *s*, figurée dans certains cas par *x* : *tu peux, tu veux*. Cette sifflante est si bien la caractéristique de la 2^e personne, qu'elle s'est imposée au parfait défini où, de par l'étymologie, elle ne doit pas paraître, la terminaison latine dont dérive la forme française étant *sti* : *cantasti, chantas* pour *chantast*; *finisti, finis*

pour *finist*. Le **t** final est tombé pour ne laisser subsister que l'**s** caractéristique, sans doute parce que dans tous les autres temps la 2^e personne se terminait par une **s** simple.

Au présent de l'indicatif et du subjonctif, dans la 1^{re} conjugaison, l'**s** est devenue muette dès le xvi^e siècle. Voilà pourquoi l'on voit chez les poètes de cette époque et plus tard la dernière syllabe atone élidée dans les vers. Elle est même supprimée par certains grammairiens.

221. TROISIÈME PERSONNE DU SINGULIER. — A la 3^e personne, dans les verbes où elle est terminée par une voyelle, il s'intercale un **t**, dit *euphonique*, entre le verbe et le sujet postposé, soit le pronom *il*, *elle*, soit le substantif indéfini *on* : *aime-t-il*, *a-t-il*, *puisse-t-elle*, *a-t-on*, *dira-t-on*. On a cru longtemps que ce **t** venait de la forme primitive de la 3^e personne dans les verbes de la 1^{re} conjugaison. En effet le latin *cantat* est représenté au xi^e siècle par le français *chantet*. *Chante-t-on* serait donc *cantat homo*. Mais cette explication est erronée, car le **t** euphonique ne paraît guère qu'à partir du xvi^e siècle, et le **t** de *chantet* était tombé à la fin du xi^e siècle. En fait, il y a simplement une action analogique venue des verbes des trois dernières conjugaisons pour la 3^e pers. du singulier du présent : *il dit* — *dit-il*; *il reçoit* — *reçoit-il*; *il finit* — *finit-il*; de la 3^e pers. sing. de l'imparfait indicatif et des 3^{es} pers. plur. de toutes les conjugaisons : *chantait-il*, *chantent-ils*, *chantaient-ils*, *chantèrent-ils*, *chanteront-ils*, *chantassent-ils* etc. Ainsi, presque partout dans les propositions interrogatives ou exclamatives, le verbe se termine par un **t** qui se lie avec le sujet postposé, *ils*, *il*, *elles*, *elle*. De là à étendre ce **t** aux personnes qui ne le possédaient pas, il n'y avait pas loin : ce pas fut franchi dans la seconde moitié du moyen français : *aime-t-il*, *aima-t-on*, *aimera-t-elle*. Lorsque cette construction fut définitivement établie, elle chassa, pour le pronom *on*, l'emploi euphonique de *l'on*. *Dit-on*, *dira l'on* deviennent au xvii^e siècle *dit-on*, *dira-t-on*. L'usage étend même ce **t** à la

proposition verbale *voilà* : *voilà-t-il, ne voilà-t-il pas*. De cette tournure est sortie une particule interrogative ou exclamative, *ti*, qui, adoptée depuis le xvii^e siècle par la langue populaire, gagne tous les jours du terrain et finira peut-être par triompher en dépit de l'Académie et des traditions littéraires.

222. PREMIÈRE PERSONNE DU PLURIEL. — Dans tous les verbes et dans tous les temps, sauf au parfait défini, cette personne se termine par **-ons**. En ancien français, on avait les trois formes : *-omes*, *-oms* (*ons*), *-om* (*on*). La forme primitive était *-oms*.

Cette terminaison *-oms* ne s'explique par aucune des formes correspondantes du verbe latin : I^{re} conj. *-āmus* serait devenu *-ains*; II^e et III^e *-ēmus* et *-īmus* auraient donné *-eins*; IV^e *-īmus* aurait abouti à *-ins*.

En effet, la flexion *-oms* dérive de la 1^{re} pers. pl. du présent du verbe *esse*, *sumus*, qui devient régulièrement *soms*. *Soms* a donné d'une part *somes*, probablement sous l'influence d'une autre forme de la 1^{re} pers. pl. de *être*, *esmes*, qui a vécu longtemps au moyen âge, du gallo-roman *esmus*, forme analogique créée d'après la 2^e pers. pl. *estis*. *Soms* est d'autre part devenu *som* (*son*) : cette chute de l'*s* finale est due sans doute à une tentative passagère en vue de modeler la 1^{re} pers. pl. sur la 1^{re} sg. et de réserver l'*s* comme signe caractéristique de la 2^e pers. sg. et pl. La langue, ayant senti le besoin d'indiquer par une terminaison unique la 1^{re} pers. pl. a été choisir celle du présent du verbe *être*. L'ancien français dit *nous chantomes* ou *nous chantons*, *nous chantioemes* ou *nous chantions*; *nous chanteromes* ou *nous chanterons*, de même qu'il disait *nous somes* ou *nous sons*. A la fin du moyen âge, il se fit un départ entre les deux formes *-omes* et *-ons* : *-omes* resta exclusivement attaché au présent de l'indicatif du verbe *être* : *nous sommes*; pour tous les autres verbes, la flexion *-ons* fut adoptée à tous les temps, même à ceux du verbe *être* autres que le présent de l'indicatif : *nous chantons*, *nous chantions*, *nous étions*, *nous serons*, etc.

223. DEUXIÈME PERSONNE DU PLURIEL. — Sauf au parfait (-istis), la 2^e pers. pl. en latin variait aux divers temps entre les terminaisons -ātis, -ētis, -ītis, qui devaient devenir en français -ez et -eiz¹. Les textes primitifs nous montrent ces deux terminaisons : dans les dialectes du Nord et de l'Est, au XIII^e siècle, *eiz* devient -oiz. Mais dans les dialectes français, -ez s'étend par analogie à toutes les 2^{es} personnes de tous les verbes et de tous les temps : *dev-ez, devi-ez, devr-ez, devri-ez, dussi-ez; vendr-ez, etc.*

224. TROISIÈME PERSONNE DU PLURIEL. — Le latin a les terminaisons -ant (*cant-ant, cantab-ant, debeb-ant, etc.*); -ent (*deb-ent, cant-ent, cantass-ent, etc.*), -unt (*leg-unt, cantar-unt, sunt, etc.*), qui sont toujours atones, sauf dans quelques formes monosyllabiques comme *stant, sunt*. Le français a ramené partout² ces terminaisons à une forme unique atone -ent : *chant-ent, doiv-ent, lis-ent, chantass-ent, chantèr-ent, etc.*

Comme cette terminaison consistait en un e féminin atone suivi d'un groupe de deux consonnes, ce qui formait une syllabe d'une prononciation très difficile, dès le moyen âge, l'n disparut, et -ent fut prononcé -et. Puis, au XVI^e siècle, le t disparut à son tour dans la prononciation devant une consonne, et un peu plus tard l'e devint muet. Ainsi s'est formée la prononciation moderne qui, le plus souvent, réduit à rien cette finale -ent, sauf dans le cas de liaison.

Les dialectes, rencontrant les mêmes difficultés que la langue commune, tournèrent l'obstacle, non pas en altérant le groupe -nt, mais en déplaçant simplement l'accent : *cāntant, chātent*, devint *cantant, chantant*. Dès le X^e siècle, on trouve *ocesisant* pour *ocesisent*, 3^e pers. pl. subj. imparfait, devenu plus tard *ocēissent, occissent*.

1. Il ne peut être tenu compte ici de la terminaison de la 3^e conjugaison latine -itis, qui, n'étant pas accentuée, disparaît : *fac(i)-tis, faites; dic(i)tis, dites*.

2. Excepté dans *habent, ont; sunt, sont; faciunt, facunt, font; vadunt, vaunt, vont*.

Cette syllabe *-ant*, accentuée, se confondit plus tard avec la finale de la 1^{re} pers. pl. De là la conjugaison des campagnes : *nous chantons, ils chantont*.

✓ 225. DU PARTICIPE PRÉSENT ET DU GÉRONDIF. — A cet examen général des flexions verbales il convient d'ajouter une observation sur le participe présent et sur le gérondif.

La 1^{re} conjugaison latine terminait ces deux temps de l'infinitif en *-antem* et en *-ando* : *cant-antem, cant-ando*. Les autres conjugaisons disaient *-entem, -endo* : *deb-entem, deb-endo*, ou bien *-ientem, -iendo* : *audi-entem, aud-iendo*. Les autres langues romanes ramenèrent *-ientem, -iendo* à *-entem, -endo* et eurent ainsi deux terminaisons, *-ante, -ando* et *-ente, -endo*. Le français, vers le VII^e ou le VIII^e siècle, obéissant à cette tendance déjà signalée de ramener les flexions verbales à un seul type, remplaça *-ente* par *-ante* et *-endo* par *-ando*. De là cette terminaison unique *-ant* propre à tous les participes actifs, et le gérondif *lisant, en lisant*, qui se retrouve dans toutes les conjugaisons.

IV. De la forme du radical.

Sous l'action de l'accent tonique, le radical peut être modifié : 1^o aux trois personnes du singulier et à la 3^e du pluriel du présent, indicatif et subjonctif, et à la 2^e singulier impératif¹ ; 2^o au futur et conditionnel.

Le radical peut encore être modifié au parfait défini, au participe passé, et dans quelques personnes de quelques temps sous des influences spéciales. Ces dernières modifications relèvent de la conjugaison morte et seront étudiées dans la seconde section. Nous ne nous occuperons ici que des modifications apportées par l'accent aux 1. 2. 3. sg. et 3. pl. des trois présents et au futur et conditionnel.

1. Pour abrégé, nous dirons désormais : 1. 2. 3. sg. et 1. 2. 3. pl.

226. DU ROLE DE L'ACCENT AUX TROIS PRÉSENTS. — L'accent tonique frappe le radical aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. aux trois présents de tous les verbes (sauf dans la conjugaison en *-ir* inchoative). Au contraire, les 1. 2. pl. reçoivent l'accent sur la désinence dans presque toutes les formes verbales :

Indicatif	Impératif	Subjonctif
cāto		cātem
cātas	cāta	cātes
cātat		cātet
cātant		cātent

mais :

cantāmus	(cantāmus)	cantēmus
cantātis	(cantātis)	cantētis

On sait que lorsque la voyelle du radical, accentuée, est entravée, c'est-à-dire suivie de deux consonnes, elle doit se maintenir en général (§ 50). Lorsqu'elle est libre, au contraire, elle doit en général devenir une voyelle ou une diptongue nouvelle.

1. — a. Accentué, a libre devient e (§ 51, 4^o) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
lavo	lef			lavem	lef
lavas	leves	lava	leve	laves	lefs, les
lavat	levet			lavet	levet
lavant	levent			lavent	levent

mais :

lavāmus	lavons	lavāmus	lavons	lavēmus	lavons
lavātis	lavez	lavātis	lavez	lavētis	lavez

Cette conjugaison a laissé un souvenir dans *apparēre*, *apparoir*; *appāret*, *il appert*.

2. — a. Suivi d'une nasale, a libre accentué devient ai (§ 55) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
amō	<i>aim</i>			amem	<i>aim</i>
amas	<i>aimes</i>	ama	<i>aime</i>	ames	<i>aïms</i>
amat	<i>aimet</i>			amet	<i>aimet</i>
amant	<i>aiment</i>			ament	<i>aiment</i>

mais :

amāmus	<i>amons</i>	amāmus	<i>amons</i>	amēmus	<i>amons</i>
amātis	<i>amez</i>	amātis	<i>amez</i>	amētis	<i>amez</i>

La langue moderne a transporté dans toute la conjugaison tantôt la forme accentuée, tantôt la forme atone. Ainsi nous disons *nous aimons, vous aimez, aimons, aimez*, etc. La forme atone ne s'est maintenue que dans l'archaïque *amé* et dans *amant*. Par contre, nous disons *il clame*, au lieu de *il clame* (*clamat*), par analogie avec *nous clamons* (*clamamus*).

3. — é. Accentué, e ouvert devient ie (§ 51, 2°) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
venio	<i>viens</i>			veniam	<i>vienne</i>
venis	<i>viens</i>	veni	<i>viens</i>	venias	<i>viennes</i>
venit	<i>vient</i>			veniat	<i>vienne</i>
veniunt	<i>viennent</i>			veniant	<i>viennent</i>

mais :

venimus	<i>venons</i>	venimus	<i>venons</i>	veniamus	<i>venions</i>
venitis	<i>venez</i>	venitis	<i>venez</i>	veniatis	<i>veniez</i>

De même les formes *tenere, tenir, tenet, il tient*; — *quaerere, quérir, quaerit, il quiert*; — *levare, lever, levat, il lieve*, conservé par exemple dans *relief*.

4. — é. Accentué, e fermé [latin ē et ĭ] devient ei, plus tard oi (§ 51, 3°) :

Indicatif		Indicatif	
debeo, *dejo	<i>doi</i>	recipio, *recepto	<i>reçoif</i>
dēbes	<i>dois</i>	recepis	<i>reçois</i>
dēbet	<i>doit</i>	recepit	<i>reçoit</i>
dēbent	<i>doivent</i>	recepunt	<i>reçoivent</i>

mais :

debēmus *devons*
debētis *devez*

recepimur *recevons*
recepitis *recevez*

5. — **ô**. Accentué **o** ouvert devient **uo**, **ue**, **oe**, **eu** (§ 51, 2°) :

***tropare**, *trouver*
probare, *prouver*
***morire**, *mourir*
***potere**, *pouvoir*
***volere**, *vouloir*
dolere, *douloir*

***tropat**, *trueve, treuve*
probat, *prueve, preuve*
***morit**, *meurt*
***potet**, *peut*
***volet**, *veut*
dolet, *deut* (usité jusqu'au
[xvi^e siècle])

6. — **ô**. Accentué, **o** fermé devient **eu** (§ 51, 3°) :

colare, *couler*
plorare, *plourer*

colat, *queule*
plorat, *pleure*

7. — **è** ouvert, suivi d'une palatale (§ 54, 2°), donne la conjugaison suivante :

precare : *je prie, tu pries, il priet, ils prient* ;
mais *nous prejons (projons)* ; *vous preyez (proyez)*.

De même pour **ô** ouvert devant une palatale (§ 54, 2°), nous avons :

appodiare : *j'appuie, tu appuies, il appuict, ils appuient* ;
mais *nous appoyons, vous appoyez*.

8. — Un dernier cas se présente, différent des précédents, c'est celui où les personnes dont la pénultième porte l'accent ont plus de deux syllabes ; la pénultième est alors nécessairement longue, ce qui la maintient à ces personnes ; mais devenant atone quand la terminaison est accentuée, elle disparaît suivant la théorie des voyelles atones (§ 48) :

Indicatif		Impératif	Subjonctif	
aiūto	aiu		aiūtem	aiu
aiūtas	aiues	aiūta aiue	aiūtes	aiues
aiūtat	aiuet		aiūtet	aiuet
aiūtant	aiuent		aiūtent	aiuent

mais :

aiūtāmus	aidons	aiūtēmus	aidons
aiūtātis	aidiez	aiūtētis	aidiez

De même pour notre verbe *parler* (*parabolare*, **paraulare*) :

Indicatif	Impératif	Subjonctif
<i>je parole</i>		<i>que je parol</i>
<i>tu paroles</i>	<i>parole</i>	<i>que tu parols</i>
<i>il parolet</i>		<i>que il parolt</i>
<i>nous parlons</i>	<i>parlons</i>	<i>que nous parlons</i>
<i>vous parlez</i>	<i>parlez</i>	<i>que vous parlez</i>
<i>ils parolent</i>		<i>que ils parolent</i>

De même le verbe *raisonner* (*rationare*) :

<i>je raison</i>		<i>que je raisonne</i>
<i>tu raisones</i>	<i>raisonne</i>	<i>que tu raisones</i>
<i>il raisonnet</i>		<i>qu'il raisonnet</i>
<i>nous raisonnons</i>	<i>raisonns</i>	<i>que nous raisonnons.</i>
<i>vous raisniez</i>	<i>raisniez</i>	<i>que vous raisniez</i>
<i>ils raisonnent</i>		<i>qn'ils raisonnent.</i>

Tel est le système que présentait l'ancienne conjugaison sous l'influence de l'accent.

Dès la fin du moyen âge, la langue chercha à simplifier ces formes, et elle se mit à unifier sa conjugaison. Tantôt ce fut la forme *accentuée* qui s'imposa, par exemple dans *aimer*, *pleurer*, *raisonner*; tantôt ce fut la forme *atone*, par exemple dans *couler*, *laver*, *parler*. Il est difficile de déterminer les raisons qui ont fait triompher l'une plutôt que l'autre. Aujourd'hui, il ne reste plus de traces de ces formes doubles, dans la conjugai-

son vivante du moins. Les derniers exemples sont donnés au xvii^e siècle par Molière : *on treuve* (*Misanth.*, I, 1), et par La Fontaine : *je treuve* (*Fables*, II, 20). Mais la conjugaison morte en a conservé de nombreux spécimens.

227. DU RÔLE DE L'ACCENT AU FUTUR ET AU CONDITIONNEL. — Nous savons que ces deux temps sont formés de la combinaison de l'infinitif avec le présent ou l'imparfait de *habere* : *cantare-habeo*, *cantarabio*, *cantaraio*; — *cantare-habebam*, *cantarabeba*, *cantaraveva*, *cantareva*, *cantarea*. Or, dans les formes *cantaraio*, *cantareça*, l'accent porte sur *a* dans *aio*, sur *e* dans *ça*. Par suite, l'*a* de *are*, qui était accentué dans l'infinitif isolé *cantare*, devient atone contrefinale dans les compositions nouvelles *cantaraio*, *cantareça*. Par suite, en vertu des lois connues (§ 48), cet *a* devient dans ces formes un *e* muet : *je chanterai*, *je chanterais*.

En vertu des mêmes lois, les voyelles autres que *a*, quand elles ne sont pas protégées par des groupes, doivent tomber en cette même position :

debēraio	<i>devrai</i>	à côté de	debēre	<i>devoir</i>
tenēraio	<i>tendr-ai, tiendrai</i>		tenēre	<i>tenir</i>
valēraio	<i>valdr-ai, vaudrai</i>		valēre	<i>valoir</i>
*cadēraio	<i>chedr-ai, cherrai</i>		cadēre	<i>cheoir</i>
vidēraio	<i>vedr-ai, verr-ai</i>		vidēre	<i>veoir, voir</i>
sedēraio	<i>sedr-ai, serr-ai</i>		sedēre	<i>seoir</i>
*recipēraio	<i>recevr-ai</i>		recipēre	<i>recevoir</i>
venīraio	<i>vendr-ai, viendr-ai</i>		venīre	<i>venir</i>
morīraio	<i>morr-ai, mourr-ai</i>		morīre	<i>mourir</i>
audīraio	<i>odr-ai, orr-ai</i>		audīre	<i>oir, ouïr, etc.</i>

Ainsi s'expliquent ces formations du futur qui, au premier abord, paraissent si bizarres. Elles présentent une application régulière des lois phonétiques. La langue moderne a simplifié, comme elle l'a pu, la plupart de ces formes, normales au point de vue de l'étymologie, en les soumettant à l'action unificatrice de l'analogie. Nous verrons dans la section suivante dans

quelle mesure la langue est restée fidèle aux anciens usages.

SECTION II. — *Les diverses conjugaisons.*

228. Bouleversement du système des conjugaisons latines dans le passage du latin au français. — 229. Conjugaisons vivantes. — 230. Conjugaison morte.

I. PREMIÈRE CONJUGAISON VIVANTE. — 231. Mode indicatif. — 232. Mode impératif. — 233. Mode subjonctif. — 234. Mode infinitif. — 235. Temps composés. — 236. Des verbes terminés anciennement en *-ier*. — 237. De l'unification des verbes en *-er* qui modifiaient anciennement leur radical. — 238. Des verbes en *-er* dont l'*é* fermé de l'infinitif est précédé d'un *e* muet et d'un *é* fermé. — 239. Verbes en *-yer*. — 240. Verbes en *-er* précédé d'une voyelle. — 241. Verbes en *-ger*, *-cer*. — 242. Verbes irréguliers : *envoyer*, *aller*.

II. DEUXIÈME CONJUGAISON VIVANTE (VERBES INCHOATIFS). — 243. De la particule inchoative *-iss*. — 244. Mode indicatif. — 245. Mode impératif. — 246. Mode subjonctif. — 247. Mode infinitif. — 248. Verbes irréguliers : *bénir*, *fleurir*, *haïr*, *vêtir*.

III. CONJUGAISON MORTE. — 249. De la conjugaison morte. — 250. Parfait de l'indicatif et participe passé. — 251. Infinitif, futur et conditionnel. — 252. Participe présent. — 253. Les trois présents. — 254. Particularités de certains verbes.

INTRODUCTION

228. BOULEVERSEMENT DU SYSTÈME DES CONJUGAISONS LATINES DANS LE PASSAGE DU LATIN AU FRANÇAIS. — Le latin possédait quatre conjugaisons qui se terminaient au présent de l'infinitif en :

I^{re} -āre

III^e -ĕre

II^e -ĕre

IV^e -īre

Ce système a été totalement bouleversé dans le passage du latin au français. Seule, la I^{re} conjugaison est demeurée indépendante ; les autres se sont confondues plus ou moins complètement et se sont altérées de façon à créer tout un nouveau système.

Il n'y a pas d'exemple de verbes de la I^{re} conjugaison qui aient passé dans les autres. Tous les verbes latins

en **-are** qui ont vécu dans la langue populaire sont devenus des verbes en **-er**.

Il y a au contraire quelques verbes en **-ēre**, **-ēre**, **-īre** qui, dans la période latine elle-même ou dans la période française, ont pris la flexion **-āre**. Ainsi **pavire**, dès l'origine, devient *paver*; l'ancien français *toussir* (lat. *tussire*) a été remplacé au xvi^e siècle par *tousser*; *puer* était anciennement *puir* (lat. *putēre*) qui a subsisté à côté de *puer* jusqu'au xviii^e siècle. La langue moderne, dans l'usage populaire, crée de même le verbe *mouwer*, d'après le participe *mouvant*, de *mouvoir*.

Les conjugaisons autres que la I^{re} n'ont point la même fixité.

Les verbes en **-ēre** donnent régulièrement des infinitifs en **-oir** : **debēre**, *devoir*; **habēre**, *avoir*. Mais ils donnent en outre des infinitifs en **-ir** : **tenēre**, *tenir*; **mucēre**, *moisir*; et des infinitifs en **-re** : **ridēre**, *rire*; **respondēre**, *répondre*. Quelques verbes même ont deux formes : **manēre** donne à la fois *manoir* et *maindre*; **placere** donne *plaisir* et *plaire*; **movēre** donne *mouvoir* et *mouvre*.

Les verbes en **-ēre** donnent régulièrement des infinitifs en **-re** : **legēre**, *lire*; **dicēre**, *dire*; **ruppēre**, *rompre*. Mais ils donnent encore des infinitifs en **-oir** : **cadēre**, *choir*; **sapēre**, *savoir*; **recipēre**, *recevoir*; et des infinitifs en **-ir** : **vertēre**, *vertir*. Certains verbes réunissent plusieurs de ces formes :

sequēre	v. fr. <i>sivir</i> ou <i>sivre</i> , <i>sivre</i>
fallēre	<i>faillir</i> et <i>falloir</i>
curre	<i>courre</i> et <i>courir</i>
gemēre	<i>geindre</i> et <i>gémir</i>
tollēre	<i>toldre</i> et <i>tollir</i>

Quant aux verbes latins en **-īre**, d'ailleurs peu nombreux, ils donnent régulièrement des verbes français en **-ir** : **audīre**, *ouïr*; **partīre**, *partir*; **sentīre**, *sentir*.

On peut donc dire que si **-are** a donné toujours **-er** et **-ire** toujours **-ir**, **-ēre**, **-ēre** ont abouti à trois formes : **-oir**, **-ir**, **-re**. Mais ce dernier fait ne constitue pas, à

proprement parler, une irrégularité phonétique. Les terminaisons latines *-ēre* et *-ĕre* ne pouvaient devenir en français que *-oir* (anc. *-eir*) et *-re*. Par suite, les infinitifs en *-ir* correspondant à des formes latines en *-ēre*, ceux en *-re* correspondant à des formes latines en *-ēre* et enfin ceux en *-oir* correspondant à des formes latines en *-ĕre* doivent faire supposer une substitution de suffixe déjà opérée dans le latin populaire ou une influence analogique exercée en français par d'autres formes du verbe (sauf pour *moisir* et autres infinitifs analogues, où l'i provient régulièrement de *ĕ* influencé par *c*, § 54, 4°).

Pour le parfait et le participe passé, la langue a deux terminaisons spéciales : *-is*, *-us* pour le parfait, *-i*, *-u* pour le participe. Elle les répartit à peu près au hasard :

<i>sentir</i>	fait	<i>je sentis</i>	<i>sent</i>
<i>partir</i>	—	<i>je partis</i>	<i>parti</i>
<i>vêtir</i>	—	<i>je vêtis</i>	<i>vêtu</i>
<i>courir</i>	—	<i>je courus</i>	<i>couru</i>
<i>rendre</i>	—	<i>je rendis</i>	<i>rendu</i>
<i>rire</i>	—	<i>je ris</i>	<i>ri</i>
<i>lire</i>	—	<i>je lus</i>	<i>lu</i>

Enfin les verbes de la II^e conjugaison faisaient au présent indicatif la première pers. sing. en *-eo* : *gaudeo*. Au présent du subjonctif, toutes les personnes étaient en *-eam*, *-eas*, *-eat*, etc. L'e atone de *-eo*, *-eam*, etc., formant hiatus, s'était, on le sait (§ 60), changé dans le latin populaire, vers la fin de l'Empire, en *i*, et le gallo-roman, à son tour, l'avait transformé en *yod* : *gaudio*, *gaudiam*, *gaudias*, etc. Les verbes de la IV^e conjugaison et quelques-uns de la III^e faisaient aux mêmes temps et aux mêmes personnes : *-io*, *-iam*, *-ias*, etc. Il arriva que le roman laissa à peu près partout tomber ce *yod*, de sorte que la II^e et la IV^e conjugaison se confondirent ici encore avec la III^e qui faisait à ces personnes : *-o*, *-am*, *-as*, etc.

Il en résulta un véritable chaos, un inextricable mélange où la langue dut porter l'ordre et la lumière.

Une première tendance eut pour effet de donner à un certain nombre de verbes un même *parfait défini* en **-i**, (plus tard **-is**) du latin **-ivi**, et un même *participe passé* en **-u**, du latin **-utum** :

<i>je tendis</i>	<i>tendu</i>
<i>je vendis</i>	<i>vendu</i>
<i>je rompis</i>	<i>rompu</i>

Mais cette tendance ne fut pas assez forte pour aboutir à une conjugaison unique, régulière et vivante. Elle se contenta de réduire par voie analogique un certain nombre des formes latines anciennes.

D'un autre côté agissait une tendance qui devait être plus féconde, celle qui créa la conjugaison du type *finir*. Il existait en latin des verbes terminés au présent de l'infinitif en **-ascere**, **-escere**, **-iscere**, **-oscere**, verbes dits *inchoatifs* parce qu'ils expriment des commencements d'action (**inchoare**, commencer). Ainsi : **splendere**, resplendir, **splendescere**, commencer à resplendir. La langue populaire adopta cette terminaison en **-scere**, en lui enlevant sa valeur inchoative, et l'appliqua à un grand nombre de verbes en **-ir** provenant d'**-ère**, **-ëre**, **-ïre**. De cette façon le radical s'allongea, non point à tous les temps et à toutes les personnes, mais à quelques-uns seulement, là où cela était nécessaire, d'une syllabe intercalaire **-isc**.

229. CONJUGAISONS VIVANTES. — C'est ce type que la langue développa avec assez de force et de persévérance pour en former une nouvelle conjugaison vivante à côté de celle en **-are**, **-ar**, **-er**.

En effet, depuis les origines, tous les verbes nouveaux, soit créés par dérivation, soit empruntés à des langues étrangères ou à la formation savante gréco-latine, et tous les verbes de création ultérieure possible appartiennent à la conjugaison **-er** ou **-ir**, sans exception.

En général, les verbes tirés de substantifs rentrent dans la I^{re} conjugaison : *plume, plumer* ; *feuille, feuil-*

leter; *mur*, *murer*; tandis que les verbes tirés d'adjectifs rentrent dans la II^e conjugaison : *grand*, *grandir*; *faible*, *faiblir*; *noir*, *noircir*.

230. CONJUGAISON MORTE. — Tous les autres verbes, peu nombreux du reste (80 environ), forment ce qu'on a nommé justement la *conjugaison morte*. Cette conjugaison comprend quelques verbes en *-ir* non inchoatifs, comme *bouillir*, *partir*, etc.; quelques verbes en *-oir*, comme *avoir*, *devoir*, *recevoir*, etc., et des verbes en *-re*, comme *rendre*, *rire*, *rompre*, etc.

I. Première conjugaison vivante.

231. MODE INDICATIF.

1. Présent :

canto	<i>chant</i> (XI ^e s.), <i>chante</i> (XIII ^e s.)
cantas	<i>chant-es</i>
cantat	<i>chant-et</i> (XI ^e s.), <i>chante</i> (XII ^e s.)
cantāmus	<i>chant-ons</i>
cantātis	<i>chant-ez</i>
cantant	<i>chant-ent</i>

Sg. I^{re} pers. La forme primitive est *chant*, l'*o* final atone de **canto** devant tomber d'après les lois phonétiques (§ 47). Toutefois, quand cet *o* était précédé d'un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui, il s'ajoutait un *e* muet : **intro**, *j'entre*; **simulo**, *je semble*; **tremulo**, *je tremble*. De là, vers le XIII^e et le XIV^e siècle, l'addition analogique d'un *e* à toutes les 1^{res} personnes des radicaux terminés par une consonne : *je chante*, etc. Cet *e* s'étendit même aux radicaux terminés par une voyelle : *je prie*, *je confie*. Toutefois, dans ce dernier cas, on trouve jusqu'en plein XVI^e siècle des formes sans *e* : *je pri*, *je confi*, archaïsmes conservés par licence poétique. Il est vrai que le plus souvent, comme on croyait à une chute de l'*e*, on le remplaçait par une apostrophe.

2^e pers. L's finale n'est tombée dans la prononciation qu'à partir du xvi^e siècle. C'est pourquoi, à cette époque, l'écriture la supprime quelquefois.

3^e pers. La forme primitive est *chantet*; au commencement du xii^e siècle, le t tombe, et l'e devient muet tout à la fin du xvi^e siècle.

Pl. 1^{re} 2^e 3^e pers. Voir § 222, 223 et 224.

On voit que, par une série d'altérations phonétiques, les 1. 2. 3. sg. et la 3^e pl. se fondent aujourd'hui dans une même prononciation *chant'*.

2. Imparfait :

Latin classique	Latin populaire	Français du VIII ^e -IX ^e s.
cant- ā bam	cant- ā va	<i>chant-āue, -ōe</i>
cant- ā bas	cant- ā vas	<i>chant-āues, ōes</i>
cant- ā bat	cant- ā vat	<i>chant-āuet, ōet</i>
cant- ā bāmus	cant- ā vāmus	—
cant- ā bātis	cant- ā vātis	—
cant- ā bant	cant- ā vant	<i>chant-āuent, -ōent</i>

Au xi^e siècle, *chant-**ō**et* devient *chant**ō**t*, *chant**ō**ut*. Au xii^e siècle, *chant-**ō**e*, *chant-**ō**es*, *chant**ō**ut*, *chant**ō**ent* deviennent, par analogie avec l'imparfait de *finir* (§ 244, 2), *chant**ō**ie*, *chant**ō**ies*, *chant**ō**it*, *chant**ō**ient*. Les 1. 2. pl., dès le xi^e siècle, étaient *chant-ions*, *chant-iez*. Leur origine est obscure : les verbes en *-ir* ont sans doute également exercé leur analogie sur ces formes.

3. Parfait :

Latin classique	Latin populaire	Français
cant- ā vi	cant- ā i	<i>chant-āi</i>
cant- ā visti	cant- ā sti	<i>chant-ās</i>
cant- ā vit	cant- ā t	<i>chant-āt, chant-ā</i>
cant- ā vimus	*cant- ā mmus	<i>chant-āmes, -āmes</i>
cant- ā vistis	cant- ā stis	<i>chant-āstes, -ātes</i>
cant- ā verunt	cant- ā runt	<i>chant-āerent</i>

Sg. 1^{re} pers. Dans *cantavi*, le v est tombé déjà avant le vii^e siècle, et l'i a fait diphtongue avec a : *cantai*.

2^e pers. *Cantasti* devient d'abord *chantast*; vers le

viii^e ou le ix^e siècle, le **t** est tombé sous l'influence prédominante de l'**s**, déjà sentie comme caractéristique de la 2^e personne.

3^e pers. **Cantavit** se prononça **cantavt**; le **v** tombe devant le **t** : *chantat*; puis, au xii^e siècle, le **t** lui-même disparaît : *chanta*.

Pl. 1^{re}, 2^e pers. **Cantavimus** devient **cantavmus**, *chantames*, et **cantastis** devient *chantastes*. Cette seconde forme réagit sur la première pour la changer en *chantasmes*, d'où avec la chute de l'**s** : *chantâmes*, *chantâtes*, formes que la prononciation moderne a abrégées en *chantâmes*, *chantâtes*.

3^e pers. La forme *chantèrent* sort régulièrement de **cantarunt**. L'analogie des autres personnes a quelquefois donné *chantarent* au xv^e siècle et au xvi^e.

La langue a connu des parfaits de la 1^{re} conjugaison en **-i**, par ex. : *je mangi*, etc. (§ 236).

4. Futur et conditionnel (voir § 218 et 227).

232. MODE IMPÉRATIF.

Présent :

cant-a *chant-e*.

Les 1, 2 pl. *chantons*, *chantez* sont prises à l'indicatif. En latin, on dit **cant-ate**, qui aurait dû donner *chantét*, *chanté*, formes trop faciles à confondre avec le participe passé.

233. MODE SUBJONCTIF.

1. Présent :

Lat. classique	Lat. populaire	Vieux français	Français mod.
cant-em	cant-e	<i>chant</i>	<i>chant-e</i>
cant-es	cant-es	<i>chanz</i> (=chant-s)	<i>chant-es</i>
cant-et	cant-et	<i>chant</i> (=chant-t)	<i>chant-e</i>
cant-ēmus	cant-ēmus	<i>chant-iens, -ons</i>	<i>chant-ions</i>
cant-ētis	cant-ētis	<i>chant-eiz, -ez</i>	<i>chant-iez</i>
cant-ent	cant-ent	<i>chant-ent</i>	<i>chant-ent</i>

Sg. L'e atone devait tomber : *chant*, *chanz*, *chant* sont donc les formes primitives normales. De même : *que je plor*, *que tu plor-s*, *qu'il plor-t*; *que je lo*, *que tu loz*, *qu'il lot*, du verbe *loer*, *auj. louer*. Seuls, les verbes dont le radical se terminait par un groupe de consonnes réclamant une voyelle d'appui ont au singulier dans la vieille langue un e de flexion : *que j'entre*, *que tu entres*, *qu'il entret*, etc. Dans la suite, l'analogie a partout étendu cette voyelle, et l'on a dit : *que je chante*, *que tu chantes*, *qu'il chante*, etc.

Pl. 1^{re} pers. *Chant-iens* a toujours été peu usité; la forme ordinaire était *chantons*. Au xvi^e siècle, soit par une fusion de ces deux formes, soit plus vraisemblablement par l'analogie des verbes en *-ir*, apparaît la forme moderne : *chantions*.

2^e pers. *Chanteiz* a disparu de bonne heure devant *chantez* (§ 223), qui se maintient jusqu'au xvi^e siècle. A cette époque *chantez* subit le même traitement que *chantons* et devient *chantiez*.

2. Imparfait :

cant-assem,	<i>chant-asse</i>
cant-asses	<i>chant-asses</i>
cant-asset	<i>chant-ast, chant-ât</i>
cant-assēmus	<i>chant-issons, chant-assions</i>
cant-assētis	<i>chant-issiez, chant-assiez</i>
cant-assent	<i>chant-assent</i>

Sg. On attendrait régulièrement : *que je chantas*, *que tu chantas* (= *chantasss*); mais l'e final s'est maintenu pour garder à ce temps toute sa physionomie.

Pl. Ce n'est guère qu'au xvi^e siècle que les 1. 2. pl. *chantissons*, *chantissiez* ont été remplacées définitivement par *chantassons*, *chantassiez*, sous l'influence de l'a des autres personnes. Robert Estienne ne connaît que *chantissions*, *chantissiez*. A la même époque aussi, *chantissons*, sous l'influence de *chantissiez*, était devenu *chantissions*.

234. MODE INFINITIF.

Présent	cant-are	chant-er
Partic. présent	cant-antem	chant-ant
Gérondif	cant-ando	chant-ant
Partic. passif. M.	Sg. cant-atus, -atum	chant-ez, ét
	Pl. cant-ati, -atos	chant-ét, éz
F.	Sg. cant-ata	chant-éde, chant-ée
	Pl. cant-atas	chant-ées

235. TEMPS COMPOSÉS. — Leur étude rentre dans celle des auxiliaires *être* et *avoir* que nous étudierons plus loin (§ 254).

Remarques.

236. DES VERBES TERMINÉS ANCIENNEMENT EN *-ier*. — Certains verbes de l'ancien français, sous l'influence d'une palatale précédente (§ 54, 1^o a), avaient changé, non en *é*, mais en *ié* l'*a* latin de l'infinitif présent, du participe passé, de la 2^e pl. du présent et de la 3^e pl. du parfait indicatif : *changier*, *cerchier*, *aidier*, *cuidier*, *nagier*, *traitier*, *brisier*, *emerveillier*, *enseignier*, etc. Ainsi l'on disait : *changié*, *vous changiez*, *que vous changiez*; *vous aidiez*, *que vous aidiez*; *changière*, *aidière*, etc. Entre le xiv^e siècle et le xvi^e, l'influence de la conjugaison régulière fit tomber cette diphtongue *ié* que remplaça la voyelle ordinaire *é* : l'unité de la forme triomphe donc partout.

Les dialectes du Nord et de l'Est, loin de suivre la marche simplificatrice du français, poussèrent les faits à leurs conséquences extrêmes. Ils réduisirent *ié* à *i*, et cette modification phonétique fit passer en apparence à la II^e conjugaison un grand nombre de verbes de la I^e. L'infinitif, le participe passé, la 3^e pl. parfait, la 2^e pl. des trois présents ayant désormais *i*, des temps entiers reçoivent cette flexion. Ainsi, le verbe *mangier* devint *mangir* et se conjuga au parfait : *je mangi*, *tu mangis*, *il mangi*, *nous mangines*, *vous mangites*, *ils mangirent*.

Ce changement apparent de conjugaison est à distinguer de celui que présentent, au xvi^e siècle, les verbes

ordinaires en *-er* qui, de l'ancien imparfait subjonctif *que nous chantissions, que vous chantissiez*, non seulement tirèrent un imparfait subjonctif complet : *que je chantisse, que tu chantisses, qu'il chantist*, mais encore étendirent ces formes au parfait indicatif : *je chantis, tu chantis, il chantit, nous chantimes, vous chantites, ils chantirent*.

Ces formes n'ont point vécu, pas plus dans la langue commune que dans les dialectes ou les patois.

237. DE L'UNIFICATION DES VERBES EN *-er* QUI MODIFIAIENT ANCIENNEMENT LEUR RADICAL. — Le principe de l'unification triompha également dans la conjugaison qui modifiait la voyelle du radical sous l'influence de l'accent : *il aime, nous amons; il queule, nous coulons* devinrent *il aime, nous aimons; il coule, nous coulons*.

238. DES VERBES EN *-er* DONT L'É FERMÉ DE L'INFINITIF EST PRÉCÉDÉ D'UN *e* MUET OU D'UN *é* FERMÉ. — Nous avons expliqué plus haut (§ 227) comment l'*e* fermé de l'infinitif se changea en *e* muet au futur et au conditionnel : *je chanter-ai, je chanter-ais*. Nous avons à examiner le cas où cet *é* fermé de l'infinitif est précédé d'un *e* muet comme dans *geler, lever, peser*, et dans les verbes en *-eler, -eter*, ou bien d'un *é* fermé comme dans *céder, espérer*.

1^{er} cas. Aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. des trois présents, l'*e* muet, sous l'influence de l'accent tonique, se changea en *è* ouvert : *je gèle, je lève*. Dans les verbes en *-eler, -eter*, l'orthographe a noté l'*e* ouvert, soit par un accent grave, soit par le redoublement de la consonne *l, t* : *j'épèle* ou *j'épelle, j'achète, je jette*. Les autres personnes gardent l'*e* muet : *nous gelons, vous levez, nous épelons, nous achetons, vous jetez*.

De là une alternance entre les formes qui ont la voyelle du radical accentuée et celles qui l'ont atone. Ce balancement est surtout sensible aujourd'hui dans les verbes en *-eler, -eter*, où l'*e* muet tombe dans la prononciation : *je renouvèle, tu renouvèles, il renouvèle, ils*

renouvellent, mais *nous renouvelons*, *vous renouvellez*, *je renouvelais*, etc. La langue moderne reproduit ici la marche que nous avons étudiée dans l'ancienne conjugaison : *je parole*, *tu parles*, mais *nous parlons*, *vous parlez* ; et de même que la langue a fait triompher les formes contractées *parlons*, *parlez*, etc., dans toute la conjugaison, de même le langage populaire d'aujourd'hui fait triompher les formes contractées : *je cach'te*, *tu cach'tes*, *je décoll'te*, *j'épouss'te*, etc.

Au futur et au conditionnel, l'e muet du radical est de même suivi d'un autre e muet : il se change également en é ouvert sous l'action de l'accent tonique : *je gèlerai*, etc., et la prononciation est marquée soit par l'accent grave, soit par le redoublement de la consonne.

2^e cas. Pour les verbes dont l'infinitif présente é fermé comme voyelle du radical, comme *céder*, *espérer*, le cas est le même aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. des trois présents, puisque cet é fermé est suivi d'un e muet. Cet é fermé doit se changer en è ouvert : *il cède*, *il espère*.

Au futur et au conditionnel, le cas est différent, car la prononciation actuelle faisant tomber l'e muet de l'infinitif, *je céderai*, *j'espérerai* se prononcent en réalité : *je céd'rai*, *j'espér'rai*. La syllabe du radical étant libre, il n'y a aucune raison pour qu'elle change.

239. VERBES EN -yer. — L'orthographe moderne change y en i devant e muet.

240. VERBES EN -er PRÉCÉDÉ D'UNE VOYELLE. — Par ex. *payer*, *ployer*, *prier*, *louer*, etc. Le futur et le conditionnel font suivre cette voyelle d'un e muet que l'on remplace parfois en poésie par un accent circonflexe : *paierai*, *païrai* ; *prierai*, *prïrai*, etc.

241. VERBES EN -ger -cer. — L'addition d'un e après le g et d'une cédille sous le c devant a, o est un fait purement orthographique : *nous mange-ons*, *je plaç-ais*, etc.

242. VERBES IRRÉGULIERS : *envoyer*, *aller*. — *Envoyer* fait au futur et au conditionnel *j'enverrai*, *j'enverrais*, au

lieu de *j'envoier-ai*, *j'envoier-ais* qui existaient encore au XVII^e siècle. Cette substitution est due à l'influence du verbe *voir* qui eut longtemps un double futur : *je voirai* et *je verrai*. Ce dernier subsistant seul, *envoierai* a disparu devant le futur analogique *enverrai*.

Aller est formé de trois verbes différents :

α) Latin *ire*, de même signification, qui a donné le futur et le conditionnel : *j'irai*, *j'irais*. Ce même verbe entre en composition dans le verbe *exire* (sortir), devenu l'ancien verbe *eissir*, *issir*, participe passé *issu*, et dans les verbes *perire*, *subire* (aller sous) représentés en français par *périr*, *subir*, mots de formation savante.

β) Latin *vadere*, de même signification, qui a donné les 1. 2. 3. sg. et la 3. pl. du présent indicatif : *je vois* (v. fr.), *je vais* ou *je vas*¹, *tu vas*, *il vat* (v. fr.), *il va*, *ils vont*. Ce verbe se trouve encore en composition dans *invadere*, *envahir*.

γ) Enfin un verbe d'origine obscure qui est en italien *andare*, en espagnol et portugais *andar*, en provençal *anar*, en vieux français *aler*, en français moderne *aller*. Ce verbe donne les trois temps de l'infinitif *aller*, *allant*, *allé* ; les 1. 2. pl. du pr. ind., *allons*, *allez* ; le plur. de l'impératif, *allons*, *allez* ; tout l'imparfait de l'indicatif, *allais*, etc. ; tout le parfait défini, *allai*, etc. ; tout le subjonctif avec des formes irrégulières au présent, *aille*, *ailles*, *aille*, *aillent* ; *allions*, *alliez* ; *allassé*, etc.

II. Deuxième conjugaison vivante (verbes inchoatifs).

243. DE LA PARTICULE INCHOATIVE **-iss-**. — Cette conjugaison, comme nous l'avons vu, est caractérisée par l'intercalation de la syllabe **-iss-** entre le radical et la terminaison, au présent et à l'imparfait de l'indicatif, au

1. *Vois* devient *vais*, comme *François* donne *Français*. La forme *je vas* est due à l'analogie de *tu vas*, comme *je peux*, au lieu de *je puis*, vient de *tu peux*.

pluriel de l'impératif, au présent du subjonctif, au participe présent et au gérondif. Dans les autres temps, parfait défini, imparfait du subjonctif, infinitif, futur et conditionnel, participe passé, le radical reste intact.

La prononciation populaire des Gallo-Romans a changé **-isc-** en **-ics-** : de là la forme **-is-** ou **-iss-** propre au français. Cette **s** est une **s** forte : c'est pourquoi elle se double devant une voyelle : *nous finissons*, etc. Devant une consonne, au contraire, elle s'éteint : *finis-t*, dérivé de *finiscit*, devient *finit*. De même *tu finis*, de *finiscis*, est pour *finis-s*.

244. MODE INDICATIF.

1. Présent :

fin-isc-o	<i>fin-is</i> ¹
fin-isc-is	<i>fin-is</i>
fin-isc-it	<i>fin-it</i> , v. fr. <i>fin-ist</i>
fin-isc-imus	<i>fin-iss-ons</i>
fin-isc-itis	<i>fin-iss-ez</i>
fin-isc-unt	<i>fin-iss-ent</i>

Sg. 1^{re} pers. L'o atone final de *finisco* tombe d'après la règle, et la syllabe **-isc-**, **-ics-** se réduit régulièrement à **-is-**. Dans la prononciation, l's finale de *finis* ou bien s'éteint devant une consonne, ou bien devient **s** douce (**z**) devant une voyelle pour la liaison : *je finis à peine* se prononce : *je finiz-à-peine*.

2^e pers. L's de la syllabe **-isc-**, **-iss-**, et celle de la désinence **-is**, **s** se sont fondues en une seule : *finiscis*, *finis*. Le sort de cette **s** finale a été le même que celui de l's de la première personne.

3^e pers. *Finiscit* devient régulièrement *finist* ; puis l's tombe devant **t** comme dans *teste*, *tête* ; *giste*, *gîte* ; *nostre*, *notre*. Pour être conséquente, l'orthographe devrait écrire *finît* (§ 102).

Pl. Aucune remarque à faire.

1. Le vieux français disait *fenir* et non *finir*, forme refaite sur le latin. Pour ne pas compliquer l'exposition, nous donnons les para-

2. Imparfait :

Latin classique	Latin populaire	Vieux français
fin-isc-ebam	fin-iss-ēa	fin-iss-eie
fin-isc-ebas	fin-iss-ēas	fin-iss-eies
fin-isc-ebat	fin-iss-ēat	fin-iss-ciet, -eit
fin-isc-ebamus	fin-iss-eāmus	fin-iss-ions, -ions
fin-isc-ebatis	fin-iss-eātis	fin-iss-iez, -iez
fin-isc-ebant	fin-iss-ēant	fin-iss-cient

Nous n'avons à considérer ici que les terminaisons **-ebam**, **-ebas**, etc. L'**ē** long accentué aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. devient **ei**; le **v** intervocalique tombe irrégulièrement¹, et l'**a** final atone produit **e**. De là les terminaisons primitives **-eie**, **-eies**, **-ciet**, **-cient**.

Dès le **x^e** siècle, **-ciet** est représenté par **-eit**. A la fin du **xii^e**, la diphtongue **ei** devient **oi** (§ 93), d'où **-oie**, **-oies**, **-oit**, **-oient**, et dès lors cet imparfait, confondu avec celui de la **I^{re}** conjugaison, suit la même histoire.

A la fin du moyen âge, **-oies** devient **-ois**; entre le **xiv^e** et le **xv^e** siècle, **-oie** devient **-oi**, **-oy**, puis s'enrichissant d'une **s** (§ 219), **-ois**. Au **xiv^e** siècle, les trois formes **-oie**, **-oy** et **-ois** s'emploient indistinctement. En même temps, la prononciation altérait la diphtongue **oi** en **oè**, puis en **wè** (§ 93). Dans la seconde moitié du **xvi^e** siècle, une modification nouvelle se produit : **wè** se réduit à **é** à l'imparfait et au présent du conditionnel (§ 115). On ne prononce plus : *il aimwè*, *il finisswè*, mais bien *il aimè*, *il finissè*, qu'on écrivait toujours *il aimoit*, *il finissoit*. Il est vrai que la prononciation **wè**

digmes sous la forme *finir*, même pour les formes anciennes : la forme du radical importe peu, puisqu'il s'agit seulement d'étudier les désinences.

1. Le **v** intervocalique se maintient d'ordinaire : **levare**, *lever*. Il est tombé cependant dans **vi-v-enda**, *viande* (§ 83) et cela pour éviter le retour, à un intervalle rapproché, d'une même consonne labiale. On a supposé avec vraisemblance que la chute du **v** dans *finisseva* était due à la même cause. Cette terminaison **-eva** remonterait à *aveva* (lat. class. *habebam*, imparfait de *habeo*, j'ai) qui, pour la même raison que *vivenda*, aurait laissé tomber le second **v** pour devenir *avea*, a. fr. *aveie*, *avoie*, fr. mod. *avais*.

se conserve encore jusqu'au milieu du xvii^e siècle dans la langue solennelle et quelque peu archaïque des Parlements et du Palais. Mais elle finit par s'éteindre devant la prononciation *é* (*ai*), devenue générale. La notation imaginée au xvii^e siècle par l'avocat Bérain, reprise et défendue au xviii^e siècle par Voltaire, triompha dans le premier tiers de notre siècle. De là les imparfaits actuels : *j'aimais, tu aimais; je finissais, tu finissais*, etc.

Aux 1. 2. pl., dès les premiers temps, on voit apparaître les terminaisons *-ions, -iiez*, que nous avons déjà signalées (§ 231, 2) et dont l'origine n'est pas encore entièrement élucidée.

3. Parfait :

Latin classique	Latin populaire	Français
<i>fin-ivi</i>	<i>fin-ivi</i>	<i>fin-i, fin-is</i>
<i>fin-ivisti, isti</i>	<i>fin-isti</i>	<i>fin-ist, fin-is</i>
<i>fin-ivit</i>	<i>fin-ivt</i>	<i>fin-it</i>
<i>fin-ivimus</i>	<i>fin-ivmus</i>	<i>fin-imes, fin-imes</i>
<i>fin-ivistis, -istis</i>	<i>fin-istis</i>	<i>fin-istes, fin-ites</i>
<i>fin-ivērunt</i>	<i>fin-ivrunt</i>	<i>fin-irent</i>

Mêmes observations ici qu'à propos de *cantavi* (§ 231, 3) : *i* remplace *a* dans le latin, voilà la seule différence.

4. Futur et conditionnel :

Les flexions seront étudiées à propos du verbe *avoir* (§ 254, 2^o). Sur le maintien de *i* de l'infinitif, dans *finir-ai, finir-ais* (*finir-abeo, finir-aio; finir-abebam, finir-eva, finir-eie*, avec la chute déjà signalée de la syllabe *-ab-, -av-*, voir § 227).

245. MODE IMPÉRATIF.

Présent :

<i>fin-isc-e</i>	<i>fin-is</i>
<i>fin-isc-imus</i>	<i>fin-iss-ons</i>
<i>fin-isc-itis</i>	<i>fin-iss-ez</i>

Le pluriel est emprunté au présent de l'indicatif.

246. MODE SUBJONCTIF.

1. Présent :

fin-isc-am, fin-isc-a	(que je)	<i>fin-iss-e</i>
fin-isc-as	(que tu)	<i>fin-iss-es</i>
fin-isc-at	(qu'il)	<i>fin-iss-et, -iss-e</i>
fin-isc-amus	(que nous)	<i>fin-iss-ons, -iss-ions</i>
fin-isc-atis	(que vous)	<i>fin-iss-ez, -iss-iez</i>
fin-isc-ant	(qu'ils)	<i>fin-iss-ent</i>

Aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl., a atone final a donné régulièrement e féminin. A la 3^e sg., le xii^e siècle dit déjà *finisse*, sans t final. Au pluriel, les terminaisons *-ons, -ez* (= *âtis* exactement) deviennent *-ions, -iez* au xvi^e siècle.

2. Imparfait :

Lat. class.	Lat. pop.	Français
fin-i(v)-issem	fin-isse	<i>fin-isse</i>
fin-i(v)-isses	fin-isses	<i>fin-isses</i>
fin-i(v)-isset	fin-isset	<i>fin-ist, fin-ît</i>
fin-i(v)-issemus	fin-issemus	<i>fin-issons, fin-issions</i>
fin-i(v)-issetis	fin-issetis	<i>fin-issiez</i>
fin-i(v)-issent	fin-issent	<i>fin-issent</i>

Les deux i, de la syllabe *-iviss-, -iiss-* se fondent en un i dans le latin populaire. De là les formes françaises qui présentent les mêmes particularités que les formes analogues de la I^{re} conjugaison (§ 233, 2).

247. MODE INFINITIF.

Présent	fin-ire	<i>fin-ir</i>
Part. présent	fin-isc-entem	<i>fin-iss-ant</i>
Gérondif	fin-isc-endo	(en) <i>fin-iss-ant</i>
Part. passé. M.	fin-it-um, -os	<i>fin-it, fin-i; fin-iz, fin-is</i>
F.	fin-it-am, -as	<i>fin-ide, fin-ie; fin-ides, fin-ies</i>

248. VERBES IRRÉGULIERS (**bénir, fleurir, haïr, vêtir**).

— 1. **Bénir.** Ce verbe, du latin *benedicere* « bien dire », était en vieux français *beneistre*, forme qui, modifiée par l'analogie de *finir*, a abouti à l'infinitif moderne *bénir*, part. pass. *béni*. La forme primitive de ce participe passé, correspondante au latin *benedictus*, *bénit*, *bénite*, s'est maintenue cependant jusqu'à nos jours dans quelques expressions consacrées. Jusque vers la fin du xvii^e siècle, la langue ne faisait pas de distinction entre les deux formes. Toutefois, comme le participe ancien s'employait surtout dans l'expression populaire « de l'eau bénite », les grammairiens ont affecté *bénit*, *-te* au sens propre, réservant *béni*, *-ie* pour le sens figuré.

2. **Fleurir, Florir.** Le premier de ces verbes dérive de *fleur*, le second du latin *florere*. Ce dernier a disparu, sauf dans le sens figuré, à l'imparfait indicatif *florissait*, et au participe présent *florissant*. Les grammairiens interdisent à ces deux temps l'emploi de *fleurir*, interdiction sans valeur, car on peut parfaitement dire : « La paix fleurit, fleurissait, etc. »

3. **Haïr.** Ce verbe, comme tous les verbes dérivés de types germaniques en *-jân*, devait être inchoatif. Et, de fait, on trouve de fort bonne heure les formes *haïssant*, *haïssez*. Mais l'ancienne langue a, en général, préféré les formes non inchoatives : Indicatif prés. : *je haz* ou *je hé*, *tu hes*, *il het*, *nous haons*, *vous haez*, *ils heent*. Imparfait, *je haoie*, etc. Subjonctif prés., *que je hé* ou *que je hace*, etc. Partic. prés. *haant*. Peu à peu ce verbe est devenu inchoatif à toutes ses formes, sauf aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif. Au xvii^e siècle encore, Vaugelas signale, en les critiquant, les formes non inchoatives *nous hayons*, *vous hayez*, *ils haient*.

4. **Vêtir.** Pareille chose est en train de se passer dans la langue moderne pour le verbe *vêtir* et ses composés *dévêtir*, *revêtir*, etc., qui sont de la conjugaison

morte (§ 249) : *je vêts, tu vêts, il vêt; nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent; — vêtant, revêtant*. Il y a aujourd'hui une tendance marquée à faire rentrer ce verbe dans la conjugaison vivante de *finir*. Lamartine, à côté de *je vêts*, a dit *vétissait*. Bossuet, plus complètement, avait déjà dit au présent, et sur le modèle de *finir* : *je vêtis, nous vétissons*, etc.

III. Conjugaison morte.

249. DE LA CONJUGAISON MORTE. — La conjugaison morte contient un nombre limité de verbes qui, au lieu de s'accroître, a été toujours en diminuant : quelques-uns ont totalement disparu, d'autres ont passé dans la conjugaison vivante.

Ces verbes se terminent en **-ir**, **-oir**, **-re**.

Les verbes en **-ir**, pour la plupart, sont en somme réguliers et ne se distinguent de la conjugaison vivante que par l'absence de la syllabe inchoative **-is**. Ainsi *mentir, partir, repentir, sentir, sortir*, etc. Par suite, ils se conjuguent comme *finir* à toutes les formes qui ne prennent pas la syllabe intercalaire **-is** : *je partis, que je partisse, je partirai*, etc.

Les verbes en **-oir**, peu nombreux, remontent à des verbes terminés dans le latin populaire par **-ĕre** : *devoir, debĕre; recevoir, recipĕre*.

Les verbes en **-re** sont les plus nombreux et proviennent de verbes latins en **-ĕre**.

Considérés par rapport aux conjugaisons vivantes, tous ces verbes sont irréguliers, quoique le plus souvent leur irrégularité consiste précisément à suivre régulièrement les types latins dont ils sont issus.

Nous avons à étudier dans la conjugaison morte le parfait de l'indicatif et le participe passé; l'infinitif, le futur et le conditionnel; le participe présent dans ses rapports avec le présent et l'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif; enfin les irrégularités apparentes des trois présents.

250. PARFAIT DE L'INDICATIF ET PARTICIPE PASSÉ. — Un grand nombre de verbes latins, appartenant en particulier à la II^e et à la III^e conjugaison, présentaient une altération particulière du radical au parfait de l'indicatif et au participe passé. L'accent, au lieu de porter sur la flexion, comme dans *fin-īvi*, *fin-ītus*, portait sur la syllabe radicale elle-même :

Infinitif	Parfait	Participe passé
vertĕre	verti	versus
fundĕre	fudi	fusus
mordĕre	momordi	morsus
tendĕre	tetendi	tensus
curre	cucurri	cursus
defendĕre	defendi	defensus
pendĕre	pependi	pensus
prendĕre	prendi	prensus
mittĕre	miſi	miſsus
facĕre	feçi	factus
rumpĕre	rupi	ruptus
vendĕre	vendidi	venditus
legĕre	lēgi	lectus
vidĕre	vidi	visus
ridĕre	riſi	riſus
venĭre	vēni	ventus
pingĕre	pinxi	pictus
ungĕre	unxi	unctus
vincĕre	vici	victus
ponĕre	posui	positus
cooperĭre	cooperui	cooperthus
bibĕre	bibi	bibitus
recipĕre	recēpi	receptus
quaerĕre	[quaesīvi]	quaesitus
debĕre	dēbui	debitus
dīcere	dixi	dictus

Dans un petit nombre de ces verbes, le parfait et le participe passé, ou l'un d'eux seulement, se sont conservés intacts, sans subir d'autres changements que les changements réguliers de la phonétique :

Parfaits	feci	<i>je fis</i>	Participes	factus	<i>fait</i>
	dixi	— <i>dis</i>		dictus	<i>dit</i>
	risi	— <i>ris</i>		risus	<i>ris (ri)</i>

Parfaits	vidi	<i>je vis</i>
	veni	— <i>vins</i>
	tenui	— <i>tins</i>
	debui	— <i>dus</i>
	misi	— <i>mis</i>

auxquels il faut ajouter *pris*, tiré d'un parfait **prensi**, **presi**, substitué par le latin vulgaire à **prendi**.

Participes	mortuus, mortus	<i>mort</i>
	natus	<i>né</i>
	tractus	<i>trait</i>
	unctus, etc.	<i>oint, etc.</i>
	offertus	<i>offert</i>
	coopertus	<i>couvert</i>
	prensus	<i>pris</i>

C'est ce que l'on appelle les **parfaits forts** et les **participes passés forts**. On les dénomme ainsi parce qu'ils portent l'accent sur le radical en français comme en latin, par opposition à ceux qui, comme *je fin-is*, *fin-i*, portent l'accent sur la terminaison et sont dits **parfaits faibles** et **participes passés faibles**¹.

La langue a cherché de bonne heure à simplifier ces formes si multiples.

Parfaits. — 1. D'une part, pour les parfaits, déjà en latin, existait une finale **-ui** affectée à un grand nombre

1. Dans l'ancienne langue, les parfaits n'étaient forts qu'aux 1. 3. sg. et à la 3. pl. Aux 2. sg. et 1. 2. pl., l'accent, d'après les formes latines correspondantes, portait en effet sur la terminaison. Ainsi le parfait de *faire* se conjugait :

Formes fortes : *je fis, il fit, ils firent*.

Formes faibles : *tu fesis, nous fesimes, vous fesistes*.

La langue peu à peu ramena ces doubles formes à l'unité. Elle refit les formes faibles d'après les formes fortes et elle dit : *tu fis, nous fimes, vous fites*, d'après *je fis, il fit, ils firent*.

de verbes, principalement de la II^e conjugaison (**deb-ui**, **plac-ui**) et que le latin populaire étendit à beaucoup d'autres verbes. Cette finale **-ui** se combina avec la voyelle précédente du radical, si bien que **debui** devint **dui**, **placui** devint **ploi**. De là une série de parfaits forts terminés primitivement en français par **-ui** ou **-oi**, plus tard par **-us**¹ :

<i>devoir</i>	<i>je dois</i>	<i>je dus</i>
<i>plaire</i>	— <i>plais</i>	— <i>plus</i>
<i>taire</i>	— <i>tais</i>	— <i>tus</i>
<i>savoir</i>	— <i>sais</i>	— <i>sus</i>
<i>pouvoir</i>	— <i>puis</i>	— <i>pus</i>
<i>lire</i>	— <i>lis</i>	— <i>lus</i>
<i>boire</i>	— <i>bois</i>	— <i>bus</i>
<i>paraître</i>	— <i>parais</i>	— <i>parus</i>

Par analogie, cette terminaison **-us** fut affectée à certains autres verbes, mais sans faire partie du radical : elle s'ajouta au radical du participe présent : de là les parfaits faibles en **-us** :

<i>courir</i>	<i>cour-ant</i>	<i>je courus</i>
<i>valoir</i>	<i>val-ant</i>	— <i>valus</i>
<i>vouloir</i>	<i>voul-ant</i>	— <i>voulus</i>

2. D'autre part, la langue a adopté une autre terminaison non moins fréquente en latin, **-ivi**, **-ii** qui était affectée aux parfaits faibles : **fin-ivi**. Elle l'a ajoutée au radical du participe présent. De là les innombrables parfaits faibles terminés anciennement par **-i**, aujourd'hui par **-is** :

1. Le parfait sorti de *debui* se conjuguaient ainsi : *je dui, tu deüs, il dut, nous deümes, vous deüstes, il durent*. L'analogie des autres personnes ayant **u** comme caractéristique a fait changer *dui* en *du*, plus tard *dus*. Le parfait sorti de *placui* se conjuguaient : *je ploi, tu ploüs, il plot, nous ploümes, vous ploüstes, il plorent*. Ce parfait comme ceux de *avoir, savoir, pouvoir, taire* fut peu à peu ramené aux formes de ceux en **u** : *je plus, j'eus, etc.*

<i>peindre</i>	<i>peign-ant</i>	<i>je peign-is</i>
<i>craindre</i>	<i>craign-ant</i>	— <i>craign-is</i>
<i>rompre</i>	<i>romp-ant</i>	— <i>romp-is</i>
<i>pendre</i>	<i>pend-ant</i>	— <i>pend-is</i>
<i>rendre</i>	<i>rend-ant</i>	— <i>rend-is</i>
<i>mordre</i>	<i>mord-ant</i>	— <i>mord-is</i>
<i>vaincre</i>	<i>vainqu-ant</i>	— <i>vainqu-is</i>

Participes. — Les participes passés furent refondus absolument de la même façon. Il est vrai qu'un certain nombre de participes primitifs se maintinrent jusque dans la langue moderne sous forme de substantifs soit masculins, soit le plus souvent féminins :

Masculins		Féminins	
morsum	<i>mors</i>	cursa	<i>course</i>
cursum	<i>cours</i>	rupta	<i>route</i>
pe(n)sum	<i>(peis), poids</i>	missa	<i>messe</i>
missus	<i>mets</i>	quaesita	<i>quête</i>
acquaesitus	<i>acquêt</i>	electa	<i>élite</i>
		posita	<i>poste</i>
		recepta	<i>recette</i>
		debita	<i>dette</i>
		rendita, vendita	<i>rente, vente</i>
		te(n)sa	<i>toise</i>
		perdita	<i>perte</i>

Quelques participes ont même passé par une seconde forme forte, tirée de l'infinitif : **tensus**, de **tendo**, est supplanté par **tenditus**, -a, d'où le substantif féminin *tente*; **positus**, **postus**, de **pono**, a pour doublet **ponitus**, **ponita**, d'où *ponte*.

Mais, en dehors de ces formes nominales où ils se sont pour ainsi dire cristallisés, les participes primitifs ont disparu. Ils ont été remplacés par de nouvelles formes créées sur le modèle d'**imb-ūtus**. Cette flexion nouvelle, en français -u, s'ajoute au radical du verbe :

val-ēre
pend-ēre

valu
pendu

curr-ère	<i>couru</i>
*vol-ère	<i>voulu</i>

Il arrive souvent que la consonne finale du thème étant tombée, la voyelle atone s'élide devant l'u du participe, de sorte qu'on a des participes monosyllabiques qui font l'effet de participes forts :

leg-ère	<i>leü</i>	<i>lu</i>
bib-ère	<i>beü</i>	<i>bu</i>
tac-ère	<i>teü</i>	<i>tu</i>
plac-ère	<i>pleü</i>	<i>du</i>
cogno-scère	<i>coneü</i>	<i>conu</i>
par-ère	<i>pareü</i>	<i>paru</i>

Ainsi se sont créés, pour la plupart des verbes de la conjugaison morte, les types en *-is* et *-us* pour le parfait défini (le premier plus employé) ; en *-u* pour le participe passé¹.

C'est ainsi que s'est formée cette conjugaison de *rendre*, dont les grammairiens ont fait le type de la IV^e conjugaison parce que la plupart des verbes forts la suivent en effet.

251. INFINITIF, FUTUR ET CONDITIONNEL. — Nous avons vu comment il se fait que, dans la formation du futur et du conditionnel, certains verbes en *-ir* et *-oir* laissent tomber les voyelles *-i-*, *-oi-*, en qualité de protoniques contrefinales. Ainsi :

<i>mourir</i>	fait au futur	<i>mourrai,</i>	de <i>mor(i)raio</i>
<i>acquérir</i>	—	<i>acquerrai,</i>	de <i>acquaer(e)raio</i>
<i>mouvoir</i>	—	<i>mouvrai,</i>	de <i>mov(ē)raio</i>
<i>devoir</i>	—	<i>devrai,</i>	de <i>deb(ē)raio</i>
<i>recevoir</i>	—	<i>recevrai,</i>	de <i>recip(e)raio</i>
<i>avoir</i>	—	<i>aurai,</i>	de <i>hab(ē)raio</i>
<i>savoir</i>	—	<i>saurai,</i>	de <i>sap(e)raio</i>

1. Quelquefois la terminaison en *u* a envahi le domaine des participes en *-i*, lat. *-itum* : nous disons *vêtu* au lieu de l'anc. *vesti*, et la langue populaire emploie *bouillu* (*boulu*), *sentu*.

<i>tenir</i>	fait au futur	<i>ten(d)rai, tiendrai,</i>	de <i>ten(ē)raio</i>
<i>venir</i>	—	<i>ven(d)rai, viendrai,</i>	de <i>ven(ī)raio</i>
<i>valoir</i>	—	<i>vau(d)rai,</i>	de <i>val(ē)raio</i>
<i>vouloir</i>	—	<i>vou(d)rai,</i>	de <i>vol(e)raio</i>
<i>falloir</i>	—	<i>fau(d)rai,</i>	de <i>fall(e)raio</i>
<i>ch(e)oir</i>	—	<i>cherrai,</i>	de <i>cad(e)raio</i>
(anc. <i>chedeir</i>)		(anc. <i>chedrai</i>)	
<i>voir</i>	—	<i>verrai,</i>	de <i>vid(e)raio</i>
(anc. <i>vedeir</i>)		(anc. <i>vedrai</i>)	

Seul, *pourvoir* fait au futur *pourvoirai*, forme moderne ; l'ancienne langue disait régulièrement *pourverrai*.

Parmi les verbes en *-ir*, signalons ceux qui ont une *l* mouillée ; elle est traitée comme *l* simple :

saillir : *sailrai, sail-d-rai, saudrai*
cueillir : *cueilrai, cueil-d-rai, cueudrai*
bouillir : *bouilrai, bouil-d-rai, boudrai*

Ces formes disparurent à partir du moyen français qui dit *sailleraï, cueilleraï*, encore en usage aujourd'hui, quoique le langage populaire tende également à admettre *saillirai, cueillirai, bouillirai*, refaits sur les infinitifs.

Les autres verbes en *-ir* de la conjugaison morte forment leur futur et leur conditionnel sur le type *finir*. L'*i* aurait dû tomber régulièrement, comme dans les verbes précédents ; mais il a été protégé par le groupe des consonnes qui formait un ensemble trop difficile à la prononciation¹.

252. PARTICIPE PRÉSENT. — Selon les grammairiens, le participe présent forme le présent indicatif, l'imparfait, le subjonctif. Il serait plus exact de dire que ces divers temps sont formés avec le même radical ; néanmoins, pour simplifier, on peut considérer l'un d'eux comme type, le participe présent par exemple.

1. *Ouir*, de *audire*, fait aujourd'hui *ouirai*. En ancien français, on disait *orrai*, plus anciennement *odrai*, de *audiraio, audraio*.

Les rapports du participe présent avec l'imparfait de l'indicatif et le subjonctif sont trop évidents pour qu'on s'y arrête. Il n'est pas inutile, au contraire, de montrer ceux qu'il a avec le singulier du présent indicatif. Celui-ci se termine à la 2^e sg. par **-s**, à la 3^e par **-t**, dès l'ancienne langue, et à la 1^{re} par **-s** dans la langue moderne. Si le radical du verbe se termine lui-même par une consonne, il y aura donc rencontre de consonnes. Nous allons examiner comment ces rencontres seront résolues.

1^o Le radical actuel se termine au participe présent par **-s**, **-ss** : *dis-ant, conduis-ant, fais-ant, plais-ant; cennaiss-ant, finiss-ant, paraiss-ant.* etc. Aux 1. 2. sg., les **-ss** ou **-sss** de la désinence et du radical se ramènent à une seule : *je lis, je connais, je finis; tu lis, tu dis, tu connais.* A la 3^e sg., l'**s** devant le **t** de la désinence disparaît d'après les règles dans la langue moderne et l'orthographe met un circonflexe sur l'**i**, quand cet **i** est précédé d'une voyelle : *il plaît, il paraît, mais il dit, il lit.*

2^o La désinence **-ant** du participe présent est précédée d'une voyelle : *ri-ant, conclu-ant, fri-ant, fuy-ant, croy-ant.* On a d'abord régulièrement *je ri, je croi, je conclu,* etc., plus tard : *je ris, je crois,* etc. ; *tu ris, tu crois; il rit, il croit.*

3^o La désinence **-ant** est précédée de **m** ou **v** : *dorm-ant, buv-ant, écriv-ant, suiv-ant,* etc. Ces consonnes tombent, non seulement devant **-s** et **-t** des 2 et 3 sg., ce qui est régulier, mais aussi à la 1^{re} où elles étaient finales : *je dor, je vi, je doi, je sui;* plus tard : *je dors, je vis, je dois, je suis,* etc. ; *tu dors, tu vis; il dort, il vit,* etc.

4^o La désinence **-ant** est précédée d'une ou de deux dentales : *rend-ant, perd-ant, ment-ant, mett-ant, batt-ant.* On ne peut avoir deux dentales finales consécutives; d'autre part, l'orthographe moderne cherche à conserver intact le radical verbal, tandis que l'ancienne

langue suivait plutôt la prononciation. Il est résulté de ces tendances diverses un usage incertain et incohérent. On dit : *je rends, tu rends, il rend* et non *il rent*; *je sens, tu sens, il sent* et non *je sents, tu sents*; *je pars, tu pars, il part*, à côté de *je mets, tu mets, il met, je bats, tu bats, il bat*, etc. Il serait à souhaiter que l'Académie adoptât une orthographe uniforme.

5° La désinence **-ant** se trouve après **n** mouillée : *craign-ant, joign-ant*. La langue moderne ne peut plus prononcer l'**n** mouillée finale et la remplace par **n** simple. De là *je crains, tu crains, il craint*, à côté de *craignant, nous craignons*, etc.

6° La désinence **-ant** est précédée de **l** mouillée. Cette consonne se vocalise en **u** et l'**s** flexionnelle s'écrit **x** : *val-ant* : *je vau^x, tu vau^x, il vaut*; *défaill-ant, je défaux* (ou *je defaus*). Dans *bouill-ant, je bous*, il faut remarquer ici la conservation de l'**s** après **ou** dans l'orthographe.

Ainsi la plupart des irrégularités apparentes du singulier du présent indicatif s'expliquent par les lois générales de la phonétique.

253. LES TROIS PRÉSENTS. — Rappelons tout d'abord les variations de la voyelle du radical quand elle n'est pas suivie de deux consonnes aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. dans les trois présents :

a	<i>apparoir</i>	Présent :	<i>il appert</i>
è	<i>quérir</i>		<i>il quiert</i>
	<i>férir</i>		<i>il fiert</i>
	<i>tenir</i>		<i>il tient</i>
	<i>venir</i>		<i>il vient</i>
é	<i>devoir</i>		<i>il doit</i>
	<i>boire</i>		<i>il boit, nous bevons,</i>
ò	<i>mourir</i>		<i>il meurt [buvons]</i>
	<i>pouvoir</i>		<i>il peut</i>
	<i>vouloir</i>		<i>il veut</i>

Ces quatre ordres de faits rendent compte de presque toutes les irrégularités des verbes dits *irréguliers*.

254. PARTICULARITÉS DE CERTAINS VERBES. — Il ne nous reste, pour achever cette étude, à signaler que quelques faits isolés, et d'abord ceux que présentent les deux auxiliaires *être* et *avoir*.

1° **ÊTRE**. Ce verbe présente, à chacun de ses modes et de ses temps, des particularités intéressantes.

Indicatif présent.

Lat. class.	Anc. fr.	Fr. mod.
sum	<i>sui, suis</i>	<i>suis</i>
es	<i>es</i>	<i>es</i>
est	<i>est</i>	<i>est</i>
sumus	<i>soms, somes</i>	<i>sommes</i>
estis	<i>estes</i>	<i>êtes</i>
sunt	<i>sont</i>	<i>sont</i>

Sur l's de la 1^{re} sg., voir § 219, 1. — La 2^e sg. devrait être phonétiquement *ies* d'après le latin *ēs*. *Es* est dû sans doute à l'influence de *est*, ou à son emploi fréquent comme forme atone. De même *estis* devait donner *ez*; nous avons *estes* sans doute sous l'influence de *somes*, comme on a eu *dites, faites*¹ sous l'influence de *dimes, faimes*. (Voir 7^o.) — Sur *soms* et *somes*, voir § 222.

Imparfait.

D'après le latin *eram, eras, erat, erāmus, erātis, erant*, l'ancien français avait l'imparfait *iere, ieres, ieret, erions, eriez, ierent*. Cet imparfait a peu à peu, dès le moyen âge, cédé la place à un autre formé de l'infinitif *estre*. De *estre*, on a tiré *esteie, estoie, esteies, estoies, etc.*, d'après le modèle de *prometre, prometeie; tendre, tendeie*. De là notre imparfait actuel *étais, étais, était, étions, étiez, étaient*.

Parfait.

Lat. popul.	Anc. fr.	Fr. mod.
fūi	<i>fui, fu</i>	<i>fus</i>
fūisti	<i>fus</i>	<i>fus</i>

1. Dans certains patois de l'Est, on trouve des formes analogues : *prentes, prenditis; rentes, redditis; sentes, sequitis*.

Lat. popul.	Anc. fr.	Fr. mod.
fūit	fut	fut
fūimus	fumes, fusmes	fûmes
fūistis	fustes	fûtes
fūerunt	furent	furent

Ce parfait est le seul parfait fort de l'ancienne langue qui l'ait été à toutes les personnes : *tu fūs, nous fūmes, vous fustes* (cf. p. 158, n. 1).

La 1^{re} sg. a passé par les prononciations *fūi* et *fūi*, puis est devenue *fu* sous l'influence de *fus* et *fut*. Au xvi^e siècle encore on écrivait *fu*.

Futur et conditionnel.

D'après le latin *ĕro, ĕris, ĕrit, ĕrimus, ĕritis, ĕrunt*, l'ancien français a possédé le futur *ier, iers, iert, ermes, ertes, ierent*. A côté de ce futur classique *ero*, il existait en latin populaire un futur formé de l'infinitif *essere* et du verbe (h)abeo : *esserabeo*, d'où l'ancien français *estrai*. Quant à la forme du futur actuel *serai, seras, etc.*, qui se trouve dès le xii^e siècle, elle est encore inexplicquée.

Subjonctif présent.

Il a été tiré non du latin classique *sim, sis, sit, etc.*, mais du latin populaire *sĭam, sĭas, sĭat, siamus, siatis, sĭant*. De là l'ancien français *seie soie, seies soies, seit, seiens, seiez, seient soient*, et le français moderne *sois, soit, soyons, soyez, soient*.

Imparfait.

Il est tiré du plus-que-parfait latin *fuissem*.

Infinitif.

Il est tiré du latin populaire *ĕssere*. De là *estre, être*.

Gérondif et participes.

Ils sont tirés d'un autre verbe, le verbe *stare*, qui en latin populaire avait pris le sens de « se trouver ». De là le gérondif *estant, étant* de *stando*, le participe présent *estant, étant* de *stantem* et le participe passé *esté, été* de *statum*.

Le verbe *être* se conjugue aux temps passés avec l'auxiliaire *avoir*. C'est une anomalie. L'italien dit avec le verbe être : *Io sono stato* « je suis été ». Cette conjugaison plus régulière se retrouve également quelquefois en ancien français, et elle est encore vivante dans le langage populaire.

2° **AVOIR**. La 1^{re} sg. du présent indicatif *ai* provient du latin populaire (h)abio, aio qui donne régulièrement *ai*; elle est la seule 1^{re} pers. du présent de l'indicatif des verbes de la conjugaison morte qui ne se sont pas adjoint une *s* (le langage populaire l'ajoute souvent). — Sur *ont*, voir § 224, note 2. — Le parfait de l'indicatif fut d'abord *oi, oūs, ot, oūmes, oūstes, orent* (cf. p. 158, n. 1). — C'est seulement à partir du xvi^e siècle que la forme ancienne du futur *avrai* devient *aurai* par suite de la vocalisation du *v* en *u*. De même *savrai* devient *saurai*.

3° **COUDRE**. *Je couds, tu couds, il coud*. Ce verbe vient du latin classique *consuere*, lat. pop. *cosvere, cosere*, qui devient régulièrement *cosre, cosdre, coudre, coudre*. C'est sans raison que ce *d* euphonique de l'infinitif pénètre dans l'orthographe au singulier de l'indicatif.

4° **MOUDRE**. *Je mouds, tu mouds, il moud*. Du latin *mōlère, molre, moldre, moudre*. Même bizarrerie orthographique.

5° **SOUDRE** et ses composés : *absoudre, résoudre*, etc. L'irrégularité porte ici sur le double participe passé, l'un en *-olu*, du lat. class. *solutus* : *absolu, résolu*; l'autre en *-ous*, féminin *-oute*, d'après le lat. popul. *solutus* : *absous, absoute*. On a ici en réalité le masculin d'un ancien participe en *-s*, *assous, assousse*, joint au féminin d'un ancien participe en *-t*, *assout, assoute*.

6° **OFFRIR**, *souffrir, couvrir, cueillir, saillir*. — Ces verbes prennent au présent indicatif un *ø* d'appui : *j'offre, je souffre, je cueille, je saille*. L'ancien français disait pour ces deux derniers : *cueil, sail*, formes qui masquaient trop le radical verbal pour que l'analogie ne les atteignît point.

7° **DIRE**. La 2^e pl. *dites* pas plus que *faites* de *faire*, ne représentent les formes latines *dicitis*, *facitis* qui devaient donner *diz*, *faiz*. Si l'on a eu *dites* et *faites*, ç'a été sans doute sous l'influence des anciennes formes de la 1^{re} pl. *dimes*, *faimes*. Ces dernières ont disparu, remplacées par les formes analogiques *disons*, *faisons*; mais *dites* et *faites* ont subsisté¹. — Au subjonctif présent *dire* faisait *que je dic*, *que tu dies*, *qu'ils dient*, à l'indicat. prés. *ils dient*, formes régulièrement sorties du latin, mais remplacées aujourd'hui par des formes analogiques tirées du participe présent ou des 1. 2. pl. de l'indicatif présent : *que je dise*, *que tu dises*, *ils disent*, de même que l'on dit : *disant*, *disons*, etc. Le subjonctif de *lire* a été de même refait d'après *lisant*.

8° **FAIRE**. Sur *faites*, voy. plus haut à *dire*. Sur *font*, voy. § 224, n. 2). L'ancien subjonctif s'écrivait : *que je face*, *que tu faces*, *qu'il face*, *que nous facions*, *que vous faciez*, *qu'ils facent*. De même *plaire*, *taire* faisaient *que je place*, *que je tace*, etc. Mais tandis que *que je face* est resté en changeant simplement le *c* en *ss*, les subjonctifs de *plaire* et de *taire* ont été refaits sur *plaisons*, *je plaisais*, *plaisant*; *taisons*, *je taisais*, *taisant*, et l'on a eu : *que je plaise*, *que je taise*, etc.

Remarquons dans le futur et le conditionnel *ferai*, *ferais* un affaiblissement de *ai* en *e* féminin. Voltaire écrivait de même, d'après la prononciation : *fesant*, *fesons*.

9° **VAINCRE** (anc. fr. *veintre*). Ce verbe a possédé une série de formes sorties régulièrement du latin *vincere*; mais l'analogie l'a altéré en imposant partout la consonne *c*, *qu*, même à la 3^e sg. de l'ind. prés., où l'anc. fr. *veint*, moy. franç. *vaint*, est représenté aujourd'hui par *vainc*.

10° **BRUIRE**. Un usage moderne remplace *bruyant* par *bruissant*, *bruyent* par *bruissent*; de là *bruissement*, etc.

1. Redire fait de même *redites* et *refaire* fait *refaites*.

11° **GÉSIR**. Les formes qui subsistent sortent régulièrement du latin : *jacēre*, *gésir* ; *jacentem*, *gisant* ; *jacet*, *il gît*.

12° **TENIR, VENIR**. La langue moderne, pour distinguer les futurs et conditionnels anciens et réguliers *tendrai*, *vendrai*, des futurs et conditionnels de *tendre* et de *vendre*, les a modifiés en *tiendrai*, *viendrai*, etc., d'après *je tiens*, *je viens*, etc.

13° **SEOIR**. Du latin *sedēre*. Cf. *vidēre*, *voir*, *voir*. Présent : *il sied*, de *sedet* ; part. prés. : *seyant*, de *sedentem* et aussi *séant*. De ces formes par *oi*, *ei*, *é*, *ié*, est sortie la conjugaison moderne avec toutes ses bizarreries et ses incohérences.

14° **CHOIR**. De l'infinitif ont été tirées les formes nouvelles *il choit*, *il échoit*, etc., anciennement *il chet*, *il échet*. Le part. prés. *chéant* s'est conservé dans *échéant*, *échéance*, et dans *mes-cheant*, *méchant*, d'où l'ancien *mes-cheance*, *méchance*, qui a produit le moderne *méchanceté*.

15° **POUVOIR**. Du latin populaire *potere-abeo* dérive le futur *podrai*, *porrai*, *pourrai* ; comparez l'ancien infinitif *podeir*, *poeir*, *pooir* (pouvoir).

CHAPITRE IV

DES MOTS INVARIABLES

255. Deux espèces de mots invariables.

I. MOTS DE RAPPORTS. — 256. Des mots de rapports (adverbes, prépositions et conjonctions). — 257. Forme des adverbes. — 258. Adverbes tirés du latin. — 259. Adverbes tirés d'adjectifs. — 260. Adverbes formés par voie de composition. — 261. Signification des adverbes. — 262. Forme des prépositions. — 263. Prépositions tirées du latin. — 264. Prépositions de formation française. — 265. Signification des prépositions. — 266. Des conjonctions proprement dites. — 267. Des locutions conjonctives. — 268. Signification des conjonctions.

II. INTERJECTION. — 269. De l'interjection.

255. DEUX ESPÈCES DE MOTS INVARIABLES. — Les mots invariables se divisent en deux sections :

1^o Mots de rapports qui comprennent les *adverbes*, les *prépositions* et les *conjonctions*.

2^o Interjections.

I. Mots de rapports.

256. DES MOTS DE RAPPORTS (ADVERBES, PRÉPOSITIONS ET CONJONCTIONS). — La langue peut relier entre eux les termes de la proposition par des mots exprimant des rapports généraux, abstraits, indépendants les uns des autres, et qui, par suite, n'ont pas de raison de varier : ce sont les *adverbes*, les *prépositions* et les *conjonctions*.

Ces sortes de mots sont, par leur origine et leur nature, apparentées les unes aux autres. La plupart des conjonctions sont des adverbes employés absolument. Les prépositions sont sorties des prépositions latines qui toutes ont commencé par être des adverbes.

257. FORME DES ADVERBES. — Les adverbes français

sont ou tirés d'adverbes latins correspondants, ou tirés d'adjectifs, ou formés par voie de composition.

258. ADVERBES TIRÉS DU LATIN. — Un certain nombre parmi les adverbes français viennent des adverbes latins correspondants :

Lat. class.	Lat. popul.	Vieux fr.	Fr. mod.
aliorsum	aliorstu	<i>aillors</i>	<i>ailleurs</i>
sursum	susu	<i>sus</i>	<i>sus</i>
deorsum	deusu	<i>jus</i>	<i>jus</i>
hodie	hodye	<i>hui</i>	<i>hui</i> (aujourd'hui)
ibi	ivi	<i>i</i>	<i>y</i>
inde	ende	<i>ent</i>	<i>en</i>
illac	lac	<i>la</i>	<i>là</i>
jam	ja	<i>ja</i>	<i>ja</i> (déjà)
magis	mages	<i>mais</i>	<i>mais</i>
minus	menos	<i>meins</i>	<i>moins</i>
plus	plus	<i>plus</i>	<i>plus</i>
non	non	<i>non</i>	<i>non, né</i>
sic	sic	<i>si</i>	<i>si</i>
tantum	tantu	<i>tant</i>	<i>tant</i>
ubi	obe, ove	<i>o</i>	<i>où</i>

259. ADVERBES TIRÉS D'ADJECTIFS. — A ce premier fonds s'ajoute une série d'adjectifs employés d'une façon absolue au singulier ou au pluriel :

Singulier : *courir vite, voir clair, chanter faux, parler haut, sentir bon, couper court, aller droit*, etc. Ici, le français continue la tradition du latin qui employait de même les adjectifs neutres comme adverbes.

Pluriel. Le latin populaire et, après lui, le français ont tiré des adverbes d'adjectifs employés à l'accusatif pluriel masculin ou féminin.

voluntarios	<i>volontiers</i>
certas	<i>certes</i>
primas	<i>primes</i> (v. fr.)
longas	<i>longes</i> (v. fr.), etc.

Ces adverbes étaient, comme on le voit, caractérisés par la présence d'une *s*. Cette *s* terminait en outre un certain nombre d'adverbes latins d'un usage constant comme *foris* (hors), *magis*, *plus*, etc., et les neutres des comparatifs employés eux aussi comme adverbes, *melius*, *pejus*, etc. Elle fut, par suite, considérée comme la caractéristique des adverbes, et s'étendit, de fort bonne heure, à une quantité d'autres adverbes qui n'y avaient pas droit de par l'étymologie : *jadis*, *tandis* (latin *jamdiu*, *tamdiu*), *guères* (gothique *waigari*), *donques* (de *donc*), *avecques* (de *avec*, *avec* et de *que*), etc.

260. ADVERBES FORMÉS PAR VOIE DE COMPOSITION. — La langue a formé, en outre, une grande quantité d'adverbes nouveaux par voie de composition.

Elle emploie quatre procédés différents :

Tantôt elle combine une préposition avec un nom qu'elle régit; tantôt elle combine deux ou plusieurs prépositions ou adverbes; tantôt elle emploie absolument un adjectif et un substantif; tantôt elle forme des adverbes à l'aide de phrases (généralement elliptiques).

1° **Combinaison d'un nom (substantif ou adjectif) avec une préposition.**

Déjà le latin présente cette composition : *ex tempore*, *du temps*, c'est-à-dire « à l'instant » ; *illico* (de *illo loco*) *dans le lieu*, c'est-à-dire « sur-le-champ ».

Sur ce modèle, le français a créé des composés nouveaux dont les uns ont fondu leurs éléments en un seul mot, de façon à les laisser paraître comme des adverbes simples, et dont les autres les ont laissés séparés : *alentour*, *amont*, *aval*, *debout*; — *à cette heure*, *à la fois*, *à présent*, *à tort*, *à raison*.

Signalons spécialement :

a) Les adverbes de ce genre dans lesquels le nom est un adjectif féminin pris ou non substantivement : *à droite*, *à gauche*, *à la ronde*, *à la dérobée*, *à la prussienne*.

b) Les locutions formées d'une préposition et d'un composé verbal : à *tue-tête*, à *saute-mouton*, d'*arrache-pied*, etc.

c) Les composés formés de la préposition à et de substantifs en *-ons* tirés de thèmes verbaux : à *tâtons*, à *reculons* (v. fr. à *genouillons*, à *croppetons*, c'est-à-dire « en s'accroupissant »).

e) Les composés formés de deux noms unis par la préposition à. Dans ces composés, tantôt la préposition à signifie « à côté » : *corps à corps*, *tête à tête*, *bras à bras*, *nez à nez*; tantôt elle marque la *direction* et, en ce cas, le premier nom était à l'origine précédé de la préposition *de* : *de pas à pas*, *de peu à peu*, *de mot à mot*, c'est-à-dire « en allant d'un pas à un autre pas, de peu à peu, d'un mot à un autre mot », et par ellipse : *peu à peu*, *pas à pas*, *mot à mot*, *quatre à quatre*, *brin à brin*, *goutte à goutte*.

Il faut ranger dans cette série les deux adverbes *avec* et *or*. *Avec* est formé de *av* et de *ec*, *av* représentant le latin *ap(ud)* et *ec* (anc. *uec*) représentant le latin *hoc*. *Avec* signifie proprement « avec cela » et est adverbe. Il est devenu de bonne heure préposition, en conservant toutefois sa valeur primitive d'adverbe jusqu'à nos jours¹. *Or*, *ore* ou *ors*, *ores*. Cet adverbe vient de la combinaison latine *ad horam* « sur l'heure ». Dans le latin populaire, *ad ora*, *aora*, *ao* formant diphtongue est devenu un *o* ouvert : *òre*. Le pluriel *adoras* a donné *ores*. Le singulier *ore* et le pluriel *ores* ont pu perdre leur *e* : *or*, *ors*. La langue moderne a conservé *or* et a laissé tomber *ors*, sauf dans *lors* qui paraît formé de l'article et de *ors*. *Lors* s'est allongé de *a* : *alors* (et aussi en vieux français *ilors*).

2° **Combinaison de deux ou plusieurs particules.** — Le latin classique dit déjà *sub-inde*, qui est devenu le fran-

1. Il avait dans la terre une somme enfouie
Son cœur *avec*.

(La Font., *Fables*, IV, 20).

et dans le langage familier : Il a pris mes livres et est parti *avec*.

çais *souvent*, le latin populaire **ab-ante**, qui est devenu le français *avant*. C'est ainsi que *dont* vient de **de unde**; *jusque* de **de usque**; *ensemble*, de **in simul**. Citons de même les composés ultérieurs de formation plus apparente : *arrière* (de **à** et de **rière**) *dessus*, *par dessus*, *dessous*, *par dessous*, *paravant*, *auparavant*, *d'or en avant* (dorénavant), *désormais*, *jamais*.

3° **Substantifs et adjectifs pris adverbialement**. — Le latin classique dit **hodie** (= **hoc die** « ce jour »), **magno opere** (= **magno opere** « avec un grand travail », c'est-à-dire « beaucoup »).

Sur ce modèle, l'ancien français avait créé les adverbes *oan* (cette année), *buer*, *mar* (lat. **bona hora**, **mala hora**), et le français moderne a conservé ou créé les adverbes et locutions *beaucoup*, *tous jours* (toujours), *autrefois*, *une fois*, *quelquefois*, *toutefois* (anc. *toutes voies*), *quelque part*, *nulle part*, etc.

C'est dans cette catégorie que se placent les adverbes en **-ment**. Ils sont formés de l'adjectif féminin et du suffixe **-ment** qui représente le latin **mente** (esprit et, par extension, manière) : **bona mente**, *bonnement*, proprement « d'un bon esprit, d'une bonne manière ».

A l'origine, le substantif ne faisait pas corps avec l'adjectif et l'on trouve en vieux français des constructions où deux adverbes en **-ment** se suivant, **-ment** est supprimé dans le premier adverbe : *e humle et dulcement* (Rol., v., 1163), comme nous dirions aujourd'hui encore : *d'une humble et douce manière*.

Observations. 1° Tantôt l'adjectif est féminin. Plusieurs cas sont à considérer.

a) Certains adjectifs en vieux français ne distinguaient pas le féminin du masculin : *fort*, *grand*, *tel*, *mortel*, *gentil*, *constant*, etc. (§ 180). En général, les adverbes en **-ment** ont refait le féminin de l'adjectif d'après les règles modernes. L'ancien français

<i>forment</i>	est devenu	<i>fortement</i>
<i>granment</i>	—	<i>grandement</i>
<i>mortellement</i>	—	<i>mortellement</i>

griefment est devenu *grièvement*
loyalment, loyaument — *loyalement*

Ont conservé des traces de l'ancienne formation du féminin : *communément*, v. franç. *communelment*, autre forme de *communal* ; *gentiment* pour *gentilment*, de *gentil*, adjectif masculin et féminin, et enfin les adverbes en **-amment** et **-emment**. *Constant*, *prudent* faisaient au féminin *constant*, *prudent*. L'adverbe primitif devait être *constantment*, *prudentment*, d'où *constan-ment*, *pruden-ment*, et plus tard *constamment*, *prudemment*. Aujourd'hui presque tous les adverbes formés d'adjectifs en **-ant**, **-ent** restent fidèles à cette formation. Toutefois, déjà au moyen âge et surtout aux xv^e et xvi^e siècles, les lettrés essayèrent de rendre à l'adjectif la forme féminine qu'il avait isolément : *prudentement*, *constamment*, *diligemment*. Cette tentative ne réussit pas, et l'adverbe se forma à l'aide du féminin archaïque, bien que celui-ci eût disparu de l'usage. De cette tentative, il est resté une trace dans *présentement*, *véhémentement* (§ 181, 2).

Avec ces adjectifs, il ne faut pas confondre les adjectifs latins en **-entus**, **-enta** qui avaient un masculin distinct du féminin :

lentus	lenta	<i>lent</i>	<i>lente</i>
opulentus	opulenta	<i>opulent</i>	<i>opulente</i>
violentus	violenta	<i>violent</i>	<i>violente</i>

L'adverbe de *lent*, *lentement*, est régulier (lat. *lentamente*). Les adverbes de *opulent* et *violent* sont irréguliers et ont été formés sur l'analogie des adverbes en **-amment**, **-emment** : *opulemment*, *violemment*, au lieu de *opulemment* et *violément*.

b) Tantôt l'adjectif est ou plutôt paraît être masculin. Cela n'a guère lieu que dans la langue moderne. *Aveuglement*, *commodément*, *conformément*, *opiniâtrément* remontent en effet non pas aux adjectifs correspondants *aveugle*, *commode*, etc., mais à des participes passés féminins : *aveuglée*, (*ac*)*commodée*, *conformée*, *opiniâ-*

trée. Ils ont perdu l'e du féminin comme le substantif *agrément* est devenu *agrément*. De même *joliment*, *gaiement*, *duement* sont devenus *joliment*, *gaiement*, *dument* comme les substantifs *châtiment*, *paiement*, *éternuement* sont devenus *châtiment*, *paiement*, *éternuement*.

D'autres ont subi l'influence d'adverbes de terminaison analogue. Ainsi *immensément* s'est modelé sur *sensément*; *uniformément* et *énormément* sur *conformément*.

D'autres enfin ont subi l'influence des adverbes latins qui se terminaient par la voyelle *ē* : *confus*, *confuse*; *diffus*, *diffuse*; *exprès*, *expresse* ont donné, d'après les adverbes latins *confuse*, *diffuse*, *expresse* : *confusément*, *diffusément*, *expressément*. C'est ainsi que nous avons l'adverbe *impunément* formé d'après l'adverbe latin *impune* et qui a remplacé l'ancien adverbe *impuniquement* correspondant au féminin *impunie*.

Cette formation d'adverbes en *-ment* a pris dans notre langue un développement extraordinaire. On a même été jusqu'à ajouter le suffixe *-ment* à des adverbes : *comment* est l'adverbe *com* (latin *cum*) plus *ment*; *quasiment* est l'adverbe *quasi* plus *ment*.

4° **Adverbes formés de phrases.** Quelques adverbes sont formés par la réunion elliptique de termes formant une proposition :

Naguère, de *n'a guère*, c'est-à-dire « il n'y a pas beaucoup de temps ».

Pièce, adverbe de l'ancienne langue, c'est-à-dire « il y a pièce de temps, il y a un bout de temps ».

Peut-être, c'est-à-dire « cela peut être, il peut être ». De là vient la conjonction *que* dans *peut-être qu'il a raison*. Il ne devrait pas y avoir de trait d'union.

Cependant, c'est-à-dire « cela pendant, la chose étant en suspens ».

Maintenant, c'est-à-dire « la main tenant, pendant que la main tient ».

Ce nonobstant et elliptiquement *nonobstant*, c'est-à-dire « cela n'étant pas obstant, ne faisant pas obstacle, malgré cela ».

Citons encore *oui* et *nenni*.

Ces deux adverbes sont formés de *o* plus *il* et de *non* plus *il*. Pendant longtemps on a cru que *oil* et *nennil*, qui sont devenus *oui* et *nenni*, étaient formés de *hoc illud* « c'est cela » et de *non illud* « ce n'est pas cela ». Cette explication est fautive. L'ancien français répondait à l'interrogation soit par *o* (latin *hoc*) ou *non*, soit par ces adverbes suivis du sujet du verbe sous-entendu. Aux questions

Ai-je bien fait ?	répondait	<i>o je</i>	<i>nen je</i>
As-tu fait cela ?	—	<i>o tu</i>	<i>nen tu</i>
A-t-il bien fait ?	—	<i>o il</i>	<i>nen il</i>
A-t-elle bien fait ?	—	<i>o ele</i>	<i>nen ele</i>
Avons-nous bien fait ?	—	<i>o nos</i>	<i>nen nos</i>
Avez-vous bien fait ?	—	<i>o vos</i>	<i>nen vos</i>
Ont-ils bien fait ?	—	<i>o il</i>	<i>nen il</i>
Ont-elles bien fait ?	—	<i>o elles</i>	<i>nen elles</i>

De ces huit formes de réponse, la 3^e et la 7^e qui se confondaient étaient les plus usitées. Elles perdirent peu à peu leur signification étymologique et devinrent le signe pur et simple de l'affirmation ou de la négation.

261. SIGNIFICATION DES ADVERBES. — L'adverbe servant à déterminer le verbe en exprimant les circonstances de l'action, les adverbes peuvent se diviser en plusieurs classes d'après la nature de ces circonstances :

Adverbes de lieu : *en, y, ici, là, où, en haut, en bas, ailleurs, partout*, etc.

De temps : *hier, demain, alors, enfin, jamais, souvent*, etc.

De manière : *ainsi, bien, mal, ensemble*.

Dans ces adverbes de manière rentrent les **adverbes de quantité** : *combien, très, presque, tout, tant, plus, moins*, etc.

On peut considérer comme adverbes de quantité les adverbes de quantité indéfinie employés absolument : *beaucoup, peu, trop, assez*, etc.

De mode : *oui, non, certes, vraiment, peut-être, nécessairement*, etc.

Rappelons que quelques adverbes remplissent les fonctions de pronoms : *en, y, dont*, etc.

262. **FORME DES PRÉPOSITIONS.** — Les prépositions françaises sont tirées de prépositions latines correspondantes ou ont été formées par voie de composition.

263. **PRÉPOSITIONS TIRÉES DU LATIN.** — La plupart des prépositions viennent des prépositions latines :

Latin	Français
ad	<i>à</i>
contra	<i>contre</i>
de	<i>de</i>
in	<i>en</i>
inter	<i>entre</i>
ultra	<i>outré</i>
per	<i>par</i>
pro	<i>pour</i>
sine	<i>sans</i>
versus	<i>vers</i>
super	<i>sur</i>

Quelques-unes viennent d'adverbes latins devenus prépositions :

<i>sous</i>	de	subtus	<i>fors</i>	de	foris
<i>rière</i>	—	retro	<i>près</i>	—	pressum

Le roman a créé des prépositions nouvelles de substantifs latins : *chez* de **casam** (dans la maison de), *lez* de **latus** (côté, à côté de).

264. **PRÉPOSITIONS DE FORMATION FRANÇAISE.** — Le français possède des prépositions composées qu'il a formées d'une préposition ou d'un adverbe précédé d'une autre préposition : *devers, envers, dessus, dessous, arrière, derrière, depuis, après*.

D'autres sont formées de prépositions suivies d'un

régime qui est soit un adjectif soit un pronom : dès du latin *de ipso*, *parmi* qui a remplacé l'ancien adverbe *enmi* du latin *in medio* (au milieu).

Le français a encore créé des prépositions à l'aide de participes présents ou passés : *durant*, *pendant*, *suivant*, *touchant*, *moyennant*; *attendu*, *excepté*, *supposé*, etc.; *rez* (latin *rasus*), participe passé du verbe *rêre* (raser) qui signifie « à ras de » : *rez pied*, *rez terre*. — *Malgré* est composé d'un adjectif et d'un substantif : *malgré lui* signifie « au mauvais gré de lui ». Ce sens primitif est resté dans la locution *malgré qu'il en ait*.

Des formations précédentes, il faut distinguer les *locutions prépositionnelles* formées soit d'adverbes, soit de substantifs suivis de la préposition *de* ou *à* : *loin de*, *près de*, *proche de*, *au-delà de*, *en dedans de*, *auprès de*, *au dessus de*; *à cause de*, *en dépit de*, *en face de*, *vis-à-vis de*, et avec ellipse de la préposition *vis-à-vis*, *en face*.

Les prépositions simples ou composées (à l'exception des locutions prépositionnelles) ne se distinguent pas essentiellement des adverbes. La langue confond ou a confondu en particulier les adverbes et les prépositions composés de deux ou de plusieurs particules. Aujourd'hui *dessus*, *dessous*, *dehors*, *dedans* sont adverbes. Ils étaient autrefois adverbes et prépositions, et même encore aujourd'hui ils sont restés prépositions quand ils sont précédés d'une autre préposition : *par dessus la table*, *de dessous la table*, *par dedans la maison*, *de dehors les murs*.

265. SIGNIFICATION DES PRÉPOSITIONS. — Les prépositions marquent certains *rappports généraux* entre deux termes dits l'*antécédent* et le *conséquent*.

Rappports de lieu et de direction : *à*, *vers*, *sur*, *en*, *dans*, *chez*.

De temps et de durée : *avant*, *depuis*, *après*, *pendant*.

De cause, de moyen ou de but : *à*, *de*, *par*, *pour*.

De manière : *selon*, *suivant*, *d'après*.

Les prépositions *à* et *de* marquent encore, outre les rapports de lieu, de temps, de manière, etc., les rapports que la déclinaison latine exprimait par le génitif et le datif.

266. DES CONJONCTIONS PROPREMENT DITES. — Les véritables conjonctions sont :

Latin	Français
et	<i>et</i>
nec	<i>ni</i>
ubi	<i>ou</i>
quod, quid	<i>que</i>
quando	<i>quand</i>
si	<i>si</i>

Les autres conjonctions simples ou composées : *mais, comme, aussi, ainsi, cependant, pourtant*, etc., ne sont que des adverbes employés absolument.

267. DES LOCUTIONS CONJONCTIVES. — Le français connaît les *locutions conjonctives*. Elles sont formées de deux manières, par la combinaison de la conjonction simple *que* avec une préposition ou avec un nom.

1° *Préposition + que*. L'ancien français formait cette sorte de conjonction en donnant à la préposition le régime *ce* suivi de *que* : *à ce que, avant ce que, après ce que, depuis ce que, pour ce que, par ce que, jusqu'à ce que, puis ce que, sans ce que*, etc.

Dans quelques-unes de ces locutions, le pronom *ce* est tombé à une époque plus ou moins récente : *avant que, après que, depuis que, pour que* (blâmé par Vaugelas), *puisque*.

Ce est resté dans les autres locutions. Il est difficile de dire pourquoi il s'est maintenu ici et est tombé là.

2° Les autres locutions ne sont autre chose que des locutions prépositionnelles où *de* est remplacé par *que* : *à cause de, à cause que; afin de, afin que*.

268. SIGNIFICATION DES CONJONCTIONS. — Les conjonctions joignent deux propositions, soit par un lien de **coordination** qui lie les propositions indépendantes les unes des autres : *et, ou, ni*; soit par un lien de **subordination** qui fait dépendre une proposition considérée comme accessoire d'une proposition considérée comme principale : *que* et les *locutions conjonctives*.

II. Interjection.

269. DE L'INTERJECTION. — L'**interjection** n'est pas, à proprement parler, une partie du discours. Ce n'est pas un *mot*, puisqu'elle n'exprime pas d'idée. C'est un *cri* exprimant quelque mouvement subit de l'âme.

Tels sont : *ah, aïe, ha, bah, ouais, hé, fi, ho, ô, oh*.

Nos interjections viennent en général du latin. Le français en a créé quelques-unes, soit en ajoutant à des interjections déjà existantes des mots ayant une signification propre : *hola, hélas* (ancien français *hélas* au masculin, *hélasse* au féminin), soit en employant comme interjections des parties du discours (noms, verbes, adverbes) : *ciel, dieu, dame* (latin **domine**), *diable, diantre, bon, ferme, bien, ça, or ça, allons, tiens; va, da* (de *dia*, contraction de *di* et *va* impératifs de *dire* et de *aller*), *aga* (altération de *agare*, impératif du verbe *agrarer* « regarder »), etc.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	v
---------------------	---

LIVRE DEUXIÈME

ÉTUDE DES FORMES GRAMMATICALES OU MORPHOLOGIE

§ 123. Les Parties du discours.....	1
-------------------------------------	---

CHAPITRE I

DU NOM SUBSTANTIF ET ADJECTIF

SECTION I. — *Des diverses espèces de noms.*

§ 124. Des diverses espèces de noms.....	5
--	---

I. NOMS PROPRES

§ 125. Du nom propre.....	6
§ 126. Noms de personnes.....	6
§ 127. Noms de choses personnifiées	9
§ 128. Noms de nations	10
§ 129. Noms géographiques	10

II. NOMS COMMUNS

§ 130. Des noms communs abstraits et concrets ; leur extension et leur compréhension	11
§ 131. Sources des noms communs.....	12

III. NOMS DE MATIÈRE

§ 132. Des noms de matière	13
----------------------------------	----

IV. NOMS DE QUANTITÉ INDÉTERMINÉE

§ 133. Noms collectifs.....	13
§ 134. Adverbes qui sont de vrais collectifs	13

V. NOMS DE QUANTITÉ DÉTERMINÉE

§ 135. Des noms de nombre	14
§ 136. Noms de nombre ou noms cardinaux.....	15
§ 137. Noms d'ordre ou noms ordinaux	21
§ 138. Anciens noms de nombre en <i>ain</i>	24
§ 139. Remarque générale sur les noms de nombre...	24

VI. NOMS INDÉFINIS

§ 140. Des noms indéfinis	24
§ 141. Substantifs indéfinis	24
§ 142. Adjectifs indéfinis	25
§ 143. Qualificatifs qui deviennent indéfinis	27

SECTION II. — *Des formes grammaticales du nom substantif.*

§ 144. Observations générales sur les cas, les genres et les nombres en latin	28
---	----

I. DES CAS

§ 145. Réduction de la déclinaison latine en latin populaire	34
§ 146. Formation de la déclinaison en ancien français. Substantifs masculins.....	35
§ 147. Déclinaison des substantifs féminins.....	39
§ 148. Substantifs indéclinables.....	40
§ 149. Disparition de la déclinaison française.....	40
§ 150. Débris de l'ancienne déclinaison	41

II. DES GENRES

§ 151. Disparition du neutre latin à l'époque romane.	42
§ 152. Neutres latins devenus masculins en français..	42
§ 153. Neutres latins devenus féminins en français....	43
§ 154. Variations de genre de substantifs féminins sortis de neutres latins	45
§ 155. Des raisons qui ont déterminé le choix du genre dans les mots français.....	47
§ 156. Altérations dans le genre des noms communs..	49

§ 157.	Influence d'une double forme étymologique ...	49
§ 158.	Action troublante de la terminaison	50
§ 159.	Influence analogique des suffixes	54
§ 160.	Influence de mots analogues ou de termes voi- sins	55
§ 161.	Actions syntactiques	56
§ 162.	Retour au genre latin	61
§ 163.	Changement de genre inexplicable dans quelques substantifs	62
§ 164.	Du féminin dans les noms de personnes	62
§ 165.	Du féminin dans les noms d'animaux	66

III. DES NOMBRES

§ 166.	Origine du pluriel français	68
§ 167.	Altérations de forme causées en ancien français par l's de flexion	68
§ 168.	Formation du pluriel d'après le singulier	70
§ 169.	Formation du singulier d'après le pluriel	70
§ 170.	Restes de l'ancien usage	71
§ 171.	Des pluriels en <i>x</i>	73
§ 172.	Pluriel des noms étrangers	73
§ 173.	Pluriel des noms composés	74
§ 174.	Mots invariables pris substantivement	74

SECTION III. — *Des formes grammaticales
du nom adjectif.*

§ 175.	Déclinaison des adjectifs en latin. Deux classes d'adjectifs	75
--------	---	----

I. DES CAS

§ 176.	Des cas de l'adjectif masculin en ancien fran- çais	77
§ 177.	Des cas de l'adjectif féminin en ancien français ..	78
§ 178.	Des adjectifs indéclinables	78
§ 179.	L'ancienne déclinaison des adjectifs n'a point laissé de traces	78

II. DES GENRES

§ 180.	Disparition de la seconde classe d'adjectifs	79
§ 181.	Débris de cette classe dans la langue moderne ..	80

§ 182.	Influence de la forme du féminin sur celle du masculin.....	82
§ 183.	Adjectifs terminés au masculin en <i>e</i> muet.....	82
§ 184.	Action troublante pour la formation du féminin des faits orthographiques.....	83
§ 185.	Action troublante des lois phonétiques suivant que l'adjectif est terminé par une labiale, par une dentale, par une palatale, par une nasale, par une liquide, par une voyelle.....	84

III. DES NOMBRES

§ 186.	Règle générale pour la formation du pluriel...	90
§ 187.	Particularités de certains adjectifs.....	90

IV. DEGRÉS DE COMPARAISON

§ 188.	Des degrés de comparaison en latin.....	91
§ 189.	Le comparatif en français.....	92
§ 190.	Le superlatif en français.....	93

CHAPITRE II

DU PRONOM

§ 191.	Différentes espèces de pronoms.....	94
--------	-------------------------------------	----

I. PRONOMS PERSONNELS

§ 192.	Des pronoms personnels. Deux séries.....	95
§ 193.	Maintien de la déclinaison pronominale.....	96
§ 194.	Pronoms personnels propres. Pronom de la première personne.....	98
§ 195.	Pronom de la deuxième personne.....	99
§ 196.	Pronom réfléchi de la troisième personne.....	100
§ 197.	Pronom démonstratif personnel de la troisième personne. Pronom substantif.....	100
§ 198.	Du pronom impersonnel <i>il</i>	104
§ 199.	Pronom adjectif ou article.....	105

II. PRONOMS POSSESSIFS

§ 200.	Du pronom possessif.....	107
§ 201.	Possessif de l'unité.....	108
§ 202.	Possessif de la pluralité.....	110

III. PRONOMS DÉMONSTRATIFS

203.	Du pronom démonstratif.....	112
204.	Débris des démonstratifs latins.....	113
205.	Création en roman de nouveaux démonstratifs.	113
206.	Eccehoc (ço).....	114
207.	Ecceiste (cist).....	114
208.	Ecceille (cil).....	116

IV. PRONOMS RELATIFS ET INTERROGATIFS

209.	Pronom relatif.....	118
210.	Pronom interrogatif.....	119
211.	Pronom neutre <i>quoi, que</i>	119
212.	Pronom <i>quel, lequel</i>	119

CHAPITRE III

DU VERBE

SECTION I. — *La conjugaison en général.*

I. DES VOIX

213.	Des voix en latin.....	121
214.	Des voix en français.....	122

II. MODES ET TEMPS

215.	Création en roman du conditionnel.....	122
216.	Disparition de certains temps du latin.....	122
217.	Formation nouvelle des temps passés.....	123
218.	Formation nouvelle du futur et du conditionnel.	124

III. DES PERSONNES

219.	Première personne du singulier.....	127
220.	Deuxième personne du singulier.....	129
221.	Troisième personne du singulier.....	130
222.	Première personne du pluriel.....	131
223.	Deuxième personne du pluriel.....	132
224.	Troisième personne du pluriel.....	132
225.	Du participe présent et du gérondif.....	133

IV. DE LA FORME DU RADICAL

- § 226. Du rôle de l'accent aux trois présents..... 134
 § 227. Du rôle de l'accent au futur et au conditionnel. 138

SECTION II. — *Les diverses conjugaisons.*

- § 228. Bouleversement du système des conjugaisons latines dans le passage du latin au français. 139
 § 229. Conjugaisons vivantes..... 142
 § 230. Conjugaison morte..... 143

I. PREMIÈRE CONJUGAISON VIVANTE

- § 231. Mode indicatif..... 143
 § 232. Mode impératif..... 145
 § 233. Mode subjonctif..... 145
 § 234. Mode infinitif..... 147
 § 235. Temps composés..... 147
 § 236. Des verbes terminés anciennement en *-ier*..... 147
 § 237. De l'unification des verbes en *-er* qui modifiaient anciennement leur radical..... 148
 § 238. Des verbes en *-er* dont l'*é* fermé de l'infinitif est précédé d'un *e* muet et d'un *é* fermé..... 148
 § 239. Verbes en *-yer*..... 149
 § 240. Verbes en *-er* précédé d'une voyelle..... 149
 § 241. Verbes en *-ger, cer*..... 149
 § 242. Verbes irréguliers : *envoyer, aller*..... 149

II. DEUXIÈME CONJUGAISON VIVANTE (VERBES INCHOATIFS)

- § 243. De la particule inchoative *-iss*..... 150
 § 244. Mode indicatif..... 151
 § 245. Mode impératif..... 153
 § 246. Mode subjonctif..... 154
 § 247. Mode infinitif..... 154
 § 248. Verbes irréguliers : *bénir, fleurir, haïr, vêtir*.. 155

III. CONJUGAISON MORTE

- § 249. De la conjugaison morte..... 156
 § 250. Parfait de l'indicatif et participe passé..... 157
 § 251. Infinitif, futur et conditionnel..... 161
 § 252. Participe présent... .. 162
 § 253. Les trois présents..... 164
 § 254. Particularités de certains verbes..... 165

CHAPITRE IV

DES MOTS INVARIABLES

§ 255.	Deux espèces de mots invariables.....	170
--------	---------------------------------------	-----

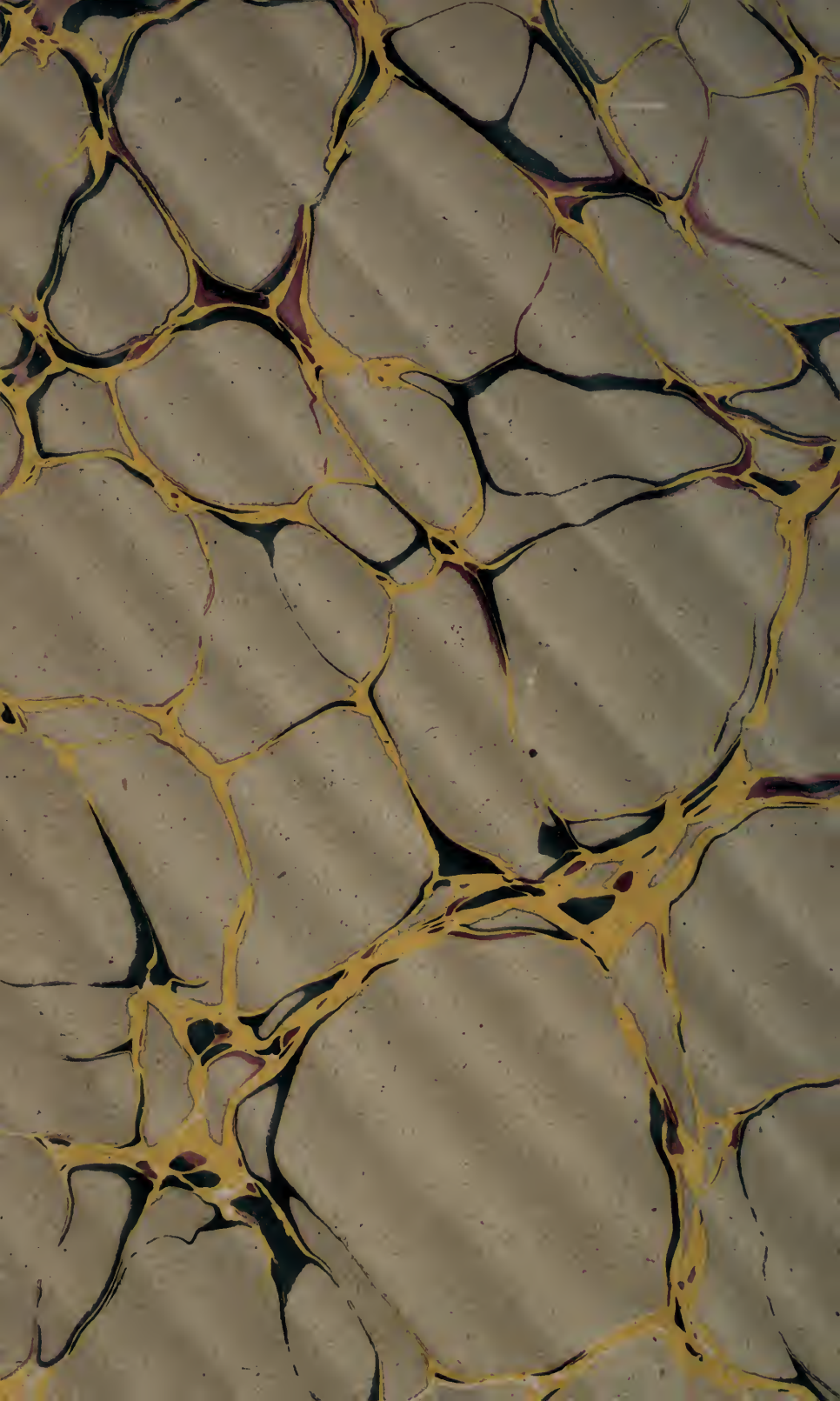
I. MOTS DE RAPPORTS

§ 256.	Des mots de rapports (adverbes, prépositions et conjonctions).....	170
§ 257.	Forme des adverbes.....	170
§ 258.	Adverbes tirés du latin.....	171
§ 259.	Adverbes tirés d'adjectifs.....	171
§ 260.	Adverbes formés par voie de composition.....	172
§ 261.	Signification des adverbes.....	177
§ 262.	Forme des prépositions.....	178
§ 263.	Prépositions tirées du latin.....	178
§ 264.	Prépositions de formation française.....	178
§ 265.	Signification des prépositions.....	179
§ 266.	Des conjonctions proprement dites.....	180
§ 267.	Des locutions conjonctives.....	180
§ 268.	Signification des conjonctions.....	181

II. INTERJECTION

§ 269.	De l'interjection.....	181
--------	------------------------	-----





PC
2101
D3
t.2

Darmesteter, Arsène
Cours de grammaire
historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

